Second Session
Thirty-ninth Parliament, 2007-08

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Banking, Trade and Commerce

Chair:
The Honourable W. DAVID ANGUS

Wednesday, May 28, 2008
Thursday, May 29, 2008

Issue No. 20

Twelfth and thirteenth meetings on:

Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bijural expression of the provisions of that act

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
trente-neuvième législature, 2007-2008

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Banques et du commerce

Président :
L'honorable W. DAVID ANGUS

Le mercredi 28 mai 2008
Le jeudi 29 mai 2008

Fascicule n^{o} 20

Douzième et treizième réunions concernant :

Le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bijuridique de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

45436-45440

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable W. David Angus, *Chair*

The Honourable Yoine Goldstein, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Banks	* Hervieux-Payette, P.C. (or Tardif)
Dawson	* LeBreton, P.C. (or Comeau)
Eyton	Massicotte
Fox, P.C.	Moore
Gustafson	Tkachuk
Harb	
Jaffer	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Meighen substituted for that of the Honourable Senator Brown (*May 15, 2008*).

The name of the Honourable Senator Jaffer substituted for that of the Honourable Senator Cowan (*May 15, 2008*).

The name of the Honourable Senator Banks substituted for that of the Honourable Senator Biron (*May 28, 2008*).

The name of the Honourable Senator Gustafson substituted for that of the Honourable Senator Meighen (*May 29, 2008*).

The name of the Honourable Senator Dawson substituted for that of the Honourable Senator Ringuette (*May 29, 2008*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable W. David Angus

Vice-président : L'honorable Yoine Goldstein

et

Les honorables sénateurs :

Banks	* Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif)
Dawson	* LeBreton, C.P. (ou Comeau)
Eyton	Massicotte
Fox, C.P.	Moore
Gustafson	Tkachuk
Harb	
Jaffer	

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Meighen est substitué à celui de l'honorable sénateur Brown (*le 15 mai 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Jaffer est substitué à celui de l'honorable sénateur Cowan (*le 15 mai 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Banks est substitué à celui de l'honorable sénateur Biron (*le 28 mai 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Gustafson est substitué à celui de l'honorable sénateur Meighen (*le 29 mai 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Dawson est substitué à celui de l'honorable sénateur Ringuette (*le 29 mai 2008*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, May 28, 2008
(31)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met at 4:15 p.m., this day, in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable W. David Angus, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Banks, Eyton, Fox, P.C., Goldstein, Harb, Massicotte, Meighen, Moore and Tkachuk (10).

Other senators present: The Honourable Senators Gustafson and Johnson (2).

In attendance: June Dewetering and Philippe Bergevin, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on December 4, 2007, the committee continued its study of Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bijural expression of the provisions of that act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

WITNESSES:

Desjardins Group:

Brigitte Goulard, Vice-President, Cooperative partnerships;

Louis Rabeau, Notary and Legal Counsel.

As an individual:

Paul Gross, Actor, Producer and Director.

Mrs. Goulard and Mr. Rabeau each made a statement and answered questions.

At 5:08 p.m., the committee suspended.

At 5:12 p.m., the committee resumed.

Mr. Gross made a statement and answered questions.

At 6:15 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, May 29, 2008
(32)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met at 10:50 a.m., this day, in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable W. David Angus, presiding.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 28 mai 2008
(31)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable W. David Angus (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Banks, Eyton, Fox, C.P., Goldstein, Harb, Massicotte, Meighen, Moore et Tkachuk (10).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Gustafson et Johnson (2).

Aussi présents : June Dewetering et Philippe Bergevin, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 4 décembre 2007, le comité poursuit son examen du projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placements étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bijuridique de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.)*

TÉMOINS :

Le Mouvement Desjardins :

Brigitte Goulard, vice-présidente, Partenariats coopératifs;

Louis Rabeau, notaire et conseiller juridique.

À titre personnel :

Paul Gross, acteur, producteur et réalisateur.

Mme Goulard et M. Rabeau font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 17 h 8, la séance est interrompue.

À 17 h 12, la séance reprend.

M. Gross fait une déclaration puis répond aux questions.

À 18 h 15, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 29 mai 2008
(32)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 50, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable W. David Angus (*président*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Banks, Dawson, Eyton, Fox, P.C., Goldstein, Gustafson, Harb, Massicotte, Moore and Tkachuk (11).

Other senator present: The Honourable Senator Biron (1).

In attendance: June Dewetering and Philippe Bergevin, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on December 4, 2007, the committee continued its study of Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bijural expression of the provisions of that Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

WITNESSES:

Cinémaginaire:

Denise Robert, President and producer.

Max Films Inc.:

Roger Frappier, Producer.

Seven24 Films:

Tom Cox, Producer.

Panacea Entertainment:

Josh Miller, President.

The Halifax Film Company:

Michael Donovan, President.

Mr. Frappier and Mrs. Robert and each made a statement and answered questions.

At 12:12 p.m., the committee suspended.

At 12:18 p.m., the committee resumed.

Mr. Donovan, Mr. Cox and Mr. Miller each made a statement and answered questions.

At 1:30 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Banks, Dawson, Eyton, Fox, C.P., Goldstein, Gustafson, Harb, Massicotte, Moore et Tkachuk (11).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Biron (1).

Aussi présents : June Dewetering et Philippe Bergevin, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 4 décembre 2007, le comité poursuit son étude du projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que les expressions bijuridiques de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Cinémaginaire :

Denise Robert, présidente et productrice.

Max Films Inc. :

Roger Frappier, producteur.

Seven24 Films :

Tom Cox, producteur.

Panacea Entertainment :

Josh Miller, président.

The Halifax Film Company :

Michael Donovan, président.

M. Frappier et Mme Robert font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 12 h 12, la séance est interrompue.

À 12 h 18, la séance reprend.

MM. Donovan, Cox et Miller font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 13 h 30, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Line Gravel

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 28, 2008

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bijural expression of the provisions of that act, met this day at 4:15 p.m. to give consideration to the bill.

Senator W. David Angus (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon. This is a session of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

[*Translation*]

Today, we are continuing our study of Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bijural expression of the provisions of that Act.

[*English*]

We have been holding hearings on this bill since it was sent to us in November of 2007.

I am Senator Angus from Montreal, and I am chair of this committee. To my right is Senator Goldstein, also from Montreal, and the vice-chair of the committee. On the right side of the room, we have Senator Fox from Montreal, Senator Banks from Alberta, Senator Massicotte from Quebec, Senator Meighen from Toronto and Senator Tkachuk from Saskatchewan. To my left, we have Senator Harb from the Ottawa region and Senator Moore from Halifax.

There may be other senators arriving during the course of our session, but we do not want to delay any longer. I know our witnesses have been here since at least quarter to four, and I want to welcome them both.

As we continue our study today, we have two groups of witnesses. Our initial group are two folks here from the Desjardins Group in Quebec.

[*Translation*]

We will be hearing from Brigitte Goulard, Vice-President, Cooperative Partnerships, and from Louis Rabeau, Notary and Legal Counsel, with Desjardins Group.

[*English*]

Later we will have a second witness representing another part of the bill, the well-known Mr. Paul Gross.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 28 mai 2008

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non résidentes ainsi que l'expression bijuridique de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes, se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, pour en examiner la teneur.

Le sénateur W. David Angus (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Je déclare ouverte cette séance du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

[*Français*]

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude du projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bijuridique de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes.

[*Traduction*]

Nous tenons des audiences sur ce projet de loi depuis qu'il nous a été renvoyé, en novembre 2007.

Je suis le sénateur Angus, de Montréal, et je préside ce comité. À ma droite se trouve le sénateur Goldstein, également de Montréal, qui assume la vice-présidence. Du côté droit de la salle, se trouvent le sénateur Fox, de Montréal, le sénateur Banks, de l'Alberta, le sénateur Massicotte, du Québec, le sénateur Meighen, de Toronto, et le sénateur Tkachuk, de la Saskatchewan. À ma gauche, il y a le sénateur Harb, de la région d'Ottawa, et le sénateur Moore d'Halifax.

D'autres sénateurs se joindront peut-être à nous au cours de la séance, mais nous ne voulons pas retarder les travaux plus longtemps. Je sais que nos témoins sont ici depuis au moins quatre heures moins quart, et j'aimerais leur souhaiter la bienvenue.

Nous poursuivons aujourd'hui notre examen et accueillons deux groupes de témoins. Le premier comprend deux représentants du Groupe Desjardins, une institution du Québec.

[*Français*]

Nous entendrons Brigitte Goulard, vice-présidente, partenariats coopératifs et Louis Rabeau, notaire et conseiller juridique du Mouvement Desjardins.

[*Traduction*]

Nous entendrons plus tard un deuxième témoin, le très connu M. Paul Gross, qui traitera d'un autre aspect du projet de loi.

[*Translation*]

Brigitte Goulard, Vice President, Cooperative Partnerships, Desjardins Group: Mr. Chairman, I wish to thank you for the opportunity to appear before you to share the concerns of Desjardins Group, which are also shared by organizations like the Canadian Bankers Association and the Investment Funds Institute of Canada.

Naturally, we have concerns with respect to Bill C-10, an Act to amend the Income Tax Act. But before Mr. Rabeau addresses these concerns, I would like to introduce to you briefly the Desjardins Group.

Desjardins Group is the largest cooperative financial group in Quebec and the sixth largest in Canada, with over 6 million members and clients and more than $144 billion in assets. It is comprised of a network of credit unions and business financial centres and has 20 affiliated entities operating across Canada.

Supported by its 42,000 employees and over 7,000 elected officials, Desjardins has more service points in Quebec than all of the banks combined.

The Chair: Like Senator Moore, I think everyone finds the figure of six million members enormous. Can you explain to us what you mean by members? Perhaps you could enlighten us further.

Ms. Goulard: Desjardins Group is a cooperative financial institution, which means that when a person becomes a Desjardins client, he or she also becomes a member.

Each client is a Desjardins shareholder, having paid five dollars to become a member. Desjardins Group has major operations in Quebec and a large proportion of Quebecers do business with Desjardins and its affiliates. People are always surprised by this rather impressive figure. We also have 42,000 employees, an equally impressive number. Desjardins is a very large institution.

The Chair: That is rather extraordinary. Thank you very much, Madam.

[*English*]

Senator Moore: Is the fee to join or is that an annual fee?

Ms. Goulard: It is per member. It is not a fee. You get that money back when you leave the institution. It is a deposit.

Senator Moore: It is a one-time payment.

Ms. Goulard: That is correct. It is exactly like a credit. Caisse populaire is the French translation of "credit union."

[*Français*]

Brigitte Goulard, vice-présidente, Partenariats coopératifs, Mouvement Desjardins : Monsieur le président, je vous remercie de nous accueillir aujourd'hui afin de vous faire part des préoccupations du Mouvement Desjardins et partagées par d'autres associations comme l'Association des banquiers canadiens et l'Institut des fonds d'investissement du Canada.

Nos préoccupations touchent, comme il se doit, au projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu. Avant que mon collègue, Me Rabeau vous fasse part de nos préoccupations relativement à cette disposition, j'aimerais partager avec vous quelques informations sur le Mouvement Desjardins.

C'est un groupe financier intégré de nature coopérative et il est la plus grande institution financière au Québec et la sixième en importance au Canada avec plus de six millions de membres et clients et un actif global dépassant les 144 milliards de dollars. Il regroupe un réseau de caisses et de centres financiers aux entreprises et une vingtaine de filiales qui opèrent à l'échelle du pays.

Fort de l'appui de ses quelques 42 000 employés et plus de 7 000 dirigeants élus, le Mouvement des caisses Desjardins opère plus de points de service au Québec que toutes les banques réunies.

Le président : Je pense que tout le monde, comme le sénateur Moore, pense que le chiffre de six millions de membres est énorme. Pouvez-vous expliquer ce que vous voulez dire par membres. Nous comprenons, mais j'espère que vous pourrez nous expliquer ce nombre.

Mme Goulard : Le Mouvement Desjardins est une institution financière coopérative, ce qui veut dire que lorsqu'on devient client chez Desjardins, on devient membre.

Chaque client déteint une part de Desjardins, donc il est un sociétaire de Desjardins. Il doit remettre cinq dollars pour devenir membre. Le Mouvement Desjardins opère de façon très significative au Québec et une large proportion de Québécois fait affaire chez Desjardins ainsi que dans les filiales. C'est un chiffre assez impressionnant que les gens sont toujours un peu surpris d'entendre. On a aussi 42 000 employés et c'est un chiffre impressionnant. Desjardins est une grosse institution.

Le président : C'est assez extraordinaire, merci beaucoup, madame.

[*Traduction*]

Le sénateur Moore : Ce droit est-il versé lorsque l'on devient membre ou est-ce un droit annuel?

Mme Goulard : C'est un montant que remet chaque membre. Il ne s'agit pas d'un droit, mais bien d'un dépôt, puisque l'on récupère son argent lorsque l'on quitte l'institution.

Le sénateur Moore : C'est donc un paiement unique.

Mme Goulard : Oui. C'est exactement comme un crédit. D'ailleurs, « caisse populaire » est la traduction française de « credit union ».

Senator Massicotte: So you can be a member, Senator Moore, if you want to, for five dollars.

Ms. Goulard: It has been $5 for over 100 years.

[*Translation*]

Louis Rabeau, Notary and Legal Counsel, Desjardins Group: Mr. Chairman, Desjardins Group would like to apprise you of its concerns with regard to the proposed amendments to paragraph 248(3) of the Income Tax Act.

The proposed amendment would abolish the presumed trust for tax purposes from which a multitude of investment products and plans sold by trust companies doing business in Quebec benefit. We have provided the clerk of the committee with a copy of our in-depth analysis of the impact of these proposed changes.

Desjardins Trust is the issuer of nearly two million RRSPs, RIFFS and other similar products, making it the largest issuer of these instruments in Quebec. The proposed amendment in clause 44 of Bill C-10 specifically targets instruments sold as RRSP trusts or RIFF trusts and has the effect of requiring trust companies doing business in Quebec to put in place, as of 2010, real trusts within the meaning of the Civil Code of Quebec.

The main effects identified will be as follows: individuals will no longer be able to withdraw amounts from their RRSPs. Let me explain what I mean. In order to create a trust under the Civil Code of Quebec, the annuitant must transfer his or her contributions to a separate patrimony, namely the RRSP trust. In 2004, the Supreme Court of Canada, in *Thibeault*, ruled on the validity of an RRSP as a trust within the meaning of the Civil Code. The Supreme Court concluded that there is no transfer of goods to a separate patrimony when annuitants have the right to make withdrawals from their RRSPs. Consequently, trust companies operating in Quebec will no longer be able to allow withdrawals, if they are to comply with the Civil Code as well as with the Income Tax Act.

Doing away with the right to withdraw RRSP funds will have a significant impact on individuals as they frequently withdraw funds from their RRSPS for a variety of reasons. According to Statistics Canada, between 1993 and 2001, approximately 39 per cent of RRSPs were subject to withdrawals.

It would also become difficult for us to administer popular plans such as the HBP and the LLP where persons withdraw a certain amount from their RRSPs.

Also as a result of the proposed amendments, annuitants would no longer be able to originate mortgage loans on their RRSPs. As mentioned earlier, in order to create a trust within the meaning of the Civil Code, the annuitant must transfer his or her contributions to a separate patrimony. Pursuant to the Income Tax Act, the annuitant of an RRSP issued by a trust company

Le sénateur Massicotte : Vous pouvez donc devenir membre pour 5 $ si vous le voulez, sénateur Moore.

Mme Goulard : Le dépôt est de 5 $ depuis plus de 100 ans.

[*Français*]

Louis Rabeau, notaire et conseiller juridique, Mouvement Desjardins : Monsieur le président, le Mouvement Desjardins désire vous informer de ses préoccupations par rapport aux modifications proposées au paragraphe 248 (3) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Ce paragraphe vise à abolir la fiducie réputée aux fins fiscales dont bénéficie actuellement une multitude de produits et véhicules de placement offerts par les sociétés de fiducie faisant affaire au Québec. À cet effet, nous avons remis à la greffière une analyse des impacts des modifications proposées.

L'entité fiduciaire Desjardins est l'émetteur de près de deux millions de REER, de FERR et autres produits de même nature, ce qui en fait le principal émetteur au Québec. L'amendement proposé à l'article 44 du projet de loi C-10 vise spécifiquement les arrangements vendus à titre de REER, fiducie ou de FERR fiducie. Cet amendement obligera les sociétés de fiducie faisant affaire au Québec à mettre en place, à compter des 2010, de véritables fiducies au sens du Code civil du Québec.

Les principaux impacts identifiés sont les suivants : un individu ne pourra plus probablement effectuer des retraits de son REER. Je m'explique; une des principales conditions à remplir pour constituer une fiducie de droit civil est de s'assurer que le constituant, le détenteur, dans le cas d'un REER, a transféré des biens dans un patrimoine distinct, c'est-à-dire à la fiducie du REER. En 2004, la Cour suprême, dans l'arrêt Thibeault, a eu à se prononcer sur la validité d'un REER en tant que fiducie au sens du Code civil. La Cour suprême en est venue à la conclusion qu'il n'y a pas de transfert des biens à un patrimoine distinct lorsque le détenteur a le droit d'effectuer des retraits de son REER. En conséquence, les sociétés de fiducie faisant affaire au Québec devront abolir le droit de retrait au Québec afin que ce dernier soit reconnu comme une fiducie au sens du Code civil ainsi que de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La nécessité d'abolir le droit de retrait du REER aura un impact important sur les individus puisqu'il arrive fréquemment qu'un détenteur de REER procède à un retrait de son REER pour toutes sortes de raisons. D'ailleurs, selon Statistique Canada pour la période de 1993 à 2001, on constate qu'environ 39 p. 100 des REER ont fait l'objet d'un retrait.

D'autre part, comment pourrons-nous gérer, dans ce contexte, l'application de programmes aussi populaires que le RAP et le REÉP. En effet, ces programmes sous-entendent le retrait d'un certain montant du REER.

Un deuxième impact serait de ne plus permettre à un individu de consentir une hypothèque mobilière sur son REER. Comme nous l'avons mentionné précédemment, pour créer une fiducie au sens du Code civil, le détenteur doit transférer ses cotisations à un patrimoine distinct. La Loi sur l'impôt prévoit que le détenteur d'un REER émis par une société de fiducie peut consentir une

may use his or her RRSP for a mortgage loan. If RRSPs issued by Quebec trust companies become separate patrimonies, then annuitants will no longer be able to use their RRSPs for a mortgage loan. Consequently, sections 146 (7) and 146 (10) of the Income Tax Act which pertain to the use of an RRSP as a security will no longer apply in Quebec, and only in Quebec.

Furthermore, the proposed amendment will also bring about the end of the pan-Canadian RRSP and RRIF trusts.

Trust companies doing business in Quebec will be required to maintain two types of systems: those intended for Quebec and those intended for Canada's other provinces. From a practical standpoint, the introduction of a trust regime within the meaning of the Quebec Civil Code will have significant system and cost implications for Desjardins. In addition, Desjardins will have to administer concurrently systems with different characteristics.

Finally, it should be noted that some uncertainty will prevail with regard to the cohabitation of rules applicable to the locked-in retirement account and the life-income fund of each of the provinces and the civil law trust. LIRAs and LIFs have their very own operating rules, as defined in law. To try and make these particular rules operate along with the Civil Code trust rules is, to all intents and purposes, an impossible task.

The proposed amendments to paragraph 248(3) of the Income Tax Act also affect a multitude of investment products and plans that currently benefit from deemed trusts. Mutual funds and the new Tax Free Savings Account are examples of this. The characteristics of these various investment products and plans are generally irreconcilable with the civil law trust and poorly adapted for use in a commercial context.

Given the legal interpretation and application problems that will result from the coming into force of the proposed amendments to paragraph 248(3) of the Income Tax Act and the substantial costs that will be incurred by the modification of contracts and the necessary adaptation of trust company systems, Desjardins recommends maintaining the status quo, that is deemed trusts.

The Chair: Thank you very much, Mr. Rabeau. Several senators have some questions they would like to ask you. However, I have one for you first. Because your proposal is so very clear, can you tell me whether you had any discussions with officials from the federal Department of Finance in the years leading up to Bill C-10?

Mr. Rabeau: Not as such.

Ms. Goulard: Since the tabling of the bill, we have discussed its impact on Quebec. Both the departments of Finance and Justice acknowledge some problems that they had not anticipated when

hypothèque mobilière sur son REER. Si les REER émis par des sociétés de fiducie québécoise deviennent des patrimoines distincts, leurs détenteurs ne pourront plus consentir une hypothèque mobilière. En conséquence, les paragraphes 146 (7) et 146 (10) de la Loi de l'impôt sur le revenu qui traitent de la mise en garantie d'un REER n'auront plus d'application au Québec et au Québec seulement.

De plus, les modifications proposées entraîneront la fin des REER fiducie y FERR fiducie pancanadiens.

Les sociétés de fiducie faisant affaire au Québec auront l'obligation de maintenir deux types de régimes : ceux destinés au Québec et ceux destinés aux autres provinces du Canada. En pratique, l'implantation de régimes de nature d'une fiducie au sens du Code civil du Québec impliquera pour Desjardins des modifications importantes à ses systèmes qui vont entraîner des coûts substantiels. De plus, Desjardins devra administrer en parallèle des régimes aux caractéristiques différentes.

Enfin, il faut ajouter l'incertitude qui sera engendrée par la cohabitation des règles applicables aux comptes de retraite immobilisée et fonds de revenu viager de juridiction provinciale et de juridiction fédérale et la fiducie de droit civil. Il faut se rappeler que les CRI et les FRV ont leurs propres règles de fonctionnement. Ces règles sont définies dans la loi. Tenter de faire cohabiter ces règles particulières avec celles de la fiducie au sens du Code civil est, à toutes fins pratiques, impossible.

Les modifications proposées au paragraphe 248 (3) de la Loi de l'impôt sur le revenu touchent également une multitude de produits et de véhicules de placement qui bénéficie actuellement de la fiducie réputée. Les fonds communs de placement et le nouveau compte d'épargne libre d'impôt (CELI) en sont des exemples. Les caractéristiques de ces différents produits et véhicules de placement sont généralement irréconciliables avec la fiducie de droit civil, mal adaptées à une utilisation dans un contexte commercial.

Étant donné les difficultés d'interprétation et d'application juridiques qui vont résulter de l'entrée en vigueur des modifications proposées au paragraphe 248 (3) de la Loi de l'impôt sur le revenu et les coûts substantiels engendrés par la modification des contrats et l'adaptation nécessaire des systèmes des sociétés de fiducie, le Mouvement Desjardins recommande le maintien de la fiducie réputée, donc le statu quo.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Rabeau. J'ai plusieurs sénateurs pour vous poser des questions. Mais tout d'abord, une seule question; j'aimerais que vous expliquiez, si possible, parce que votre proposition est claire et nette. Est-ce que vous avez eu des discussions avec les fonctionnaires du ministère des Finances Canada pendant les années qui ont précédé le projet de loi C-10?

M. Rabeau : Pas en tant que tel.

Mme Goulard : Depuis que le projet de loi a été proposé, on a eu des discussions concernant l'impact que cela aurait au Québec et le ministère des Finances Canada et le ministère de la Justice

the bill was first drafted. We are trying to work with them to come up with solutions to these problems.

The Chair: Did you raise these problems before the bill was referred to the Senate or when it was tabled in the House of Commons?

Ms. Goulard: We voiced our concerns when the bill was tabled in the House and we were assured that they were aware of the problems. We decided at the time not to testify before the House committee so as not to delay passage of the bill. However, we decided that we should appear before the Senate committee to voice our concerns. But the departments of Finance and Justice are aware of the potential problems.

The Chair: Thank you very much. We are very pleased that you decided to share your concerns with this committee.

Senator Massicotte: My questions are along similar lines. Are the departments of Finance and Justice aware of the problems, but not taking any action to rectify them?

Ms. Goulard: Finance and Justice are aware of the problem. We sent them a copy of the technical brief that we tabled with the clerk today. They are in the process of reviewing the situation and some discussions have taken place with other organizations that are encountering similar problems, such as the Canadian Bankers Association and the Investment Funds Institute of Canada. The Department of Justice has initiated a series of discussions.

Senator Massicotte: Do they agree with your interpretation of this provision?

Mr. Rabeau: I have discussed the matter with a lawyer at Justice and I have sent her a copy of my submission. She was aware of certain problems that had initially not been apparent to other legal advisers at the department who had suggested these provisions. Based on my discussions with this individual, I do believe she realizes that these provisions could potentially cause some major problems and that potentially we could end up with two parallel systems in Canada, which would be a less than ideal situation.

Senator Massicotte: I am not the minister, but I am fairly confident that this was not the intention of the Department of Finance. This has been part of the main system since the beginning. If both interpretations are really the same, then there is a mistake here that needs to be corrected and I think the minister would agree completely to rectifying the error.

Mr. Rabeau: The confusion stems from the fact that all financial institutions, in particular trust companies and insurers, have been concerned about the ruling in Thibeault which focussed on whether RRSP funds, or fixed-term annuities, are exempt from seizure in Quebec.

reconnaissent des difficultés qu'ils n'avaient pas envisagées au moment de la rédaction. On essaie de travailler avec eux pour trouver des solutions aux problèmes.

Le président : Est-ce que vous avez soulevé le problème avant que la loi n'arrive au Sénat ou lors du dépôt du projet de loi à la Chambre des communes?

Mme Goulard : Lors du dépôt du projet de loi à la Chambre des communes et on s'est fait assurer qu'ils reconnaissaient une problématique. On a décidé à ce moment-là de ne pas comparaître à la Chambre des communes pour ne pas retarder le projet de loi. Mais là, on a décidé qu'on voulait comparaître pour vous faire part de nos préoccupations. Mais le ministère des Finances Canada et le ministère de la Justice sont au courant de la problématique.

Le président : Merci beaucoup. Nous sommes très contents de votre témoignage pour soulever le problème.

Le sénateur Massicotte : Mes questions sont du même ordre. Le ministère des Finances Canada et le ministère de la Justice sont au courant des lacunes mais rien n'est en marche pour corriger ces lacunes?

Mme Goulard : Le ministère des Finances Canada et le ministère de la Justice sont au courant. On leur a envoyé notre mémoire technique qu'on a déposé chez la greffière aujourd'hui. Ils sont en train d'examiner la position et il y a eu des discussions avec d'autres organisations comme l'Association des banquiers canadiens, qui ont les mêmes problèmes pour leurs compagnies de fiducie et l'Institut des fonds d'investissement du Canada qui a ce problème aussi. Le ministère de la Justice a entamé plusieurs discussions.

Le sénateur Massicotte : Est-ce qu'ils sont d'accord avec votre interprétation de cette clause?

M. Rabeau : J'ai discuté avec une avocate du ministère de la Justice à qui j'ai envoyé mon mémoire et elle était consciente des difficultés qui au départ ne paraissaient pas évidentes pour certains autres conseillers juridiques au ministère qui avaient proposé cela. Les discussions que j'ai eues avec cette personne me laissent croire que, effectivement, elle était consciente que cela pouvait causer des problèmes assez importants en termes d'application et on risquait de se retrouver avec deux systèmes parallèles au Canada, ce qui n'est pas l'idéal.

Le sénateur Massicotte : Je ne suis pas le ministre mais je suis convaincu que ce n'est pas l'intention du ministère des Finances Canada. Cela fait partie du régime principal depuis le départ. Si c'est vraiment la même interprétation, il y a une erreur à corriger et j'en doute qu'il soit totalement en accord de le corriger.

M. Rabeau : La confusion vient du fait que ce qui a préoccupé toutes les institutions financières, particulièrement les sociétés de fiducie et les assureurs, c'est l'affaire Thibeault qui concernait au Québec l'insaisissabilité de certains REER, les rentes à terme fixe.

In *Thibeault*, the parties argued the case in two parts before the court, initially maintaining that if the plan was not an annuity, then it could be characterized as a trust. The Supreme Court addressed both arguments. And although the Supreme Court may have found it unusual for the parties to argue that the plan was in fact a trust, that is what they did. This led to the department wanting to settle the issue of whether these funds are exempt from seizure.

Ultimately, that would not solve the problem because such vehicles are not as unseizable as one might think and there is rather widespread agreement on this matter. Lawmakers in Quebec resolved this issue in the case of past and future plans when they brought in Bill 136 in December 2005. So then, Quebec no longer has any problems on that score.

Senator Massicotte: That is true, as far as Quebec institutions are concerned. However, how do you think the technical problems can be resolved?

Mr. Rabeau: I propose that the status quo be maintained, that no new provisions be brought in and that paragraph 248(3) as it is currently worded be deleted.

Senator Massicotte: Another impact of the proposed provision is that annuitants would no longer be able to borrow against their RRSP for a mortgage. Again, the minister is saying that this consequence was purely accidental. Correct?

Mr. Rabeau: I am not certain that they looked into this. Only trust companies allow annuitants to borrow against their RRSP for a mortgage. Banks cannot do that. Banks are depositors, financially speaking. Only RRSPs issued by trust companies can be used to take out a mortgage. The two sections of the Income Tax Act to which I alluded provide the recipe for doing this, from a financial standpoint.

I am not certain that they caught this when they worked on the legislation, because if you have a separate patrimony within the meaning of the Quebec Civil Code, then you cannot draw out funds from that vehicle for a mortgage.

Senator Massicotte: A number of bills with the same objective have been approved. They provide that a federal annuitant cannot use the funds in his or her RRSP. Basically, the aim was the same.

Mr. Rabeau: However, it is fairly common to see RRSP funds used in specific cases for mortgages. It happens often in the case of people who start up a business and want to put up their RRSP as a security during the start-up phase. Not just anyone does this. However, it is a useful option for people in business.

Senator Massicotte: I have a practical question for you. Does Desjardins provide mortgages to annuitants who borrow against their RRSP? Is this common in the case of individual annuitants?

Quand l'affaire *Thibeault* a été plaidée, les gens l'ont plaidé en deux parties. D'abord, le côté rente et ils ont dit à la cour, si ce n'est pas une rente, c'est une fiducie. C'est ce qu'ils ont dit à la cour. La Cour suprême s'est prononcée sur les deux aspects. Et même si pour la Cour suprême le fait de vouloir plaider que c'était une fiducie, c'était malhabile, ils l'ont fait quand même. C'est à partir de cela que l'intention du ministère était de pouvoir permettre de régler la question de l'insaisissabilité.

Finalement, cela ne réglait pas le problème parce que ce n'est pas autant insaisissable qu'on peut le croire et les auteurs sont assez unanimes à ce sujet. Le législateur québécois a réglé cette question avec la loi 136, en décembre 2005, pour le passé et pour l'avenir. De ce côté-là au Québec, on n'a plus de problèmes.

Le sénateur Massicotte : Pour les institutions québécoises, oui. Quelle est la solution pour régler le problème du côté technique?

M. Rabeau : Le statu quo; on ne modifie pas ce qui existe actuellement et on enlève l'article 248 (3) dans sa rédaction actuelle.

Le sénateur Massicotte : Le deuxième impact est de ne plus consentir un prêt sur hypothèque mobilière sur son REER. Cela encore, le ministère confirme que c'est accidentel?

M. Rabeau : Je ne suis pas sûr qu'ils ont examiné ce point; il y a uniquement les sociétés de fiducie qui peuvent permettre que des hypothèques soient prises sur leur REER; les banques ne peuvent pas. Les banques sont dépositaires en termes de loi fiscale et c'est uniquement les REER offerts par les sociétés de fiducie sur lesquels on peut prendre une hypothèque mobilière. Vous avez deux articles de la Loi de l'impôt sur le revenu auquel j'ai fait référence qui nous donnent la recette pour faire cela fiscalement parlant.

Je ne suis pas sûr qu'ils ont vu ce détail lorsqu'ils ont travaillé là-dessus parce que si vous vous retrouvez avec une fiducie au sens du patrimoine distinct au sens du Code civil, on ne peut plus prendre une hypothèque.

Le sénateur Massicotte : Vous savez que des projets de loi ont été approuvés qui visent la même chose, qu'on ne va pas avoir recours à un REER d'un particulier au fédéral. C'est le même objectif, effectivement.

M. Rabeau : Toutefois, les hypothèques mobilières de REER, c'est utilisé de façon assez courante mais dans des cas bien particuliers. Ce sont souvent des gens qui partent en affaires et qui mettent en garantie leurs REER pour une courte période pour s'organiser. Ce n'est pas monsieur ou madame tout le monde qui fait cela. Mais c'est utile à des gens en affaires.

Le sénateur Massicotte : Une question pratique; votre caisse, en particulier, ne demande jamais une hypothèque mobilière sur un REER. Ce n'est pas une pratique courante pour les particuliers?

Mr. Rabeau: I checked with head office and I was told that on average, Desjardins grants 500 and 600 mortgages a year to individuals who are borrowing against their RRSP.

Senator Massicotte: Out of how many mortgage applications in total?

Mr. Rabeau: I really could not say.

Senator Goldstein: Who advised you not to make any representations when the bill was before the House of Commons? Do you recall?

Ms. Goulard: No one advised us per se. We discussed whether or not Finance Canada officials were aware of the situation and we were told that they were. It was our decision not to testify. No one from the Department of Finance advised me not to appear. I do not want to give you the wrong impression. We wanted some assurance that the problem had been flagged. We had planned to appear before the finance committee to voice our concerns, but both the Department of Finance and the Department of Justice claimed that they were aware of the situation.

Senator Goldstein: So then, you saw no point in testifying.

Ms. Goulard: Exactly.

Senator Goldstein: Are other financial institutions facing a similar situation?

Ms. Goulard: The problem is the same for any financial institutions that issues RRSPs in Quebec.

Mr. Rabeau: It is a problem for trust companies. Banks have their own trust companies and often, RRSPs issued by trust companies will be self-directed vehicles arranged through brokers, for example. A significant number of plans fall into that category.

Senator Goldstein: Why did the other institutions impacted by the proposed amendments not join forces with you to oppose the bill?

Ms. Goulard: I believe the Investment Funds Institute of Canada will be sending a letter supporting our position. The Canadian Bankers Association also supports us. It was important for us to speak out because we are the largest trust company in Quebec. However, we do have the support of other institutions.

Senator Goldstein: We would very much like to see those letters. Could you possibly get them to us as soon as possible? I have one last question for you.

Do you know the reason why the Department of Finance is moving forward with this amendment? From a taxation standpoint, I fail to see what purpose this would serve. What problems are they trying to avoid by proposing to do away with deemed trusts?

Mr. Rabeau: My feeling is that it all goes back to the *Thibeault* case and the unseizability issue. I do not recall the names of the individuals who worked on this bill at the Department of Justice.

M. Rabeau : Je me suis renseigné à l'administration et on me dit qu'en moyenne on donne 500 ou 600 hypothèques mobilières de REER par année.

Le sénateur Massicotte : Sur combien de demandes de prêt?

M. Rabeau : Je ne sais pas.

Le sénateur Goldstein : Qui vous aurait conseillé de ne pas faire de représentations lors de la considération de ce projet de loi à la Chambre des communes? Est-ce que vous savez? Est-ce que vous vous rappelez?

Mme Goulard : Ce n'était pas une demande mais une discussion qu'on avait eue à savoir si les gens du ministère des Finances Canada étaient au courant et ils ont dit qu'ils étaient au courant. C'était notre décision à nous de ne pas comparaître. Ce n'était pas une demande du ministère des Finances Canada de ne pas comparaître. Je ne veux pas donner la mauvaise impression. On voulait s'assurer que le problème était identifié. On était pour comparaître au Comité des finances pour démontrer notre préoccupation. Le ministère des Finances Canada a dit qu'il était déjà au courant tout comme l'était le ministère de la Justice.

Le sénateur Goldstein : Il aurait donc été inutile de comparaître?

Mme Goulard : Exactement.

Le sénateur Goldstein : Est-ce que d'autres institutions financières sont dans la même situation?

Mme Goulard : Toute institution financière qui a des REER au Québec.

M. Rabeau : Ce sont les sociétés de fiducie; les banques ont leur propre société de fiducie et souvent les REER offerts par les sociétés de fiducie vont être des REER autogérés, par exemple, avec des courtiers, il y en a un nombre important.

Le sénateur Goldstein : Pourquoi est-ce que les autres institutions touchées par ce projet d'amendement, cette partie du projet de loi, n'ont pas fait cause commune avec vous?

Mme Goulard : Je pense que l'Institut des fonds d'investissement du Canada va envoyer une lettre d'appui de notre position. L'Association des banquiers canadiens va se joindre pour appuyer cette position. C'est quand même très important puisqu'on est la plus grosse compagnie de fiducie au Québec mais on a l'appui d'autres institutions.

Le sénateur Goldstein : Nous aurions un grand intérêt d'avoir ces lettres. Pourriez-vous demander à vos collègues d'agir assez rapidement là-dessus. J'ai une dernière question.

Est-ce que vous savez pourquoi le ministère des Finances Canada veut apporter cet amendement? Je vois mal quelle utilité cela pourrait avoir sur le plan de l'imposition de l'impôt. Quels problèmes veulent-ils éviter en suggérant de supprimer la fiducie présumée?

M. Rabeau : J'ai l'impression que tout cela tire son origine de l'affaire *Thibeault* et de la question de l'insaisissabilité. Je ne me souviens plus du nom de ces personnes qui ont travaillé sur ce projet de loi au ministère de la Justice.

The Chair: The individuals responsible for drafting the legislation?

Mr. Rabeau: Yes. This was one of the concerns often mentioned, namely the whole unseizability issue. Personally, I think that the drafters of the bill likely did not have an overall picture of the implications for RRSPs. Perhaps they were not looking at this issue from a practical standpoint.

Senator Goldstein: The issue of whether or not RRSPs are exempt from seizure goes back a long way in Canada, and especially in Quebec. The Court of Appeal handed down a number of rulings even before the *Thibeault* case was heard. As you mentioned, the *Thibeault* case focused on one particular question, and the Supreme Court seized the opportunity to rule on other matters of consequence.

What reason would the Department of Finance have for getting involved in the question of whether or not RRSPs are exempt from seizure? Since provincial policies on this matter are already in place, should this not be a matter of provincial policy?

Mr. Rabeau: We discussed this with the Department of Finance. However, I really do not know why they were interested in the unseizability of RRSPs. I cannot speak for the department.

Senator Goldstein: It has nothing to do with finances, but more with civil law matters in each province.

Ms. Goulard: I had some discussions with Justice Department officials after we first learned about Bill C-10. Initially they resolved one problem, but in doing so, they created another one. As Mr. Rabeau explained, it really was due to a lack of general knowledge of what happens in Quebec and of the workings of the Civil Code.

We had to supply them with the correct information so that they could see exactly what kind of problem they had created by attempting to resolve another one.

Senator Goldstein: When funds in a trust RRSP are transferred, do they not then immediately become taxable?

Mr. Rabeau: In Quebec, two types of trust RRSPs were set up within the meaning of the Civil Code. The Barreau du Québec, which was a client of the Desjardins Group at the time, set up a trust RRSP within the meaning of the Civil Code. The vehicle met all of the criteria for registration with the Department of Finance.

They followed the rules when setting up this type of RRSP. However, the vehicle did not sell well. But it did meet the criteria.

The Chair: You said that there were two types of trusts in Quebec, one being associated with the Barreau du Québec. Correct?

Le président : Les rédacteurs de la loi?

M. Rabeau : Oui. C'est une des préoccupations qui semblait ressurgir beaucoup, c'est-à-dire la question de l'insaisissabilité. Mon opinion personnelle est que les personnes qui ont travaillé là-dessus n'avaient probablement pas le portrait d'ensemble de ce que cela concernait, les REER. Il leur manquait peut-être un côté pratico-pratique quand on est vraiment dans le doute.

Le sénateur Goldstein : La question de l'insaisissabilité des REER a une assez longue histoire au Canada, et surtout au Québec. Il y a eu beaucoup d'arrêts de la Cour d'appel avant même que la cause Thibault soit plaidée. Comme vous l'avez mentionné, la cause Thibault était surtout axée sur une question particulière, et la Cour suprême a profité de l'occasion pour se prononcer sur certaines autres choses qui portaient à conséquence.

En quoi le ministère des Finances aurait un intérêt à s'ingérer dans la question de l'insaisissabilité des REER? Étant donné qu'il existe déjà des politiques provinciales traitant de l'insaisissabilité des REER, est-ce que ce ne serait pas plutôt une question de politique provinciale?

M. Rabeau : Nous avons discuté du sujet avec le ministère des Finances. Mais vous dire pourquoi ils se préoccupaient de la question de l'insaisissabilité des REER, je l'ignore, je ne peux pas répondre pour eux.

Le sénateur Goldstein : Ce n'est pas une question de finances, c'est une question de droit civil dans chaque province.

Mme Goulard : J'ai discuté avec des représentants du ministère de la Justice au moment où on a pris connaissance du projet de loi C-10. Au début ils ont réglé un problème, mais en essayant de le faire, ils en ont créé un autre. Comme M^{e} Rabeau l'a expliqué, il s'agissait vraiment d'un manque de connaissance générale au sujet de ce qui se passe au Québec et du fonctionnement du Code civil.

Nous avons dû ensuite leur fournir l'information nécessaire afin qu'ils puissent voir exactement quel genre de problème avait été créé en essayant de résoudre un autre problème.

Le sénateur Goldstein : Est-ce que le transfert d'actifs d'un REER en fiducie n'a pas comme conséquence de rendre immédiatement taxable les produits du REER?

M. Rabeau : Au Québec, il y a deux cas de REER en fiducie au sens du Code civil. Il y a le Barreau du Québec, qui était à l'époque client de la Fiducie Desjardins, qui a mis sur pied un REER en fiducie au sens du Code civil. Le produit a passé tous les tests sur le plan de l'enregistrement au ministère des Finances.

Ils ont bâti ce REER comme il devrait être bâti; il ne s'est pratiquement pas vendu. Ce REER a donc passé les tests.

Le président : Vous avez dit qu'il y en avait deux au Québec, dont le Barreau du Québec?

Mr. Rabeau: Yes. Another kind was set up for Desjardins, although there was no assurance that the product would sell. By working on similar products, we realized that the creation of a separate patrimony in the system would require investments of several million dollars. The administrative costs would be enormous and for that reason, the product did not meet the criteria.

Senator Meighen: I believe Senators Massicotte and Goldstein have asked most of the questions I had in mind. This discussion reminds me of when I was admitted to the Quebec Bar. Back then, there were almost no trusts. The concept of a trust within the meaning of the common law was very foreign to the Civil Code. Ultimately, the concept was introduced into the Civil Code and we have been trying to work with it.

Did any other financial institutions make representations to the House of Commons?

Ms. Goulard: No, not on this bill. By the time we realized that the proposed amendment presented a problem, Bill C-10 had already been sent to a House of Commons committee. We then contacted the Department of Finance as well as some other financial institutions.

Senator Meighen: Senator Goldstein is more knowledgeable than I am about these matters. I did not quite understand the department's rationale for this amendment. Does it come down to money? Are substantial sums of money vanishing? Is it that it wants to place common law and civil code trusts on an equal footing?

Mr. Rabeau: I think that is true, to some extent. Trusts are a vehicle now in use in Quebec. Then why not use this vehicle? Perhaps their reason is valid, but on looking at the provisions in the Civil Code respecting trusts, it is clear that this is not the ideal commercial vehicle, because the trustee is the sole administrator of the trust.

A trust cannot be amended without involving the courts. Nor can a trust be terminated for just any reason. Strict rules are in place. A trust is not an appropriate vehicle for a common product such as an RRSP into which persons deposit money or from which they withdraw funds when they have financial problems.

Not just anyone has an RRSP valued at $200,000 or $300,000. Some individuals may, in addition to their pension plan, have between $4,000 and $12,000 in RRSP funds. We are talking about relatively small sums of money.

A trust created within the meaning of the Civil Code is not the ideal vehicle for managing these types of assets. The same goes for instruments such as mutual fund trusts, LIRAs, LIFs and registered education savings plans, or RESPs.

In the case of registered education savings plans, or RESPs, the subscriber makes contributions to the plan and names a beneficiary. The government grant portion is administered differently. If there is a glitch and the subscriber opts out of the plan, the grant portion is returned to the government. The

M. Rabeau : Oui, on en a bâti un pour Desjardins sans trop savoir si le produit allait se vendre. Le problème qu'on a identifié en travaillant sur les produits parallèles, c'est que la création d'un patrimoine distinct dans le système demanderait des investissements de plusieurs millions de dollars. Ce sont d'énormes coûts d'administration et c'est pourquoi le produit n'a pas passé les tests.

Le sénateur Meighen : Je pense que la plupart de mes questions ont été posées par les sénateurs Massicotte et Goldstein. Cette discussion me fait penser au temps où j'ai été admis au Barreau du Québec. À cette époque, il n'y avait quasiment pas de fiducies. Le concept de la fiducie dans le sens de la common law était très étranger au Code civil. Finalement, jusqu'à un certain point, on l'a introduit dans le Code civil et on essaye de se débrouiller avec.

Est-ce que d'autres institutions financières se sont présentées devant la Chambre des communes?

Mme Goulard : À ce sujet, non. Le temps qu'on s'aperçoive qu'il y avait un problème avec l'article, la Chambre des communes était déjà en train d'étudier le projet de loi C-10 en comité. On a contacté le département des finances de d'autres institutions financières.

Le sénateur Meighen : Le sénateur Goldstein a des connaissances plus poussées que moi dans le domaine. Je n'ai pas très bien compris le raisonnement du fisc fédéral face à la modification. Est-ce que c'est une question d'argent? Est-ce qu'il voit disparaître des sommes importantes? Veulent-ils mettre la fiducie dans la common law et au Code civil sur un pied d'égalité?

M. Rabeau : J'ai l'impression que c'est un peu le cas. On sait qu'au Québec maintenant, on peut utiliser la fiducie. Alors pourquoi ne pas l'utiliser? Peut-être que le raisonnement en soi est valable, mais quand on regarde les dispositions du Code civil qui concernent la fiducie, ce n'est pas l'instrument idéal pour des fins commerciales parce que le fiduciaire est l'administrateur unique de la fiducie.

On ne peut pas faire de modification à la fiducie sans faire appel aux tribunaux. On ne peut pas non plus mettre fin à la fiducie de n'importe quelle façon. C'est extrêmement encadré. Pour un produit aussi commun qu'un REER, dans lequel les gens déposent des sommes d'argent et duquel ils en retirent s'ils ont des problèmes financiers, c'est un produit inapproprié.

Ce n'est pas tout le monde qui détient un REER de 200 000 ou 300 000 dollars. Il y a des gens qui ont déjà une caisse de retraite, mais qui détiennent un REER d'une valeur de 4 000 $ à 12 000 $. Ce sont des montants relativement petits.

Imposer une mécanique comme celle de la fiducie du Code civil pour la gestion de tels comptes, ce n'est pas l'idéal. C'est la même chose pour les fiducies de fonds communs et ce sera la même chose aussi pour les CRI, pour les FRV, et pour les régimes d'épargne-études.

Dans le régime d'épargne-études, vous avez la contribution du souscripteur, vous avez les revenus qui seront attribués au bénéficiaire, et vous avez la subvention du gouvernement qui est administrée différemment. Dès qu'il y a une anicroche, la subvention est remise au gouvernement. Le gouvernement du

Government of Quebec passed legislation pursuant to which it will award its own grant. To give you an example, subscribers to an RESP will receive a provincial grant as well as a federal grant. The two grants are, however, administered differently.

Revenues and contributions are also administered a certain way. I would rather not think about integrating all of this into a separate patrimony system.

Senator Meighen: You stated in your submission that if the proposed paragraph 248 were adopted, there would be significant cost implications.

Mr. Rabeau: Correct.

Senator Meighen: Could you elaborate on that statement?

Mr. Rabeau: For example, in the case of the trust RRSP created for the Barreau du Québec, as well as the one created for Desjardins, when the time came to look into how these could be administered, we were told that just to modify the systems, it would cost Desjardins in the neighbourhood of $2 to $3 million.

Senator Meighen: And that is excluding the cost to other financial institutions?

Mr. Rabeau: Excluding the other products that would be affected. We are talking here strictly about RRSPs, not about RESPs, LIRAs or LIFs.

The Chair: If you go to pages 454, 455 and 456 of the bill, can you show us exactly where to find the proposed amendments to paragraph 248(3)?

Ms. Goulard: Just to be clear, we were referring to section 248 of the Income Tax Act. However, clause 44 on page 206 of the bill amends the relevant provisions of the Income Tax Act.

The Chair: It is important for us to have a clear understanding of the situation.

Ms. Goulard: I made the same mistake the first time around.

The Chair: So then, we are on page 206, clause 44.

[*English*]

The Chair: Can you walk us through it?

[*Translation*]

Ms. Goulard: It is at the bottom of page 208.

[*English*]

The Chair: The margin note "certain arrangements under the civil law" indicates the changes made to subsection 248(3) of the act.

Québec a adopté une loi en vertu de laquelle il accordera sa propre subvention. Pour vous donner un exemple, dans le régime d'épargne-études, vous bénéficierez d'une subvention du gouvernement provincial et une autre du gouvernement fédéral, et les deux subventions sont administrées de façon différente.

Il y a aussi les revenus et les contributions qui s'administrent d'une certaine façon. Si on tente de tout intégrer cela à l'intérieur d'un patrimoine distinct, j'aime autant ne pas y penser.

Le sénateur Meighen : Vous avez dit dans votre mémoire que si on modifiait le paragraphe 248 tel que proposé, cela coûterait des sommes importantes.

M. Rabeau : Oui.

Le sénateur Meighen : Pouvez-vous élaborer?

M. Rabeau : Pour vous donner un exemple, le REER en fiducie qu'on avait mis sur pied pour le Barreau du Québec et celui qu'on avait créé en parallèle pour Desjardins, lorsqu'est venu le temps d'examiner cela avec l'administration, ils nous ont dit que pour modifier les systèmes uniquement, il en coûterait de 2 à 3 millions de dollars pour Desjardins.

Le sénateur Meighen : Et ce, sans parler des autres institutions financières?

M. Rabeau : Sans parler des autres produits qui seraient touchés. On parle uniquement du REER. On ne parle pas du régime d'épargne-études, des CRI ou des FRV non plus.

Le président : Si vous pourriez consulter les pages 454, 455 et 456 du projet de loi où se trouvent les amendements à la section 248(3), pouvez vous nous montrer exactement où se trouvent les dispositions en question?

Mme Goulard : J'aimerais juste préciser qu'on se référait à l'article 248 de la Loi sur l'impôt, mais c'est l'article 44 de la loi qui modifie la Loi sur l'impôt qui se trouve à la page 206 dans votre document.

Le président : Il faut que nous puissions comprendre.

Mme Goulard : J'avais fait la même erreur la première fois.

Le président : Nous sommes à la page 206, l'article 44.

[*Traduction*]

Le président : Pouvez-vous nous expliquer de quoi il en retourne?

[*Français*]

Mme Goulard : C'est la page 208, au bas de la page.

[*Traduction*]

Le président : La note inscrite en marge indique les changements apportés au paragraphe 248(3) de la loi.

[*Translation*]

Senator Fox: I want to thank our witnesses from Desjardins Group for joining us today. I do not have a lot of questions because I thought your submission was clear and straightforward and contained some very specific recommendations. Nevertheless, I do have two questions.

Off the top, you stated that representatives of the Canadian Bankers Association shared your concerns. Did this association hold the same kind of discussions with the Department of Finance as your group did?

Ms. Goulard: Yes.

Senator Fox: Did they submit a brief on this specific point?

Ms. Goulard: I am not aware that they tabled a brief or sent a letter, but I did discuss my appearance here today with them earlier in the week. They informed me that they had recently spoken to Finance department officials who had informed them, — and this is just hearsay — that they were aware of the problem.

Senator Fox: Did they arrive at the same conclusions and make the same recommendation?

Ms. Goulard: Yes.

Senator Fox: You have done an impact study. I assume that if the proposed change goes through, it would affect the amount of money going into the various RRSPs in Quebec, compared to other parts of Canada. Would the entire system in Quebec be put at risk?

Mr. Rabeau: Trust companies run the risk of losing a lot of clients because the change applies strictly to them. Banks as such are not affected.

Senator Fox: Why do the banks support your position?

Mr. Rabeau: Because banks have their own trust companies.

Senator Fox: Clearly, a financial institution selling RRSPs in a province where holders can borrow against their plan for a mortgage or withdraw funds from their plan would have a staggering advantage over an institution like Desjardins Group which would only be allowed to operate one way. Would you agree with me?

Mr. Rabeau: Absolutely. Given the way in which Desjardins Group is structured, each credit union, the group owners, cannot be permitted to have their own RRSPs. Not that they could not, but the result would be 600 different RRSPs in Quebec. It would make no sense. The issuers of these instruments on behalf of all credit unions are Desjardins Trust and Desjardins Securities.

[*Français*]

Le sénateur Fox : Merci à nos témoins du Mouvement Desjardins d'être venus nous voir aujourd'hui. Je n'ai pas beaucoup de questions parce que je trouve que votre mémoire est limpide, direct, concret et il contient des recommandations très précises. J'aurais quand même deux questions.

Vous avez dit au tout début que vos préoccupations sont partagées par les représentants de l'Association des banquiers canadiens. Est-ce qu'ils ont eu le même genre de discussions avec le ministère des Finances que vous?

Mme Goulard : Oui.

Le sénateur Fox : Est-ce qu'ils ont déposé un mémoire sur ce point précis?

Mme Goulard : Je ne suis pas au courant s'ils ont déposé un mémoire ou une lettre, mais j'ai eu des discussions avec eux au début de la semaine concernant ma comparution aujourd'hui. Ils m'ont dit qu'ils avaient eu, récemment, des discussions avec le ministère des Finances et que ce dernier les avait avisés — et c'est du ouï-dire — qu'il était au courant.

Le sénateur Fox : Est-ce qu'ils arrivent aux mêmes conclusions que vous et à la même recommandation?

Mme Goulard : Oui.

Le sénateur Fox : Vous avez déposé une étude d'impact. Je présume que si ce genre de changement était fait, il y aurait un impact sur les montants d'argent qui rentreraient, par exemple, dans les divers fonds de REER au Québec, comparativement à d'autres parties du Canada. Est-ce que cela met en péril tout ce système au Québec?

M. Rabeau : Les sociétés de fiducie risquent de perdre beaucoup de clients parce que c'est imposé strictement aux sociétés de fiducie. Les banques ne sont pas touchées comme telles.

Le sénateur Fox : Pourquoi les banques appuient-elles votre position?

M. Rabeau : Parce que les banques ont leurs propres sociétés de fiducie.

Le sénateur Fox : C'est sûr qu'une institution financière qui vendrait un REER dans une province sur lequel on peut avoir des hypothèques immobilières et où on peut faire des retraits aurait un avantage concurrentiel terrifiant sur une société comme le Mouvement Desjardins qui ne peut opérer que d'une seule façon. C'est exact?

M. Rabeau : Exactement. Étant donné la structure du Mouvement Desjardins, on ne peut pas permettre à chacune des caisses populaires, qui sont les propriétaires du Mouvement, d'avoir leurs propres REER. Elles pourraient le faire, mais on aurait 600 REER différents au Québec. Cela n'aurait aucun sens. L'émetteur, celui qui porte le chapeau, c'est Fiducie Desjardins pour l'ensemble de toutes les caisses, et Valeurs mobilières Desjardins aussi.

Senator Fox: Far be it for me to put words in your mouth, but during peak RRSP sales season, there would not be a level playing field in Quebec. Chartered banks would have a clear advantage over other institutions. I cannot believe — and no one else believes — that this is what the Department of Finance intended to happen. However, because the proposed change would adversely affect your operations, the Department should be open to reversing its position.

Mr. Rabeau: Hopefully, that will happen.

Senator Harb: Thank you very much for your excellent presentation. It was exceedingly clear. One of my colleagues asked why this provision was inserted into the bill. Could it possibly have something to do with the Supreme Court decision? Normally, that is what happens when the Supreme Court hands down a ruling and Parliament is more or less compelled to bring in legislation to conform to the decision.

Mr. Rabeau: As I understand it, that would be the reason.

Senator Harb: Obviously, it was not the intention of the Supreme Court to create problems for you. These are indirect consequences of its decision. If the Department of Justice were to request a clarification from the Supreme Court, could the court possibly respond that this was a specific ruling, and not one that applied across the board? If that were the case, would Parliament not be obliged to introduce legislation?

Ms. Goulard: I am not convinced that further to the Thibeault decision, a provision of this nature was necessary. The Thibeault decision may have been the compelling reason for the proposed amendment, but the provision could have been worded differently to neutralize the impact on trust RRSPs. I do not know if there is any need to seek a clarification from the Supreme Court in order to do away with this clause. I think some other way can be found to apply the *Thibeault* decision.

Senator Harb: Did you attempt to come up with amendments that satisfied the Supreme Court and at the same time, the needs of credit unions? Did someone at Desjardins try to draft a specific amendment?

Mr. Rabeau: Not to my knowledge.

Senator Harb: Could that possibly be done?

Mr. Rabeau: I am sorry, but I cannot answer that question.

Senator Harb: You mentioned that 39 per cent of plan owners withdraw funds from their RRSPs to invest in real estate. What does this mean in dollar terms for Quebec?

Mr. Rabeau: That is difficult to say. However, if I am not mistaken, the total value of RRSPs is pegged at $26 billion. Anywhere from $26 billion to $29 billion are invested with Desjardins in RRSPs. If you look at those programs, such as the extremely popular HBP, or the LLP, that allow plan owners to

Le sénateur Fox : Je ne veux pas vous mettre des mots dans la bouche, mais il y aurait deux poids deux mesures à l'intérieur du Québec à l'occasion des grandes périodes de vente de REER et les banques à charte seraient carrément avantagées par rapport à une autre institution. Je ne peux pas conclure que c'était l'intention du ministère des Finances — personne ne le pense —, mais il y a quand même une conséquence qui me semble néfaste et qui, selon vous, n'était ni prévue ni voulue par le ministère. Le ministère devrait donc être ouvert à ce changement.

M. Rabeau : C'est à espérer.

Le sénateur Harb : Merci beaucoup pour votre excellente présentation. C'était très clair. Un de mes collègues a demandé quelle était la raison d'être de cette clause dans la loi. Serait-ce possible que ce soit à cause des décisions de la Cour suprême? D'habitude, c'est comme cela. Quand la Cour suprême rend une décision quelconque, le Parlement est obligé, plus ou moins, d'introduire une loi qui applique la décision de la Cour suprême.

M. Rabeau : C'est ce que j'ai compris des explications.

Le sénateur Harb : On sait très bien que l'intention de la Cour suprême n'était pas nécessairement de créer des dommages. Ce sont des conséquences indirectes qui sont survenues. Si le ministère de la Justice faisait une nouvelle demande devant la Cour suprême pour avoir une clarification, serait-ce possible que la cour dise que la décision Thibault était une décision spécifique et non pas une décision qui touche tout le monde, parce que ce cas était spécifique? Si cela arrivait, est-ce que le Parlement ne serait pas obligé d'introduire des lois?

Mme Goulard : Je ne suis pas certaine si la façon dont l'article a été rédigé était nécessaire suite à l'arrêt Thibault. L'article a été rédigé à cause de l'arrêt Thibault, mais cela aurait pu être rédigé d'une autre façon pour ne pas que cela ait un impact sur les REER fiduciaires. Je ne suis pas certaine si c'est nécessaire de retourner devant la Cour suprême du Canada pour avoir une clarification afin de pouvoir se débarrasser de cet article. J'ai l'impression qu'on pourrait trouver une autre façon pour appliquer l'arrêt *Thibault*.

Le sénateur Harb : Est-ce que vous avez essayé d'apporter des modifications pour répondre à la fois à la Cour suprême et aux besoins des caisses populaires? Est-ce que quelqu'un dans votre institution a essayé d'écrire une modification spécifique?

M. Rabeau : Pas à ma connaissance.

Le sénateur Harb : Est-ce possible de le faire?

M. Rabeau : Je ne sais pas. Je ne peux pas répondre. Désolé.

Le sénateur Harb : Vous avez mentionné que 39 p. 100 des gens retirent leurs REER pour faire un investissement immobilier. Dans le cas du Québec, l'impact monétaire est de combien?

M. Rabeau : C'est difficile à évaluer, mais la valeur des REER, si je ne me trompe pas, c'est 26 milliards de dollars. C'est un montant d'environ 26 à 29 milliards de dollars qui sont investis dans les REER chez Desjardins. Si vous prenez en considération les programmes qui permettent les retraits de REER comme le

withdraw funds from these RRSPs, then we are probably looking at a substantial sum of money. I do not have any exact figures, but certainly significant sums are involved.

Senator Harb: So then, in your opinion, we now have two federal laws, one that allows people to withdraw funds from their RRSPs to invest in real estate and another that does not. As a citizen, could I take the government to court and initiate a court challenge?

We cannot have two opposing pieces of legislation. The other issue is credit unions and having them classified like banks in Canada in order to benefit from the same opportunities. Could Desjardins possibly request the same classification as a bank?

Ms. Goulard: You are referring to credit unions in Western Canada that are seeking a cooperative bank charter. We are aware of their wanting to become cooperative banks. Desjardins has not yet decided whether or not to pursue this course of action. We are very well served by our Quebec legislation and by the Quebec government and we are participating in the review of the federal legislation. However, we have not yet made our position on this initiative known.

[*English*]

Senator Harb: Desjardins is a famous, amazing story, and each of us should read the background on this wonderful institution.

The Chair: It is time I tell the witnesses that when we began hearings on this bill, we asked the Department of Finance Canada if there was anything controversial or any problems, and officials assured us that there were not and that the stakeholders were all aware of the changes.

You have outlined for us a practical problem with the law. You tell us that you have had poor communication with the officials from both the Department of Justice Canada the Department of Finance. We are dealing here with what has become known in the trade as an omnibus bill. As you could see, we were having trouble finding the area in which you are having the problem.

We have an obligation to give sober second thought to the law and to hear your problems and then find a way forward on your behalf. We need to be on the same playing field.

Have you received assurances? Many of the dispositions in this act are little items from other times over the years that are being fixed. These items have received assurances, either by way of letters of undertaking, or a wink and a nod, and the bad things that these are now fixing have not been enforced against various taxpayers. Have you received any assurances of that nature during the passage of this bill through the system?

Ms. Goulard: We have had discussions with both of the departments. They have said they are aware of the problem and they understand and hope to be able to solve the problem. When

Régime d'accès à la propriété — qui est extrêmement populaire — ou le régime qui permet le retour aux études, c'est probablement beaucoup d'argent qui est en jeu. Je n'ai pas de chiffre, mais c'est certainement des montants très importants.

Le sénateur Harb : Selon vous, on a maintenant deux lois fédérales; une loi qui permet au citoyen de retirer son argent du REER pour l'investir dans l'immobilier et une autre loi qui ne donne pas cette permission. Me serait-il possible, en tant que citoyen, d'emmener le gouvernement en cour pour faire ce qu'on appelle en anglais un « court challenge »?

On ne peut pas avoir deux lois qui se contredisent. L'autre question concerne les Credit Union afin qu'ils soient classés au Canada pour jouir des mêmes opportunités que les banques. Est-ce possible qu'ils fassent la même chose, que Desjardins demande la même classification qu'une banque?

Mme Goulard : Vous référez à la demande des Credit Union de l'Ouest pour avoir un amendement aux banques. Nous sommes au courant de leur requête pour qu'ils puissent devenir une banque coopérative. Desjardins n'a pas encore statué à savoir s'il serait intéressé à suivre cette voie. On est très bien desservi par notre loi québécoise, par notre gouvernement québécois et on participe à la révision législative fédérale mais on ne s'est pas prononcé à ce sujet.

[*Traduction*]

Le sénateur Harb : L'histoire de Desjardins est vraiment fascinante, et chacun d'entre nous devrait s'informer sur cette formidable institution.

Le président : Il est temps que je dise aux témoins que lorsque nous avons commencé à tenir des audiences sur ce projet de loi, nous avons demandé au ministère des Finances s'il existait des problèmes ou des points portant à controverse; or, les fonctionnaires nous ont assurés que ce n'était pas le cas et que les intéressés étaient tous au courant des changements.

Vous nous avez fait remarquer que la loi posait un problème d'ordre pratique. Il semble en outre que la communication soit mauvaise avec les représentants du ministère de la Justice et du ministère des Finances. Nous examinons ici ce qu'il est coutume d'appeler un projet de loi d'ensemble. Comme vous avez pu le constater, nous avons eu de la difficulté à cerner l'aspect qui vous cause un problème.

Nous avons l'obligation d'examiner objectivement la loi et d'écouter vos doléances, puis de trouver une solution qui vous convienne. Les règles du jeu doivent être les mêmes pour tous.

Avez-vous obtenu des garanties? Cette loi contient de nombreuses dispositions qui sont des vestiges du passé, que l'on s'emploie à corriger. On nous assuré, que ce soit par des lettres d'engagement ou un simple signe d'acquiescent, que ces dispositions dépassées seraient éliminées et que les contribuables n'en faisaient pas les frais. Vous a-t-on donné les mêmes garanties à toutes les étapes d'examen de ce projet de loi?

Mme Goulard : Nous avons discuté avec les représentants des deux ministères, qui nous ont indiqué qu'ils étaient au courant du problème et espéraient pouvoir le résoudre. Lorsqu'ils se

those departments comes here and say there are no big issues or confrontational issues, perhaps they already know how they will solve this problem, so perhaps they do not see it as one of the big issues. It is only a quarter of a page in a large book. However, for us, it means millions of dollars, and it is a significant competitive issue. I rely on the opinion of the Department of Finance when they say they will solve this problem, but we felt it was important for us to come here today and explain the problem, to put it down on paper and to continue working with the Department of Finance Canada to resolve it.

For us, the easiest way to solve this problem is to eliminate this particular section. For us, it is easy to eliminate a section in the law. I have no doubt that Finance Canada wants to solve that problem, so I do not want to make any further comment on that department.

The Chair: I can assure you that we will be calling them here, because we have had to do it concerning six other issues. It is good that you came. We are interested in your problem and in helping you to solve it. We will tell the Department of Finance, unless you tell us that you do not want us to, that you have raised a legitimate issue arising out of the bill.

[*Translation*]

Therefore, if the bill is adopted, there will be a negative point in the legislation. You understand what I am saying.

Ms. Goulard: I agree with you. As we have stressed today, this is very important to us. I trust that the Department of Finance will resolve the problem. It was important for us to come here because once the bill is adopted, it is too late to raise our hand and point out that we have a little problem.

[*English*]

The Chair: Have you not had assurances that another law will be brought in to take that out?

Ms. Goulard: No.

[*Translation*]

Senator Massicotte: We have some financial experts here with us. Does Desjardins provide any financing to the film industry?

Mr. Rabeau: I really have no idea.

Senator Massicotte: So then, you are not aware of or bothered in any way by another provision on pages 208 and 209 of the bill?

Ms. Goulard: No, but we can look into this and get back to you.

Senator Massicotte: We would be interested in getting your opinion, particularly if Desjardins is involved in funding films.

présentent ici pour dire qu'il n'y a pas de problème grave ou de question prêtant à controverse, ils ont peut-être déjà une solution en tête; le problème ne leur semble alors pas important. Ce n'est qu'un quart de page dans un gros livre, après tout. Pour nous, cependant, cela représente des millions de dollars, ce qui a un impact considérable sur notre compétitivité. Je me fie aux employés du ministère des Finances lorsqu'ils affirment qu'ils régleront le problème; nous considérions toutefois important de venir témoigner aujourd'hui pour expliquer le problème, de le jeter par écrit et de continuer de collaborer avec le ministère des Finances pour le résoudre.

Nous estimons que la façon la plus simple de régler la situation consiste à éliminer cet aspect de la loi. Je ne doute pas que le ministère des Finances souhaite résoudre ce problème; je m'abstiendrai donc de faire d'autres commentaires à son sujet.

Le président : Je peux vous garantir que nous allons convoquer des représentants de ce ministère, parce que nous devons discuter de six autres questions. C'est une bonne chose que vous soyez venue. Votre problème nous intéresse, et nous souhaitons vous aider à le régler. À moins que vous nous demandiez de ne pas le faire, nous dirons à ce ministère que vous avez soulevé une question légitime au sujet du projet de loi.

[*Français*]

Quelque chose de mal qui se retrouvera dans la loi si on légifère de cette façon. Vous me comprenez.

Mme Goulard : Oui, je suis d'accord, pour nous c'est très important, comme on vous a avisé aujourd'hui. Je fais confiance au ministère des Finances. Ils vont résoudre le problème, pour nous c'est important de venir ici, parce qu'une fois que le projet de loi est adopté, lever notre main et dire qu'on a un petit problème, c'est trop tard.

[*Traduction*]

Le président : Ne vous a-t-on pas assuré qu'une autre loi serait adoptée pour régler ce problème?

Mme Goulard : Non.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Nous avons des experts financiers avec nous. Faites-vous du financement de films à la caisse populaire Desjardins?

M. Rabeau : Je ne peux pas vous dire, je n'ai aucune idée.

Le sénateur Massicotte : Vous n'êtes pas au courant d'une autre ligne dans ce petit document qui vous dérange en quoi que ce soit, aux pages 208 et 209?

Mme Goulard : Non, mais on peut revenir, je peux faire des recherches et vous revenir à ce sujet.

Le sénateur Massicotte : Surtout si vous faites du financement de film, cela nous intéresserait.

Ms. Goulard: I would be surprised if we were not involved to some degree. Desjardins is the largest institution in Quebec and surely the Quebec film industry must look to Desjardins Group. However, I am not aware of the particulars.

The Chair: We will wait to receive the letters of support that you mentioned, because we still have a number of questions.

[*English*]

Thank you, Ms. Goulard and Mr. Rabeau.

We are honoured to welcome Mr. Paul Gross as our next witness. Certainly, we are interested in hearing what you have to say. Bill C-10 contains a large series of provisions to amend the Income Tax Act. One such provision that has stirred up a great deal of interest in the country has to do with the tax credits for the film and video industry. It proposes to lay down some legal background to enable the government to determine what is or is not public policy in terms of films and movies that should be financed. We have heard from numerous witnesses on the subject. If you would like to make an opening statement, we will follow with questions.

Paul Gross, Actor, Producer, and Director, as an individual: Thank you. I have a few things to say. I thank you very much for having me here today. I appear before you as an actor, writer, producer, director and a Canadian nationalist. I know that many people have spoken before me, some in greater detail about the implications of Bill C-10 and the section relating to film and television tax credits. I am sure that much of what I am about to say will be a repetition of that, for which I apologize in advance.

Bill C-10 represents a threat to film and television production in Canada for a number of reasons. To begin with, the proposed amendment may well destroy an already precarious and insanely complex system of film financing. Making a movie in Canada is a fantastically complicated undertaking. Producers must align a bewildering number of elements and if one of those elements is out of alignment, the entire enterprise collapses.

One of the very few things in our system that has some degree of predictability has been the tax credit. At the moment, the process for calculating tax credits is largely mechanical and the monies that a production can expect are therefore reliable. It is their very reliability that has made tax credits central to financing any film in the country. For example, I am nearing completion of a film called *Passchendaele*. We calculated tax credits based on our budget of approximately $1.5 million, which became a foundation to our financing. Our bank advanced us monies against this calculation, which allowed us to begin pre-production.

Mme Goulard : Cela m'étonnerait que l'on ne soit pas un peu impliqué, Desjardins est la plus grosse institution du Québec, et certainement, l'Institut du film québécois doit se tourner vers le Mouvement Desjardins, mais je ne suis pas au courant de la question.

Le président : Nous attendrons l'arrivée de ces lettres d'appui dont vous avez parlé, parce qu'on a des questions à poser.

[*Traduction*]

Merci, madame Goulard et monsieur Rabeau.

C'est pour nous un honneur que d'accueillir notre prochain témoin, M. Paul Gross. Nous sommes très intéressés à entendre votre point de vue. Le projet de loi C-10 contient un grand nombre de dispositions pour modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. L'une d'elles, qui a suscité un intérêt considérable au pays, concerne les crédits d'impôt destinés à l'industrie du film et de la télévision. Elle permettrait d'établir le contexte juridique grâce auquel le gouvernement pourrait déterminer si les productions cinématographiques et télévisuelles ne sont pas contraires à l'ordre public et accorder du financement en conséquence. Nous avons recueilli de nombreux témoignages à ce sujet. Si vous voulez bien prononcer votre allocution, nous vous poserons ensuite des questions.

Paul Gross, acteur, producteur et directeur, à titre personnel : Merci. J'ai bien des choses à vous dire. Je vous remercie beaucoup de m'avoir convoqué aujourd'hui. Je comparais devant vous en ma qualité d'acteur, de scénariste, de producteur, de directeur et de nationaliste canadien. Je sais que de nombreux témoins m'ont précédé, certains traitant en détails des répercussions du projet de loi C-10 et de l'article sur les crédits d'impôt pour l'industrie du film et de la télévision. Je suis certain que je vais reprendre bien des points qui ont été soulevés, et je vous présente mes excuses d'avance.

Le projet de loi C-10 constitue une menace pour l'industrie cinématographique et télévisuelle canadienne, et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, la modification proposée pourrait bien provoquer l'anéantissement du système de financement du film, déjà précaire et incroyablement complexe. Il est terriblement compliqué de produire un film au Canada. Les producteurs doivent réunir un nombre incalculable de critères, et si un seul n'est pas conforme, toute l'entreprise s'écroule.

L'un des très rares aspects prévisibles de notre système est le crédit d'impôt. Pour l'instant, le processus de calcul des crédits d'impôt est largement mécanique, et un producteur peut facilement prévoir les fonds qui lui seront versés. C'est la fiabilité même de ces crédits qui les rend essentiels au financement des films au pays. Par exemple, j'ai presque terminé la production d'un film intitulé *Passchendaele*. Nous avons calculé, selon notre budget, que nous recevrions des crédits d'impôt d'environ 1,5 million de dollars, montant sur lequel nous nous sommes fondés pour nous financer. Notre banque nous a avancé les fonds en fonction de ces calculs, et nous avons ainsi pu entamer la préproduction.

The government has argued that such tax credits would not be in jeopardy for any legitimate production. In the proposed amendment, however, that decision is subjective. The problem with this is that no bank will advance monies against tax credits if there is even the remote possibility that they will be denied at some future date for subjective reasons. This is something I believe other people have testified to, including representatives from the banking community.

It is possible that we would not have secured an advance from the bank, been unable to begin pre-production, been unable to finance *Passchendaele*, and a film that pays honour to the Canadian sacrifice in the Great War of 1914 to 1918 simply could not have been made.

Unless, of course, it was an American production. One of the more perverse features of the proposed amendment is that it does not extend to include U.S. productions that shoot in Canada. They are still entitled to public support through the tax credit system, regardless of content. It is as if the government is saying that particular vigilance is required to control the rampant depravity of Canadian filmmakers and that their efforts, if left unchecked, would undermine the very fabric of Canadian society. I have no interest in undermining society but I wish I lived in a nation where the arts had that kind of clout, but I live in Canada and at any given time, English Canadian films occupy less than 2 per cent of our screens, and our television is not much better. There is no tsunami of questionable movies. We are lucky if we are even noticed, let alone undermine anything. The bulk of what we view in Canada comes from the United States and U.S. productions will continue to enjoy unfettered public support, while Canadian producers will face another hurdle in the mountain of challenges we already face in our attempt to make movies about our country. I am at a loss to understand how this could conform to national public policy of any description.

I would completely support any government's desire to be responsible with the public's money and the public's interest, but I fail to see how this amendment would accomplish anything in that direction that is not already accounted for in the existing system. Anything of potential harm to the citizenry is already filtered out by a number of agents. The first and often overlooked is the artist himself. I have worked in this business for three decades and have yet to meet a single filmmaker intent on making a pornographic film or a film filled with hate. The second is the Criminal Code. Anything damaging to society's interests is already amply covered by the provisions in the Code. The last and most important filter is the public. The public's voice in the artistic output of our nation is clear, direct and final. If they object to a particular movie, they will not buy a ticket, and that movie will die. If they object to a television show they will not watch it, and that show will die. Nothing could be simpler. The public through the market place decides. The proposed amendment assumes that the public is too stupid, too ignorant and too benighted to make decisions for themselves. For their own good, the state will decide for them through the agency of a committee of judgment.

Le gouvernement a fait valoir que ces crédits d'impôt ne seraient pas remis en question pour les productions légitimes. Mais si l'on adopte la modification proposée, cette décision deviendra subjective. Aucune banque n'avancera de fonds en contrepartie de crédits d'impôt s'il existe un risque, même infime, que ces crédits soient par la suite refusés pour des raisons subjectives. Je crois que d'autres témoins ont déjà soulevé ce point, y compris les représentants du milieu bancaire.

Nous aurions pu être incapables d'obtenir une avance de la banque, de commencer la préproduction et de financer *Passchendaele;* ainsi, un projet cinématographique rendant hommage au sacrifice de Canadiens lors de la Grande Guerre de 1914-1918 serait mort dans l'œuf.

La situation est évidemment différente pour les productions américaines. L'un des aspects les plus pervers de la modification proposée est qu'elle ne s'applique pas aux productions que les Américains tournent au Canada. Les producteurs américains peuvent toujours se prévaloir du soutien public en recevant des crédits d'impôt, peu importe le contenu. C'est à croire que le gouvernement considère qu'il faut étouffer la perversité débridée des producteurs canadiens dont les efforts, si on n'y prend pas garde, menaceraient la trame même de la société canadienne. Je n'ai aucune intention de m'en prendre à la société, même si j'aimerais vivre dans un pays où les arts ont autant influence. Je vis cependant au Canada, où moins de 2 p. 100 des films projetés en salle sont canadiens anglais. Et la situation n'est guère plus reluisante à la télévision. Il n'y a pas de déferlante de films douteux. Rares sont ceux qui sont remarqués, et encore plus ceux qui sont une menace à l'ordre public. La grande majorité des films diffusés au Canada viennent des États-Unis, et les producteurs américains continueront d'empocher allègrement des deniers publics, alors que les producteurs canadiens seront confrontés à un obstacle de plus dans un pays où il est déjà si difficile de produire un film à contenu national. Je saisis mal la logique d'une telle politique pour notre pays.

J'approuve totalement qu'un gouvernement souhaite dépenser de façon responsable et protéger l'intérêt public. Ce que je ne comprends pas, c'est comment cette modification permettrait de faire encore mieux, alors que nous disposons déjà de plusieurs moyens pour éliminer les risques pour la société. Le premier, que nous oublions souvent, c'est par l'artiste lui-même. En 30 ans, je n'ai pas rencontré un seul producteur voulant faire un film à contenu pornographique ou haineux. Le deuxième c'est le Code criminel, dont les dispositions couvrent amplement tout ce qui peut nuire à l'intérêt public. Le dernier, et le plus important, c'est le public, dont l'opinion sur les produits artistiques est claire, directe et sans appel. Si les citoyens n'aiment pas un film, ils le bouderont et il disparaîtra des salles. Si une émission ne leur plaît pas, ils ne la regarderont pas et elle sera retirée de la programmation. C'est on ne peut plus simple. La décision relève du public par le jeu des forces du marché. En proposant cette modification, on laisse entendre que le public est trop stupide, trop ignare et trop inculte pour juger par lui-même. Pour le bien public, l'État décidera pour ses citoyens en se remettant au bon jugement d'un comité.

Who will sit on this committee that will make these decisions? From what pool of society will be draw such infallible moralists? What possible metric could we provide them with? What is acceptable in one community may be offensive in another. What enrages a man in St. John's may amuse a woman in Victoria. We are a nation with a multitude of voices, and the idea that they can be corralled into one comprehensive and quantitative system seems to me preposterous.

The metric that is proposed would seem to be that films might be denied tax credits if they were deemed to be ''contrary to public policy.'' This phrase, ''contrary to public policy'' is the heart of the problem. It is vague and because it is vague, it is subjective, and because it is subjective, the door is open to censorship.

I have heard and read various statements from defenders of the amendment who claim this is not censorship. They can call it anything they want; they can call it "wankel rotary engine" if they like but it is still censorship and censorship comes in many forms. This one is particularly insidious because it is dressed up in the costume of fiscal responsibility and who could argue against responsibility? However, this amendment would take away the means for a filmmaker to make a film. If you take away a man's tongue, that man cannot speak. If you threaten to take away that man's tongue, he will hesitate to speak. This bill's affect would be no different than the stifling of thought that extreme political correctness exacts. The simple threat will be sufficient to cast a pall over our creative community and, over time, one can imagine a scenario where the only television that Canada can offer to the world will be C-SPAN. Some may argue that C-SPAN is contrary to public policy.

The problem with censorship is that it does not work. Western society has a long and often bloody history of struggle between the state's desire to control thought and the thinker's desire to express thought. In the end, the state has always failed. It can lock up as many Galileo's as it likes, it can burn as many books by James Joyce as it likes but, in the end, those ideas will surface.

Finally, and only relatively recently did our own state realize this was a losing struggle and we handed the power to the people where it more properly resides. This amendment would seek to revive that losing struggle and is, I would argue, utterly contrary to democratic public policy.

Even if the government rejects this idea and continues to believe such control is required, why do they not put it forward in a stand-alone bill that could be argued by our elected representatives in the House of Commons? This amendment contained in Bill C-10 came as a complete surprise to everyone I know in this industry. It has been abundantly clear from the volume of speakers that have appeared and will continue to appear before you that it is a matter of great concern and that concern runs deep.

This is not merely a housekeeping issue to do with arcane tax reform nor is this issue restricted to partisan political ideology. I have no particular political ideology but I am committed to our democracy. This issue strikes at one of the foundation pillars of

Qui fera partie de ce comité chargé de prendre ces décisions? De quelle sphère de la société viendront ces moralistes irréprochables? Sur quels critères s'appuieront-ils? Ce qui est acceptable quelque part peut ne pas l'être ailleurs. Ce qui offense un homme de St. John peut amuser une femme de Victoria. De notre pays s'élèvent une multitude de voix, et je trouve totalement ridicule de vouloir les intégrer en un seul système exhaustif et quantitatif.

Selon les critères proposés, il semble que l'on pourrait refuser d'accorder des crédits d'impôt pour des films jugés « contraires à l'ordre public ». C'est là le cœur du problème. En adoptant un critère aussi vague, on ouvra la porte à la subjectivité et, par le fait même, à la censure.

J'ai entendu et lu les arguments des tenants de cette modification, qui considèrent qu'il n'est pas question de censure. Ce n'est que de la rhétorique. Appelons un chat un chat : c'est bien de censure dont il s'agit, une censure qui prend bien des formes. Celle-ci est particulièrement insidieuse parce qu'elle revêt les atours de la responsabilité fiscale, et qui pourraient s'élever contre de telles intentions? Pourtant, cette mesure enlèverait aux producteurs les moyens de faire un film. Si vous arrachez la langue d'un homme, il ne pourra plus parler. Si vous le menacez de lui arracher la langue, il va hésiter à s'exprimer. Ce projet de loi aurait sur la libre pensée le même effet dévastateur que la rectitude politique poussée à l'extrême. Cette simple menace suffira à étouffer notre communauté créative, et peut-être qu'un jour, la seule émission que l'on pourra écouter au Canada sera la rediffusion des débats de la chambre des représentants américains, même si d'aucuns pourraient juger cette émission contraire à l'ordre public.

Le problème de la censure, c'est qu'elle ne fonctionne pas. Depuis longtemps, la société occidentale est le théâtre de l'affrontement violent entre la volonté de l'État de contrôler la pensée et le désir des penseurs de s'exprimer. L'État a toujours fini par reculer. Il peut emprisonner tous les Galilée qu'il voudra, brûler autant de livres de James Joyce qu'il lui plaira, à la fin, les idées renaissent toujours de leurs cendres.

Ce n'est que relativement récemment que notre propre pays a compris qu'il perdait la bataille et a rendu le pouvoir à qui il revient : le peuple. Adopter cette modification, c'est chercher à relancer ce combat perdu d'avance et, à mon avis, c'est totalement contraire à l'ordre public.

Même si le gouvernement rejette cette idée et continue de croire que des mesures de contrôle s'imposent, pourquoi ne propose-t-il pas un projet de loi distinct dont nos représentants élus pourraient débattre à la Chambre des communes? La modification que comprend le projet de loi a complètement pris par surprise tous ceux que je connais dans l'industrie. Comme l'indique clairement la foule de témoins qui ont comparu et continueront de défiler devant ce comité, cette question préoccupe grandement l'industrie.

Il ne s'agit pas simplement d'une question de régie interne concernant une réforme fiscale obscure ou d'une affaire d'idéologie politique partisane. Je n'ai pas d'orientation politique particulière, mais notre démocratie me tient à cœur.

our democracy: our freedom of speech. Surely a matter of such gravity and weight is deserving of its own bill and a public debate in the full light of day. Proponents can argue their side, detractors can argue theirs and whoever wins, wins; so be it. To bury it inside a thick bill concerned the tax reform appears to be legislation by stealth. If that is not contrary to public policy, it ought to be.

In closing, I would like to return to the battlefields of Western Europe and the movie I am in the process of finishing. It is called *Passchendaele* after the 1917 battle of that name. It has taken me almost 10 years to bring this story to the screen and that is a good indication of how formidably difficult it is to make any movie in this country. If this amendment were law, such a movie might not be possible. It is conceivable that a member of the committee or even the Minister of Canadian Heritage herself might have found within its something objectionable. Thus, a film concerned with a formative period in our nation's history and the incalculable sacrifice of our forbearers would never have been made.

My grandfather fought in that war. It was my grandfather who made me wand to tell this story. I can assure you he did not sustain his three wounds in the Western Front in the defence of censorship. He sustained those wounds in the defence of freedom. There is a straight line from the men and boys of the Canadian Expeditionary Force of 1914 to 1918 to the men and women in the modern Canadian Forces serving in the sands of Afghanistan today. For the government to stand by this bill, they do a great disservice to their sacrifice, they dishonour the memory of our forefathers and they bring disrepute to a legacy for which so many have given their lives.

The Chair: Mr. Gross, our high expectations were in no way misguided. That was an inspiring presentation and, speaking for all the senators, a tremendous dissertation.

Senator Tkachuk: Thank you, Mr. Gross. I was intrigued by your comments on freedom of speech. It is a stretch to draw Bill C-10 to the battlefields of the First World War and Afghanistan. Nonetheless, is it possible to have freedom of speech without a subsidy and a film credit?

Mr. Gross: That question might be better phrased: Is it possible to have an artistic culture in a nation without government support? I think that is highly unlikely.

The history of art and culture has been one has been a long history of a combination of private sector and government, whether the Roman Catholic Church and the nobility, the monarchy and merchants or whether today it is elected government and the private sector. They have always gone hand in hand, particularly in the film business, which is a shorter history. There are only two film industries in the world that do not function with enormous government support. That is Hollywood and Bollywood, in India. Therefore, no, you cannot

Cette modification porte atteinte à l'un des fondements mêmes de notre démocratie : notre liberté d'expression. Il ne fait aucun doute qu'une question aussi grave mérite qu'on y consacre un projet de loi et un débat public largement médiatisé. Ainsi, ses partisans pourraient faire valoir leurs points de vue, ses détracteurs pourraient défendre les leurs, et que le meilleur l'emporte. En promulguant un obscur article dans un épais projet de loi sur la réforme fiscale, le gouvernement semble agir en catimini. Et cela, c'est contraire à l'ordre public.

J'aimerais, pour conclure, revenir aux champs de bataille de l'Europe de l'Ouest et au film que je suis en train de terminer. Il s'intitule *Passchendaele*, d'après le nom de la bataille qui s'est déroulée en 1917. Cela m'a pris près de 10 ans pour porter cette histoire à l'écran, ce qui montre bien les difficultés énormes qu'il faut surmonter pour faire un film dans ce pays. Si cette modification avait été adoptée, ce film n'aurait peut-être pas été réalisé, car il se peut qu'un membre du comité ou même la ministre du Patrimoine canadien y ait trouvé quelque chose à redire. Ainsi, un film relatant une période décisive de notre histoire et le sacrifice héroïque de nos ancêtres n'aurait jamais pu être tourné.

Mon grand-père a combattu au cours de cette guerre; c'est lui qui m'a donné le goût de relater cette histoire. Je peux vous garantir que ce n'est pas pour défendre la censure, mais bien la liberté qu'il a reçu ses trois blessures sur le front Ouest. Un lien unit directement les hommes et les jeunes de la Force expéditionnaire canadienne de 14-18 aux hommes et aux femmes qui font partie des Forces armées canadiennes modernes en poste aujourd'hui dans les sables de l'Afghanistan. Si le gouvernement adopte ce projet de loi, il discrédite leur sacrifice, déshonore la mémoire de nos ancêtres et bafoue les valeurs pour lesquelles de nombreux combattants ont donné leur vie.

Le président : Monsieur Gross, nous avions raison d'avoir des attentes élevées à votre endroit. Vous venez de faire un exposé des plus inspirants. Je parle au nom de tous les sénateurs en affirmant que c'était un plaidoyer hors du commun.

Le sénateur Tkachuk : Merci, monsieur Gross. J'ai été fort intéressé par vos commentaires sur la liberté d'expression. C'est un tour de force de faire le lien entre le projet de loi C-10 et les champs de bataille de la Première Guerre mondiale et de l'Afghanistan. Cependant, est-ce possible d'avoir la liberté de s'exprimer sans subvention et sans crédit?

M. Gross : Il serait plus juste de se demander si la culture et les arts peuvent survivre sans le soutien du gouvernement? À mon avis, c'est très improbable.

Si l'on étudie l'histoire de l'art et de la culture, on constate que les secteurs privé et public sont des alliés de longue date, qu'il s'agisse de l'Église catholique romaine et de la noblesse, de la monarchie et des marchants ou, de nos jours, du gouvernement élu et du secteur privé. Ils ont toujours travaillé de concert, particulièrement dans le tout jeune secteur de la production de films. Il n'y a que deux industries cinématographiques au monde qui ne dépendent pas fortement du soutien gouvernemental : celles de Hollywood et de Bollywood, en Inde. Ainsi, l'industrie

have a film business in the modern world without government support. That support is really seed money. The Canadian government did not pay for all of the film of *Passchendaele*, but the seed money brought in the other money. It is a foundation without which it is hard if not impossible to make films of any consequence in Canada.

Senator Tkachuk: The government is and has been operating since the previous administration as if this particular part of the bill was in fact. Previous to that, since 1995, the government has been operating as if the regulations on public policy — the question of public policy — had been in effect.

Yet, today, we have shows like *Webdreams*, which are adult shows, which receive government subsidies of all kinds — film or video production tax credits, the Quebec tax credit program and Canadian cable industry money. There has not been any censorship. The film industry has not crashed.

Letters have been written to your industry since 2001 and there has been a consultation process. Yet this never picked up anybody's interest until today. I kind of agree with Senator Fox: That was then and this is now.

Nonetheless, "what was then and this is now" is important because the argument is that somehow, automatically, this would all change. However, there is no evidence that it will change. Its puts into effect what the government has been operating under on the basis of what the government has been operating today.

Mr. Gross: It does change. I know this particular part of this amendment has been in existence for some time, but it has never come to the foreground. To be honest with you, I knew that something had happened with Sheila Copps in response to a show to do with Bernardo but that did not go anywhere.

I do not spend my day thinking, "I wonder where that particular bill went." When this came to our attention and we began to examine its implications, it was alarming. I want to be clear. I did not, when I first read it, honestly think, "It is the government's intention to begin censoring what we make in television and film.' That seemed ludicrous. It has been the government's response to some of the opposition presented to it that has caused alarm. They have dug their heels in on a subject that seems goofy to me. I do not have any particular problem with saying, "We have to put some restrictions on how we will allocate or approve tax credits." However, it would seem to me that the backstop is the Criminal Code.

I know nothing about writing tax law. However, it seems you could put something that says, "If this steps out of line with the Criminal Code, it will no longer be eligible for tax credits." The problem with this is that it does not say that. It says "contrary to public policy' and I have no idea who makes that up.

du film ne peut exister dans le monde moderne sans le soutien du gouvernement, qui prend surtout la forme de mises de fonds initiales. Le gouvernement canadien n'a pas couvert toute la production de *Passchendaele*, mais les fonds de démarrage qu'il a investis nous ont permis de trouver d'autres ressources financières. Il s'agit des capitaux de départ sans lesquels il est difficile, voire impossible, de produire des films importants au Canada.

Le sénateur Tkachuk : Depuis la dernière administration, le gouvernement agit comme si cette partie du projet de loi était adoptée. Auparavant, soit depuis 1995, il se comportait comme si le règlement sur l'ordre public — la fameuse question du respect de l'ordre public — était en vigueur.

Pourtant, aujourd'hui, certaines émissions comme *Webdreams*, qui sont destinées aux adultes, reçoivent toute une panoplie de subventions gouvernementales — comme des crédits d'impôt pour la production de films et d'émissions, le programme de crédit d'impôt du Québec et les fonds du gouvernement canadien pour l'industrie de la câblodistribution. Ces émissions n'ont fait l'objet d'aucune censure, et l'industrie du film ne s'est pas écroulée.

Depuis 2001, nous avons envoyé des lettres à votre industrie et nous l'avons consultée. Pourtant, personne ne s'est intéressé à la question jusqu'à maintenant. Je suis d'accord avec le sénateur Fox : ce qui était valable hier ne l'est plus aujourd'hui.

Il faut quand même en tenir compte, car il semble que vous considériez que la modification changera automatiquement la donne. Or, rien ne montre que ce sera le cas. Le projet de loi ne fait qu'officialiser la manière dont le gouvernement fonctionne déjà.

M. Gross : La situation change bel et bien. Je sais que cet aspect particulier de la modification existe depuis un certain temps, mais il n'est jamais venu à l'avant-plan. Pour être honnête avec vous, je savais que Sheila Copps avait réagi au sujet d'une émission sur Bernardo, mais cela n'avait mené nulle part.

J'avoue ne pas passer mon temps à me demander ce qu'il advient de ce projet de loi. Lorsque nous avons en appris l'existence et que nous avons commencé à examiner ses répercussions, nous nous sommes inquiétés. Je veux être bien clair. Honnêtement, la première chose qui m'est venue à l'esprit lorsque j'ai pris connaissance du projet de loi, ce n'est pas que le gouvernement commençait à censurer l'industrie de la télévision et du film. C'était ridicule. C'est la manière dont le gouvernement a réagi à l'opposition qui nous a alarmés. Il me semble qu'il s'entête pour des vétilles. Je ne m'objecte pas particulièrement à l'imposition de certaines restrictions sur l'approbation des crédits d'impôt. Cependant, il me semble que nous devrions mettre le holà à la modification du Code criminel.

J'ignore tout de la rédaction de lois fiscales. Cependant, il me semble qu'il devrait être possible d'y insérer un élément selon lequel, si l'œuvre ne respecte pas les dispositions du Code criminel, elle ne sera plus admissible à des crédits d'impôt. Or, ce n'est pas ce que dispose le projet de loi. La disposition dit « contraire à l'ordre public », et je n'ai aucune idée de ce que cela signifie.

Senator Tkachuk: I am a government member. None of the government members I know of have any interest in hurting the film industry. In fact, we want to be supporters of the film industry. As far as the business of film is concerned, we want to find every possible means to ensure that the business of the film industry continues.

This clause was clear. I know what you are saying about it coming up under Sheila Copps. Letters were sent to the industry starting in 2001 and 2002. Surely, it would have triggered a larger impact considering the statement you made about what a terrible thing it was. We are looking for a way to solve the problem. The hyperbole we hear about it is what makes people such as me hesitant about why this is such a big issue when it was never a big deal previously. The government has been administrating the act as if it already exists and has been administrating it since 1995 as if the regulation exists.

All we are trying to do is to find a way out of this that would satisfy all clients and, of course, at the same time preserve the public interest, as the public interest is important to us. We are looking for solutions to the problem. We do not want to get into an argument about freedom of speech because there is no one on the committee who does not believe in freedom of speech and no one who wants to prevent it either.

Mr. Gross: Senator, first, I appreciate that the government is devoted to helping the film business. That would be great. I would love to see them actually do so. However, I am not sure that this helps us at all. It creates another terrible impediment. I can only apologize for myself and everyone else in the film and television business for being slow to understand the implications of this bill. I am not sure why we did not see it, but we did not.

You may well be right; maybe people were functioning as though this was already in place. Actually, we were functioning on an older system. I do not think anyone knew this was here. There has been much conversation about how we come to define public policy and what is in contravention of public policy. Once that starts to become an issue, then I think we start to run into trouble.

I think a door has been opened, and it is not entirely hyperbole to talk about freedom of speech. If there is someone sitting on that committee who does not like the notion of gay cowboys in a movie, that movie will not be made in Canada. It forces the banks that we rely upon pull out of this business because the banks determine it is too controversial and therefore do not feel they can guarantee the movie. The people in the industry stop coming forward with projects. It will happen inside the minds of filmmakers, writers and people who think of good ideas for shows, but this may fall afoul of regulations so fuzzy that we do not understand them. It is too vague.

Le sénateur Tkachuk : Je suis membre du parti ministériel. Aucun des membres du parti ministériel que je connais n'a intérêt à causer des préjudices à l'industrie cinématographique. En fait, nous souhaitons la soutenir. Nous cherchons tous les moyens possibles de la soutenir.

La disposition est claire. Je sais de quoi vous parlez quand vous dites qu'un projet de loi a vu le jour lorsque Sheila Copps était ministre. Des lettres ont été envoyées à l'industrie dès 2001 et 2002. Il aurait sûrement déclenché une plus grande réaction, compte tenu de ce que vous avez dit au sujet de son caractère déplorable. Nous chercherons un moyen de résoudre le problème. Le discours hyperbolique que nous entendons à son sujet est la raison pour laquelle des personnes comme moi ne savent pas trop pourquoi il y a tout à coup une si grande controverse alors qu'il n'y en avait pas auparavant. Le gouvernement applique la loi comme si elle existait déjà, comme si le règlement était déjà en vigueur, depuis 1995.

Tout ce que nous tentons de faire, c'est de trouver un moyen de mettre fin à la controverse à la satisfaction de tous tout en préservant, bien sûr, l'intérêt public, car il nous tient à cœur. Nous cherchons des solutions au problème. Nous ne souhaitons pas nous lancer dans un débat sur la liberté d'expression parce qu'il n'y a personne, au sein de ce comité-ci, qui est contre la liberté d'expression ou qui souhaite y faire obstacle.

M. Gross : Sénateur, tout d'abord, je suis ravi d'entendre que le gouvernement se dévoue pour aider l'industrie cinématographique. Voilà une excellente nouvelle. Je me réjouirai en fait de le voir le faire. Toutefois, je ne suis pas sûr que le projet de loi à l'étude nous aide à cet égard. Il va beaucoup nuire. Je ne puis que m'excuser, en mon nom personnel et au nom de tous les membres de l'industrie cinématographique et télévisuelle, de la lenteur que nous avons mis à saisir les répercussions du projet de loi à l'étude. Je ne suis pas sûr de la raison pour laquelle cette disposition nous a échappé, mais nous ne l'avons pas vue.

Vous avez peut-être parfaitement raison. Peut-être qu'on faisait comme si cette disposition était déjà en vigueur. En réalité, nous fonctionnions en fonction de l'ancien régime. Je ne crois pas que quiconque ait eu conscience de cette disposition. On a beaucoup parlé de la façon de définir l'ordre public et de ce qui est contraire à l'ordre public. Dès qu'une pareille question commence à susciter de la controverse, la situation se dégrade.

Je crois qu'une porte a été ouverte et qu'il n'est pas tout à fait exagéré de parler de liberté d'expression. Si l'idée d'avoir des cowboys gais dans un film déplaît à un membre de l'office, le film ne sera pas produit au Canada. Les banques avec lesquelles nous faisons affaire vont se retirer de la production parce qu'elle suscite trop de controverse et qu'elles ne peuvent donc pas s'en porter garantes. Les membres de l'industrie vont cesser de soumettre des projets. Voilà ce que vont penser les producteurs de films, les scénaristes et ceux qui ont de bonnes idées à proposer pour des émissions, et ils pourraient bien buter contre des règlements si flous qu'ils ne les comprennent pas. Le libellé est trop vague.

My suggestion is to replace this with something specific, something that actually has to do with t the government's definition of public policy. However, we do not know what that policy is. It will have a big impact on how everyone approaches making shows.

I cannot imagine there is anything objectionable in *Passchendaele*, but if I were starting out on this film and wondering whether it would fall afoul of someone's whimsical definition of public policy, I might have started to change the writing of a script that I think has made a pretty darn good film. It is only four words right now, but I do not know the substance of those words. That is what worries us.

Senator Tkachuk: Fair enough.

The Chair: I cannot resist saying that since I think you are still the chair of the John Diefenbaker Society and a great supporter of the old chief, this witness played John Diefenbaker in *Prairie Giant: The Tommy Douglas Story*.

Senator Tkachuk: Considering what is in the market today, Mr. Gross, I do not think you will have or would have had any problem with *Passchendaele* whatsoever.

Senator Johnson: For clarification, there was an implication that this particular act had been administered. It has never been administered formally in the funding of films by the government. You implied it had been, and it never has and I want that clarified.

The Chair: Thank you for that clarification.

Mr. Gross: I am not insane.

Senator Johnson: No, you are not.

Senator Tkachuk: You are wrong, Senator Johnson.

Senator Johnson: No, I am not. I have been working on this issue.

The Chair: We have our own superstars from the artistic community in the Senate, and I am always proud to announce the next questioner, from your province of Alberta, Senator Tommy Banks.

Senator Banks: Mr. Gross, thank you for taking the time out of your busy career to be here today. I have to say that you have gained your bona fides as a writer today. You will never be out of work, and I would never be able to afford it; but if I ever could and you ever were, you could be my speechwriter any day; you nailed it.

I presume that your argument with respect to the difference between the application of this kind of tax credit to U.S. or other foreign produced films in Canada, and Canadian ones on the other hand, is not an argument that we should apply this set of criteria to American films.

Mr. Gross: No, I do not think we should apply this particular set of criteria to any film, but if we are to apply it to Canadian films, let us apply it at least to the American films as well. It seems

Je propose qu'on remplace cette expression par un libellé plus précis, par une définition quelconque de ce que le gouvernement estime être l'ordre public. Nous ne savons pas ce que cela veut dire, mais l'expression aura un net impact sur la façon dont tous abordent la production d'émissions.

Je ne puis concevoir qu'on s'oppose à *Passchendaele*, mais si, au début de la production de ce film, je m'étais interrogé pour savoir s'il allait à l'encontre de la définition saugrenue de l'ordre public, j'aurais peut-être commencé à apporter des changements au scénario qui, à mon avis, a engendré un film pas mal bon. La petite expression ne comporte que cinq mots, mais j'en ignore le sens. Voilà la source de ma préoccupation.

Le sénateur Tkachuk : Très bien!

Le président : Puisque vous êtes encore le président de la John Diefenbaker Society et un chaud partisan du vieux chef, je ne puis m'empêcher de préciser que c'est le témoin qui a joué son rôle dans *Prairie Giant : The Tommy Douglas Story*.

Le sénateur Tkachuk : Étant donné ce qu'on trouve sur le marché actuellement, monsieur Gross, je ne crois pas que vous ayez ou que vous auriez eu des problèmes avec un film comme *Passchendaele*.

Le sénateur Johnson : Par souci de clarté, on a laissé entendre que le projet de loi à l'étude a déjà été appliqué. Il n'a jamais été appliqué comme tel au financement des films par le gouvernement. Vous avez laissé entendre que c'était le cas, et je tiens à dire que c'est faux.

Le président : Je vous remercie de cette précision.

M. Gross : Je ne l'ai pourtant pas rêvé.

Le sénateur Johnson : Non.

Le sénateur Tkachuk : Vous faites erreur, sénateur Johnson.

Le sénateur Johnson : Non. J'ai travaillé à ce dossier.

Le président : Nous avons nos propres supervedettes du milieu artistique au Sénat, et je suis toujours fier d'annoncer le prochain intervenant, qui vient de l'Alberta, c'est-à-dire de votre province. Je parle du sénateur Tommy Banks.

Le sénateur Banks : Monsieur Gross, je vous remercie d'avoir pris la peine de dégager votre emploi du temps chargé pour venir nous rencontrer aujourd'hui. Je dois dire que vous avez établi votre bonne foi comme auteur aujourd'hui. Vous ne manquerez jamais de travail. Je ne serais jamais capable de me payer les services d'un rédacteur de discours, mais si jamais je l'étais, je vous engagerais tout de suite. Vous avez mis dans le mille.

Je présume que, lorsque vous parlez de la différence entre l'application de ce genre de crédit d'impôt à des œuvres américaines ou à d'autres films étrangers produits au Canada, d'une part, et les films canadiens, d'autre part, vous ne demandez pas que cette série de critères s'applique à des films américains.

M. Gross : Non. Je ne crois pas que cette série particulière de critères devrait s'appliquer à des films, point, mais si nous décidons de l'appliquer à des films canadiens, appliquons-la au

bizarre we could disadvantage Canadian producers and leave American producers free and clear to do what they have been doing.

I am assuming it was not extended to cover American tax credits because that is the only thing that keeps American production coming to Canada now. With the dollar at par, they have disappeared. This business is in big trouble. The union of NABET, one of the crew unions in Toronto, has dropped its membership almost by half in the last six months. The tax credit is extremely important, and any uncertainty with it would absolutely keep American production away. I would think that would kill our infrastructure.

Senator Banks: We are, as all Canadians, very familiar with the kind of work you do. It is clear to everyone here that you do not ''do'' shows; you do not write shows, you do not produce shows, you do not direct shows or movies that would fall afoul of a reasonable interpretation of the wording that is contained in the amendment in question.

Aside from the uncertainty, why are you so concerned about this? You would not make a film that has hate in it. You would not make a film that was unduly violent or in which the violence — I am sure there will be violence in *Passchendaele* — would be gratuitous, to use that phrase.

Why are you concerned about this? You will not have any trouble raising this money, will you?

Mr. Gross: It is fantastically difficult to raise any money for a movie. This one took a long time to finance. It would have been, as I say, more difficult to do that if this current amendment were enacted. I am not at all sure we would have been able to do it. I suppose that at some level people will try to figure something out, but the one thing this business that I work in does not need is any more difficulty.

It concerns me because there are enough elements in the problems of putting together a film that is open to subjective interpretation that the whole process is very difficult. If you are before Telefilm Canada, they are very concerned about a variety of these things, including what one might roughly call public policy. That is a factor in their decision making about how they allocate monies. If I have to be worried about yet another body in those terms, it makes the entire undertaking unspeakably difficult.

You cannot predict what someone will find objectionable. A quick fact about *Passchendaele* is that we have to go through the ratings review board, which used to be the Ontario Censor Board. Wisely, it now only assigns ratings, and that is supposedly helpful to everyone in terms of whether or not their children should see it.

moins à des films américains également. Il semble étrange qu'on décide de défavoriser les producteurs canadiens, mais qu'on laisse les producteurs américains libres de faire ce qu'ils ont fait jusqu'ici.

Je suppose que la disposition n'a pas été élargie de manière à inclure les crédits d'impôt accordés à des productions états-uniennes parce que c'est la seule chose qui incite les producteurs américains à venir produire au Canada actuellement. Ils ont disparu avec la parité du dollar. L'industrie connaît d'énormes difficultés. Le SNTC, un des syndicats des travailleurs en communication de Toronto, a vu le nombre de ses membres chuter de moitié presque au cours des six derniers mois. Le crédit d'impôt est extrêmement important, et toute incertitude l'entourant ferait certainement fuir les producteurs américains. En fait, j'estime que cela tuerait notre industrie.

Le sénateur Banks : Comme tous les Canadiens, nous connaissons très bien le genre de travail que vous faites. Il est clair à tous que vous ne réalisez pas des émissions, n'écrivez pas de scénarios, ne produisez pas d'émissions, que vous ne faites pas d'émission ou de cinéma comme tel qui contreviendrait à une interprétation raisonnable du libellé qui se trouve dans l'amendement en question.

Mise à part l'incertitude, pourquoi tout cela vous préoccupe tant? Vous n'êtes pas du genre à produire un film haineux, ni à faire une œuvre qui serait indûment violente ou dans laquelle la violence — je suis sûr qu'il y aura de la violence dans *Passchendaele* — serait gratuite, si je puis l'exprimer ainsi.

D'où vient votre préoccupation? Vous n'aurez aucune difficulté à réunir les fonds, n'est-ce pas?

M. Gross : Vous ne pouvez pas savoir à quel point il est difficile de réunir des fonds pour produire un film. Il a fallu beaucoup de temps pour trouver les fonds du dernier. Si l'amendement actuellement proposé était adopté, à mon avis, le financement serait encore plus difficile. Je ne suis pas du tout sûr que nous aurions pu le faire. Je suppose qu'à un certain niveau, on tentera de trouver des solutions, mais la chose dont l'industrie au sein de laquelle je travaille n'a certainement pas besoin, c'est qu'on rajoute à ces difficultés.

Ma préoccupation vient du fait qu'il existe déjà suffisamment d'entraves à la production d'un film qui est ouvert à l'interprétation subjective, en somme que le processus est déjà assez compliqué comme cela. Quand on demande une subvention à Téléfilm Canada, cet organisme se préoccupe beaucoup de divers éléments comme celui-là, y compris de ce qu'on pourrait qualifier d'ordre public. C'est un facteur dans sa décision de subventionner. S'il faut que je me préoccupe des exigences d'un autre organisme à ce titre, toute entreprise deviendra incroyablement difficile.

On ne peut prédire ce qui choquera quelqu'un. Un petit détail au sujet de *Passchendaele* en passant, c'est qu'il faut passer par l'office qui classe les films, l'ancien office ontarien de la censure. Fort sagement à mon avis, il ne fait qu'attribuer des cotes actuellement, ce qui est censé aider les parents à décider si leurs enfants peuvent regarder le film.

In the first meeting we had with the woman from the ratings board, she wanted to give this film an 18A, meaning no one under 18 years of age could attend unaccompanied. That is a big problem for us because one of the major planks of this film is to bring kids in; we have a huge educational initiative to get high school students interested in our history. Three things determined the rating, and they were all elements of penetration. Not what you might think, senator. But it does actually —

Senator Tkachuk: Why do you look at me?

Mr. Gross: I think you are the one most worried about it.

There are three pieces of penetration: One is a hand going into a damaged head in the course of a battle; one is a bayonet going into a boy's forehead in the course of a battle; and one is a self-administered needle of morphine going into a woman's leg. I can understand the violence part of it because we are sort of used to that and we could tone that down a bit, but this warfare and it was not pleasant. She did let it slip that they had given a 14A rating to *Saving Private Ryan*, which is as violent as my film so I thought we could argue that case, but it was the penetration of the needle in the thigh that completely flummoxed me. I asked why. She said it would be okay if you see the needle going down and then cut away to her face and she relaxes with the affects of the drug. The audience are not morons. They will be able to put two and two together. They will not be thinking, ''I wonder why she feels so relaxed?'' They will think, ''It has something do with that needle.'' She said, ''The reason for this is we do not want to teach our children how to take drugs.'' I could not have predicted this in a million years. I use that as an example to say that I cannot predict what some committee, the composition of which I do not know, may find to be contrary to public policy. I really have no idea how, in God's name, you actually set that out.

In the long run, I would love to see our business more slightly tied to the marketplace in terms of decisions because I think they are pretty smart. When they do not like something, they just do not go to it.

Senator Banks: We need to show that woman the training films shown to young children with diabetes on how to inject themselves with insulin.

Mr. Gross: They will be banned.

Senator Banks: That is a perfectly good example of the subjective nature to which films and the question of their eligibility for tax credits could be subjected if this amendment were to be made part of law.

Durant la première réunion que nous avons eue avec la dame de l'office de classement, elle souhaitait accorder au film la cote 18A, ce qui signifie que la personne de moins de 18 ans doit être accompagnée d'un adulte pour voir le film. Cela nous pose un gros problème parce qu'une des principales raisons d'être du film est d'attirer les jeunes; nous avons en marche une énorme initiative éducative en vue d'intéresser les élèves du secondaire à notre histoire. Le classement se fait en fonction de trois critères, tous des éléments de pénétration. Ce n'est pas ce que vous croyez, sénateur. Mais il y a effectivement...

Le sénateur Tkachuk : Pourquoi me visez-vous en particulier?

M. Gross : Vous êtes celui, selon moi, qui s'inquiète le plus de cette question.

Il y a dans le film trois images de pénétration : l'une illustre une main qui plonge dans un crâne endommagé durant une bataille; sur une autre, on voit une baïonnette qui pénètre le front d'un garçon durant une autre bataille; et enfin, la troisième est l'image d'une seringue qui pénètre dans la cuisse d'une femme en train de s'administrer de la morphine. Je peux comprendre la partie qui concerne la violence parce que nous sommes tous en quelque sorte habitués à ce phénomène et que nous pourrions l'atténuer quelque peu, mais le film porte sur la guerre, et ce n'est pas un sujet plaisant. La dame de l'office a accidentellement laissé échapper que l'office avait accordé une cote 14A au film *Il faut sauver le soldat Ryan*, un film aussi violent que le mien, de sorte que je croyais que nous pourrions nous en servir pour justifier la cote, mais c'est la pénétration de l'aiguille dans la cuisse qui m'a complètement abasourdi. Je lui en ai demandé la raison. Elle m'a dit qu'il n'y aurait pas de problème si l'on voyait la seringue plonger, puis qu'on passait à son visage qui se détendait à mesure que la drogue faisait effet. Les spectateurs ne sont pas stupides. Ils sont capables de faire le lien. Ils ne se demanderont pas pourquoi la dame semble si détendue. Ils se diront que cela a quelque chose à voir avec la seringue. Elle nous a répondu que la raison était qu'on ne souhaitait pas montrer aux enfants comment s'administrer des drogues. Je n'aurais jamais pu prévoir cela. Je vous donne cet exemple pour illustrer que je ne peux pas prédire ce qu'un comité, dont j'ignore tout de la composition, pourrait juger contraire à l'ordre public. Je n'ai en réalité aucune idée de la façon dont on s'y prend en fait.

À long terme, j'adorerais que notre industrie ne soit pas liée aussi étroitement au marché en termes de décisions, parce que je crois que ses membres sont plutôt astucieux. Quand quelque chose leur déplaît, ils ne le font tout simplement pas.

Le sénateur Banks : Il va falloir faire visionner à cette femme les films de formation montrés aux jeunes enfants diabétiques pour leur apprendre comment s'injecter de l'insuline.

M. Gross : Ils seront interdits.

Le sénateur Banks : Voilà un exemple parfait de la nature subjective des films et de la façon dont cet amendement, s'il était adopté, remettrait en question leur admissibilité à des crédits d'impôt.

You mentioned the tax credit for *Passchendaele*, which, I presume, is a multi-million dollar film.

Mr. Gross: About $20 million.

Senator Banks: That $1.5 million give or take a nickel, is 7.5 per cent of it. Having raised in the order of $18.5 million from other sources, would you have had difficulty going that last mile for the $1.5 million if you did not have the tax credit?

Mr. Gross: Yes, but it is the first monies that you depend upon. Telefilm's money comes very late. We have a limited partnership company with private investment and that actually does not close until very late. We did not have our financing when we had to start pre-production. We had this. We take it to a bank and the bank gives me money to hire people to get going. If I do not have that money to begin with, then we cannot do anything.

Senator Meighen: Welcome, Mr. Gross. Thank you for your frank and very sensible testimony. I presume that excellent brief that you presented was the reason I did not see you at the opening of Stratford on Monday night.

Mr. Gross: That is right.

Senator Meighen: I was struck when you said that you cannot explain why no one noticed. Frankly, that is something that has flummoxed all of us. Here is an industry that has difficulty raising money, so I thought that the slightest ill wind or perceived ill wind would get everyone up on their high horse. I do not want to flog it unmercifully and unnecessarily, but I want to take you now to the provincial realm.

You mentioned that *Passchendaele* is $1.5 million in tax credits. What proportion would be provincial, if any?

Mr. Gross: I am really a theoretical producer, so I cannot tell you the actual percentages. I think the federal tax credit in the case of *Passchendaele* accounts for about $1 million, but we shot the film in Alberta, which does not have provincial tax credits. In addition, Ralph gave me an enormous amount of money so that we did not really need the tax credit.

Senator Meighen: We will figure out which "Uncle Ralph."

You have British Columbia, Nova Scotia, Newfoundland and Prince Edward Island all with this clause we are concerned about, namely, "contrary to public policy." There it sits, and it has not seemed to have caused a problem. We then go to Quebec, where I would have thought the film industry might be the most militant in every sense of the word and the phrase there is that they will not give you a tax credit if you are making a film that is against

Vous avez mentionné le crédit d'impôt alloué au film *Passchendaele*, qui, je le présume, est un film de plusieurs millions de dollars.

M. Gross : De 20 millions de dollars environ.

Le sénateur Banks : Le million et demi de dollars, à quelques cents près, en représente 7,5 p. 100. Après avoir réuni quelque 18,5 millions de dollars d'autres sources, auriez-vous de la difficulté à faire un petit effort de plus et à trouver le million et demi de dollars qui manque si vous n'avez pas le crédit d'impôt?

M. Gross : Oui, mais l'important, ce sont les fonds de démarrage. L'argent de Téléfilm est versé très tard. Nous avons une société en commandite qui compte des investissements privés et dont en réalité les comptes sont fermés très tard. Nous n'avions pas les fonds requis quand nous avons entamé la préproduction, mais nous avions ces fonds. Nous les avons déposés à la banque, et la banque me donne l'argent nécessaire pour engager des travailleurs afin d'amorcer le processus. Si je n'ai pas cet argent au départ, je ne peux rien faire.

Le sénateur Meighen : Monsieur Gross, soyez le bienvenu. Je vous remercie de la franchise et de la grande sensibilité de votre témoignage. Je suppose que cet excellent mémoire que vous avez présenté est la raison pour laquelle je ne vous ai pas vu à l'ouverture du festival de Stratford, lundi soir.

M. Gross : C'est juste.

Le sénateur Meighen : J'ai été frappé par vos propos lorsque vous nous avez affirmé que vous ne pouviez pas expliquer la raison pour laquelle la disposition n'a pas été relevée. À dire vrai, nous avons tous été démontés. Voilà une industrie qui a de la difficulté à réunir des capitaux, de sorte que je croyais que la moindre anicroche ou apparence d'anicroche ferait monter tout le monde sur leurs grands chevaux. Je ne tiens pas à y revenir sans merci et inutilement, mais j'aimerais maintenant que nous abordions le domaine provincial.

Vous avez mentionné que *Passchendaele* a reçu 1,5 million de dollars en crédits d'impôt. Quelle proportion de ces crédits viendrait de la province, s'il y en a ?

M. Gross : Je suis en réalité un producteur théorique, de sorte que je ne puis vous citer les pourcentages réels. Le crédit d'impôt fédéral dans le cas de *Passchendaele* représente un million de dollars environ, mais nous avons fait le tournage en Alberta, qui n'offre de crédits d'impôt. De plus, Ralph m'a donné beaucoup d'argent de sorte que nous n'avions pas vraiment besoin de crédits d'impôt.

Le sénateur Meighen : Nous allons finir par savoir de quel « Ralph » il s'agit.

La Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard appliquent toutes cette disposition qui nous préoccupe, soit le critère du « contraire à l'ordre public ». Elle n'a jamais semblé poser problème. Ensuite, au Québec, où j'avais cru que l'industrie cinématographique aurait été peut-être la plus militante, dans tous les sens du terme, le gouvernement provincial ne vous accordera pas de crédit d'impôt si vous faites

government policy. Excuse me? Against government policy? Give me a break. If that is not a red flag to a bull, I do not know what is. Yet, no one has raised a peep.

The proposal, as I understand it, is to make this into a statute law rather than a federal regulation. In the provinces, I am informed that ''contrary to public policy'' is regulation. If whoever decided said, ''We will forget about making it at that level but we will keep it in the regulations at the federal level,'' then it would all be on the same level playing field. It may not be an acceptable level playing field but it would be a level playing field.

What is your reaction to that, given the lack of reaction in the provinces?

Mr. Gross: I am not sure; I would have to think about that. I repeat that it is odd that we did not notice it, but it also seems particularly odd that no one else in the opposition side of the House noticed it. This is a thick book; I did not realize that. It is a fairly short phrase. It was kind of slipped in there.

Senator Tkachuk: It is a tax law.

Senator Meighen: There are a couple of other things in here that have caused concern.

Mr. Gross: I am not sure what mechanism would have this make sense. I would like to see the vagueness, the subjectivity and the fact that it can be open to interpretation removed from whatever mechanism is employed. Those three elements can open this door to a censorship that we cannot yet see but could easily come and I think we must be very careful and guard against that. Empowering anyone as yet unknown with the possibility of exerting that kind of control over our cultural output seems wrong to me.

Senator Meighen: I do not say this as a fact at all, but it was mentioned at one time that much of this started off by a fear that there would be a film — and you alluded to this — made about Bernardo. As a film producer and an actor, et cetera, do you think such a film that might have been as offensive as many people feared could have and would have been made in this country, given what you said about the financing?

Mr. Gross: Do I think it could have been made or should have been made?

Senator Meighen: I do not mean physically. You mentioned the difficulty in getting financing. Do you see a lot of people lining up to finance a film about Bernardo and what he did?

Mr. Gross: It depends on what kind of movie someone would have chosen to make about that incident. If it were exploitive, then you never know. There are many odd balls. No one in this country would put equity money into something like that, no. I

un film qui va à l'encontre de la politique gouvernementale. Excusez-moi? Contre la politique gouvernementale? S'il vous plaît ! Si ce n'est pas là comme le rouge pour les taureaux, je me demande bien ce que c'est. Pourtant, nul n'a pipé mot.

La proposition, telle que je la comprends, est d'ajouter ce critère à une loi plutôt qu'à un règlement fédéral. Dans les provinces, on m'avise que le critère du « contraire à l'ordre public » fait partie de la réglementation. Et si quelqu'un décidait d'oublier l'idée de l'insérer dans la loi, mais de le maintenir dans la réglementation au niveau fédéral, alors les règles du jeu seraient identiques partout. Les règles seraient peut-être inacceptables, mais elles seraient identiques.

Quelle est votre réaction à une pareille idée, étant donné le manque de réaction dans les provinces?

M. Gross : Je n'en suis pas sûr. Il faudrait que j'y réfléchisse. Je répète que je trouve étrange qu'on ne l'ait pas remarqué, mais il semble également particulièrement étrange qu'aucun membre de l'opposition à la Chambre ne l'ait remarqué. Le projet de loi est épais; je n'en n'étais pas conscient. C'est une expression plutôt courte. Elle est passé inaperçue.

Le sénateur Tkachuk : C'est une loi fiscale.

Le sénateur Meighen : Il y a quelques dispositions dans le projet de loi qui ont suscité des préoccupations.

M. Gross : J'ignore quel mécanisme ferait du sens de tout cela. J'aimerais qu'on retire de tout mécanisme envisagé le caractère vague, la subjectivité et le fait que c'est sujet à l'interprétation. Ces trois éléments peuvent ouvrir la porte à une censure que nous ne voyons peut-être pas encore, mais qui pourrait facilement s'installer, et je crois que nous devons prendre bien garde d'ouvrir la porte à une pareille éventualité. Il ne me semble pas correct d'habiliter un inconnu à exercer ce genre de contrôle sur notre production culturelle.

Le sénateur Meighen : Je ne le dis pas du tout comme s'il s'agissait d'une évidence, mais on a déjà mentionné que tout cela était né, en bonne partie, de la peur qu'il y ait un film — et vous y avez fait allusion — sur Bernardo. En tant que producteur de films et acteur, et cetera, estimez-vous qu'un tel film, qui aurait pu s'avérer aussi choquant que beaucoup de gens le craignaient, aurait pu être réalisé, et aurait été réalisé dans ce pays, compte tenu de ce que vous avez dit au sujet du financement?

M. Gross : Vous me demandez s'il aurait pu être fait, ou s'il aurait dû être fait?

Le sénateur Meighen : Je ne veux pas parler de l'aspect matériel. Vous avez mentionné la difficulté d'obtenir du financement. Pensez-vous que beaucoup de gens se bousculeraient pour financer un film traitant de Bernardo et de ce qu'il a fait?

M. Gross : Cela dépend du type de film qu'on aurait choisi de faire à propos de cet incident. S'il est réalisé à des fins d'exploitation, on ne sait jamais. Il y a beaucoup d'hurluberlus. Personne dans ce pays n'investirait dans quelque chose comme

would be surprised if Telefilm would want to put money into something like that. I do not know if they were planning to do so or did.

It is an interesting case, though, on Bernardo. When I heard about someone planning to do something with that, I recall thinking that we do not need this; it is disgusting. However, we make movies about a lot of different things and many of them are not particularly pleasant subjects. Jack the Ripper is not a particularly nice guy but we have made movies about him. It is at the point now, in the onslaught of American pictures, that serial murder pictures are now its own genre. Things shift around. For example, there is the Hannibal Lecter series, *Silence of the Lambs*. These things are part and parcel of the stuff we discuss.

The problem with the Paul Bernardo subject that I eventually had when thinking about it was that this subject is legitimate. It is a thing that has happened in our society. Do I want to make a film about that? No. Do I want to go and see a film about that? Not particularly. However, if someone has a persuasive argument for making such a movie, I do not think a committee that we do not know about which is run by guidelines that are too ephemeral, should prejudge it.

Senator Massicotte: You answered the question about the ''could'' — do not think so, maybe not — but let us say someone did produce it. The relevant question is should it get credits anyway? Let us say it was produced. Should be it eligible for Canadian taxpayer money, should it get the tax credit?

Mr. Gross: If it does not fall afoul of the Criminal Code, if it is not pornographic, if it is not filled with hate and it does not contravene the law, yes. Unfortunately, yes. I would rather we did not make those movies, but we cannot devise a system where we stop that type of movie while stopping many other things by accident.

Senator Fox: If it is produced by an American, it is okay.

Mr. Gross: Yes, then that is what we would do. We would find an American producer, run him up here and he can get his tax credits.

Senator Meighen: I wanted to recommend to Mr. Gross, since he is a Canadian nationalist, as I think I am, that it is better to watch CPAC than C-SPAN. C-SPAN is the American production.

Mr. Gross: I mentioned the wrong one. There is the influence of American culture.

The Chair: Having participated in and watched these proceedings, how about a movie called ''Sober Second Thought'' — that is a terrific idea.

Senator Massicotte: That is CPAC.

Senator Goldstein: Adult supervision and only over 18 for that movie.

cela, non. Je serais surpris que Téléfilm Canada veuille le faire. J'ignore si l'organisme envisageait d'agir en ce sens, ou s'il l'a fait.

Le cas Bernardo est cependant intéressant. Lorsque j'ai entendu parler de quelqu'un qui envisageait d'en faire quelque chose, je me rappelle avoir pensé que nous n'en avions pas besoin; que c'était dégoûtant. Toutefois, nous faisons des films sur de nombreux sujets, et beaucoup d'entre eux ne sont pas spécialement plaisants. Jack l'éventreur n'est pas particulièrement un chic type, mais nous avons fait des films sur lui. C'en est au point où maintenant, parmi le matraquage de films américains, les films de meurtres en série constituent un genre en soi. Les choses changent. Par exemple, il y a la série sur Hannibal Lecter, *Le silence des agneaux*. Ces tendances sont partie intégrante de la discussion qui nous occupe.

Tandis que je réfléchissais au sujet de Paul Bernardo, j'ai fini par me dire que le problème, c'est qu'il s'agit d'un sujet légitime. C'est une histoire qui s'est produite dans notre société. Est-ce que je veux faire un film là-dessus? Non. Est-ce que je veux aller voir un film là-dessus? Pas particulièrement. Toutefois, si quelqu'un a un argument convaincant pour faire un tel film, je ne crois pas qu'il revient à un comité dont nous ne savons rien, et qui est assujetti à des lignes directrices trop éphémères, d'en préjuger.

Le sénateur Massicotte : Vous avez répondu à l'aspect « pourrait » de la question — en disant je ne crois pas, peut-être pas — mais supposons que quelqu'un ait effectivement produit ce film. La question pertinente serait alors : devrait-il obtenir quand même des crédits? Disons qu'il a été produit. Serait-il admissible à l'octroi de deniers publics? Devrait-il obtenir des crédits d'impôt?

M. Gross : S'il ne va pas à l'encontre du Code criminel, n'est pas de nature pornographique ni empreint de haine, et ne contrevient pas à la loi, oui. Malheureusement, oui. Je préférerais que nous ne fassions pas ce genre de films, mais nous ne pouvons mettre sur pied un système où nous bloquerions des films de ce type tout en bloquant bien d'autres choses par accident.

Le sénateur Fox : Si c'est produit par un américain, il n'y a pas de problème.

M. Gross : Oui, c'est ce que nous ferions, dans ce cas. Nous trouverions un producteur américain, l'attirerions ici, et il pourrait obtenir ses crédits d'impôt.

Le sénateur Meighen : Je souhaite recommander à M. Gross, puisqu'il est un nationaliste canadien, comme je crois l'être moi-même, de regarder CPAC plutôt que C-SPAN. C-SPAN est la production américaine.

M. Gross : Je n'ai pas cité le bon. C'est l'influence de la culture américaine.

Le président : En tant qu'acteurs et spectateurs de ces délibérations, que diriez-vous d'un film qui s'intitulerait « Second examen objectif »? C'est une idée fantastique.

Le sénateur Massicotte : Ce serait diffusé à CPAC.

Le sénateur Goldstein : Il faudrait la surveillance d'un adulte et avoir plus de 18 ans pour regarder ce film.

Thank you, Mr. Gross, for taking time from a very significant career and coming to help us deal with these issues.

Many of your colleagues have suggested that the manner of dealing with this issue would be to limit the judgment to be made by the minister to, and only to, subject matter that contravenes the Criminal Code. Would you agree with that suggestion?

Mr. Gross: I would, yes. I think it is the only sensible way to proceed that at least can take out of it the uncertainty and the subjectivity that is so troublesome.

Senator Goldstein: We had some testimony some months ago that the industry was not unanimous in its concern about this issue. We have not heard from anyone who is not concerned about it within the industry. Are you aware of anyone in the industry who is not concerned about this issue?

Mr. Gross: No, I am aware of no one in the industry who is not hugely concerned with this issue. May I ask whom it was that gave that testimony?

Senator Goldstein: It was a minister.

Mr. Gross: Well, no, sorry. Everyone I know in this business is concerned; and it is constantly moving in emails and letters and things being forwarded and moved around — what do we do? This could be really a big problem for us.

Senator Eyton: Mr. Gross, we are talking about four little words.

Mr. Gross: Yes.

Senator Eyton: I was thinking about it as we went on today; those four little words have engendered a debate that I am sure is 10 million words and growing. I think I know the issues and I can understand the issues, and what we should be looking for now is some sort of resolution.

You mentioned filters in your remarks, and the first filter you mentioned was the producers and artists themselves. You suggested that we could trust them; in your experience, they were trustworthy and they would act as a rational and natural filter of first instance. The second filter you mentioned was the Criminal Code and essentially, you said at least that is a fixed standard and it is one everyone can understand. Your concern was really about vagueness. The third filter you mentioned was the marketplace; but in a sense, we have to leave that aside because the marketplace is something that is down the road and after the fact. We have to come back to the first two filters, the producers and artists whom you trust and a Criminal Code that is not vague, but is a precise standard.

It seems to me it is at least possible that there is some other standard that would not be vague and that would support your requirement, speaking for yourself and your community, that it was not vague but precise. The Heritage Minister appeared here some weeks ago — perhaps months ago now it seems that we have

Merci, monsieur Gross, d'avoir pris le temps de venir nous aider à traiter ces questions malgré votre carrière très importante.

Beaucoup de vos collègues ont laissé entendre que le moyen de remédier à ce problème serait de limiter strictement la décision que prendra le ministre au sujet qui contrevient au Code criminel. Seriez-vous d'accord avec cette affirmation?

M. Gross : Oui. J'estime que c'est la seule manière raisonnable de procéder qui pourrait au moins éliminer du processus cette incertitude et cette subjectivité qui sont si inquiétantes.

Le sénateur Goldstein : Il y a quelques mois, nous avons entendu des témoignages selon lesquels l'inquiétude concernant ce dossier n'était pas unanime au sein de l'industrie. Or, nous n'avons entendu personne de l'industrie qui n'ait aucune crainte à ce sujet. Connaissez-vous quelqu'un du milieu dont ce serait le cas?

M. Gross : Non, je ne connais personne dans l'industrie qui ne soit pas fortement préoccupé par cette question. Puis-je vous demander qui a fait cette déclaration?

Le sénateur Goldstein : C'était un ministre.

M. Gross : Eh bien non; je suis navré. Tout le monde que je connais dans l'industrie est inquiet, et il y a une activité constante d'échange de courriels, de lettres et de choses qu'on fait parvenir — que faire? Cela pourrait vraiment être un gros problème pour nous.

Le sénateur Eyton : Monsieur Gross, nous parlons de quatre petits mots.

M. Gross : Oui.

Le sénateur Eyton : J'y songeais tandis que nous discutions aujourd'hui; ces quatre petits mots ont engendré un débat qui représente maintenant, j'en suis certain, une dizaine de millions de mots, et cela augmente. Je crois connaître les problèmes et pouvoir les comprendre, et ce que nous devrions rechercher maintenant, c'est une sorte de résolution.

Au cours de vos remarques, vous avez parlé de filtres, le premier étant les producteurs et les artistes eux-mêmes. Vous avez déclaré que nous pouvions leur faire confiance et que, d'après votre expérience, ils étaient fiables et pourraient agir en tant que filtres rationnels et naturels dès le départ. Le deuxième filtre que vous avez mentionné était le Code criminel et, en somme, vous avez dit qu'à tout le moins, il s'agissait d'une norme fixe que tout le monde pouvait comprendre. Votre préoccupation était réellement liée au flou entourant la question. Le troisième filtre que vous avez cité était le marché; mais dans un sens, nous devons laisser cette dimension de côté, car le marché vient plus tard, après coup. Nous devons donc revenir aux deux premiers filtres, à savoir les producteurs et les artistes, auxquels vous faites confiance, et le Code criminel, qui n'est pas flou mais constitue une norme précise.

Il me paraît au moins possible qu'il y ait une autre norme qui aille dans le sens de votre exigence, la vôtre et celle de votre milieu, quant à une norme exacte. La ministre du Patrimoine a comparu ici il y a quelques semaines — ou peut-être quelques mois, maintenant, car il semble que cette étude s'éternise — et elle a

gone on and on — and she suggested, to try to resolve this impasse and end the debate, that she would be prepared with respect to this provision to, in effect, have a 12-month holiday. Just put it aside, carry on as they have been and, in the interim, she would meet with representatives of the industry and work out some different standard. I am not sure if it was higher or lower or better, but some standard that was not necessarily only the Criminal Code. I think the thought behind it was the Criminal Code standard is necessarily a fairly low standard.

The question is, is it possible to define something that is not vague, that was precise and that set a standard that was different from the Criminal Code? Do you think that kind of exercise would be worthwhile, and might it result in some precise standard meeting your requirement that would be agreeable to the industry?

Mr. Gross: I am not sure how to answer that question. I suppose, theoretically, there is some kind of standard that one could arrive at and write down that might be okay, but I cannot imagine what that is and I do not know who composes it. It would certainly be better than enacting this bill, but I would prefer us to not have that, and to use the Criminal Code as the backstop. It served us pretty well.

We have made, in the course of many years and hours of television and film production, very few things that I would think would drive most people running from a room in horror. Most of it is fine. I am assuming it is this one film out of the Toronto Film Festival, at least it seems to be, of last year that has created this impetus to push something through on this — "Young People blanking."

I can tell you I am sure those guys thought it was a clever title and felt oh good, someone will notice this movie. I do not think they realized they practically brought the industry to its knees. You are feeling a little odd today.

The Chair: It is another penetrating comment.

Mr. Gross: It is kind of dirty in here, hey guys?

I gather a screening has been arranged here, or you have watched it. I have not seen the film, but I am told it is relatively benign in comparison to most of what is out there. The issue really becomes who is doing this?

The crazy thing is we are having this conversation and yet my children can turn on the Internet and see anything. There is nothing anyone in any government anywhere in the world can do about that. So where do these standards emerge from and who is going to write this down?

avancé qu'afin de tenter de résoudre cette impasse et de mettre fin au débat concernant cette disposition, elle serait prête à accorder un délai de 12 mois. Il s'agirait simplement de mettre cela de côté, de continuer comme avant et, entre-temps, elle rencontrerait les représentants de l'industrie et mettrait au point une norme différente. Je ne saurais dire s'il s'agirait d'une norme plus élevée, moins élevée ou améliorée, mais ce serait en tout cas une norme qui ne s'arrêterait pas forcément au Code criminel. Je pense que la logique derrière tout cela, c'est que la norme du Code criminel est nécessairement assez faible.

La question est celle-ci : est-il possible de définir quelque chose d'exact, qui ne soit pas flou et qui établisse une norme différente du Code criminel? Croyez-vous que ce genre d'exercice vaudrait la peine, et pourrait donner lieu à une norme précise qui répondrait à votre exigence et serait acceptable pour l'industrie?

M. Gross : Je ne sais pas exactement comment répondre à cette question. Je suppose qu'en théorie, il est possible d'en arriver à un genre de norme acceptable et de la mettre sur papier, mais j'ignore en quoi elle consisterait, et qui lui donnerait forme. Ce serait certainement mieux que d'adopter ce projet de loi, mais je préférerais que nous ne créions pas cette norme et que nous utilisions le Code criminel comme garde-fou. Il nous a très bien servis.

Nous avons tourné, au fil de nombreuses années et de nombreuses heures de télévision et de production cinématographique, très peu d'œuvres qui, selon moi, amèneraient la plupart des gens à se précipiter hors d'une salle avec horreur. La majorité de notre production ne pose pas de problème. Je présume que c'est ce film présenté au festival des films de Toronto de l'année dernière — ou du moins, cela semble être le cas — qui est à l'origine de cette hâte à faire adopter une mesure là-dessus — et je veux parler de « *Young People...* » le reste du titre est censuré.

Je peux vous dire que je suis convaincu que ces types trouvaient ce titre astucieux et se disaient « Parfait, quelqu'un remarquera le film ». Je ne pense pas qu'ils aient été conscients d'avoir pratiquement mis l'industrie à genoux. On se sent un peu bizarre aujourd'hui.

Le président : Voilà un autre commentaire pénétrant.

M. Gross : On a l'esprit assez mal tourné, n'est-ce pas?

D'après ce que j'ai compris, on a organisé une projection ici, et vous avez regardé le film. Personnellement, je ne l'ai pas vu, mais on m'a dit qu'il était relativement inoffensif comparativement à la majorité de ce qui circule. La question devient vraiment celle-ci : qui fait cela?

Ce qui est insensé, c'est que nous ayons cette discussion alors que mes enfants peuvent ouvrir Internet et y voir n'importe quoi. Il n'y a rien que quiconque, dans n'importe quel gouvernement au monde, puisse faire à cet égard. Donc, d'où ces normes proviendront-elles, et qui les mettra par écrit?

I find it very hard to figure out where we are going to pluck the wisdom to write down a metric for it. I guess it is not entirely outside the bounds of possibility that such guidelines could be enacted that would be acceptable, but it would seem extraordinarily difficult for me to imagine what they might be.

Senator Eyton: I would have thought, in 12 months and with the right people, you could do almost anything.

Mr. Gross: It is the right people part.

Senator Eyton: The offer was to the industry generally.

Senator Moore: Thank you, Mr. Gross, for being here and for what you are doing for Canadian filmmaking.

Someone earlier was talking about the then and the now. I do not understand why this is such a big issue. There was one little paragraph here I will read to you and I will ask for your comment on it.

This is clause 120(12) of this bill, found on page 350. This has not been touched on here today but it is very important. You do not have to write it down; I will read it to you slowly.

It says:

> The Minister of Canadian Heritage shall issue guidelines respecting the circumstances under which the conditions in paragraphs (*a*) and (*b*) of the definition of "Canadian film or video production certificate" in subsection (1) are satisfied.

This is the key part here.

> For greater certainty, these guidelines are not statutory instruments as defined in the Statutory Instruments Act.

That means they are not reviewable by the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations, not reviewable by the House of Commons, and not reviewable by the Senate of Canada. They can be changed and they can be deleted without your knowledge.

How do you feel about that?

Mr. Gross: That is another thing I did not know about; I think that is terrible. That is alarming. That should not be there.

Senator Moore: Thank you.

Mr. Gross: There is something that struck me as being amazing given the nature of this conversation going back and forth. There was a comment in opposition to a similar problem. These could be words about Bill C-10 and the problems we have with it.

This is from a person who objected to the Arab Broadcast Forum in Abu Dhabi where they tried to put together a media charter to control television.

J'ai bien du mal à concevoir d'où nous tirerons la sagesse voulue pour établir un système de mesure à cet égard. J'imagine qu'il n'est pas entièrement hors des limites du possible de mettre en vigueur de telles lignes directrices qui seraient acceptables, mais il me paraît extraordinairement difficile d'imaginer en quoi elles pourraient consister.

Le sénateur Eyton : J'aurais cru qu'en 12 mois, et avec les bonnes personnes, vous auriez pu faire pratiquement n'importe quoi.

M. Gross : Le hic, c'est justement la question des bonnes personnes.

Le sénateur Eyton : L'offre a été faite à l'industrie en général.

Le sénateur Moore : Merci, monsieur Gross, de votre présence ici et de votre contribution à l'industrie cinématographique canadienne.

Tout à l'heure, quelqu'un a parlé de la situation d'hier à aujourd'hui. Je ne comprends pas pourquoi c'est un aussi grand problème. Il y a un petit paragraphe, ici, que je vous lirai, et que je vous demanderais ensuite de commenter.

Il s'agit du paragraphe 120(12) de ce projet de loi, qui se trouve à la page 350. On n'a pas abordé la question aujourd'hui, mais c'est très important. Vous n'aurez pas à le noter; je vais vous le lire lentement.

Cette disposition va ainsi :

> Le ministre du Patrimoine canadien publie des lignes directrices sur les circonstances dans lesquelles les conditions énoncées aux alinéas *a*) et *b*) de la définition de « certificat de production cinématographique ou magnétoscopique canadienne « au paragraphe (1) sont remplies.

Voici le passage clé :

> Il est entendu que ces lignes directrices ne sont pas des textes réglementaires au sens de la Loi sur les textes réglementaires.

Cela signifie que ces lignes directrices ne peuvent faire l'objet d'un examen par le Comité mixte d'examen de la réglementation, ni par la Chambre des communes, ni par le Sénat du Canada. Elles peuvent être modifiées et éliminées sans qu'on le sache.

Quelle est votre opinion là-dessus?

M. Gross : C'est une autre chose que j'ignorais, et je trouve cela terrible. C'est alarmant. Cette disposition ne devrait pas être là.

Le sénateur Moore : Merci.

M. Gross : Il y a une chose qui m'a frappé, car elle est étonnante, compte tenu de la nature de cet échange que nous avons. On a fait une remarque en opposition à un problème semblable, remarque qui pourrait s'appliquer au projet de loi C-10 et aux problèmes qu'il nous pose.

Il s'agit d'une déclaration d'une personne qui s'est opposée au forum arabe de radiotélévision, à Abu Dhabi, où l'on tentait de mettre au point une charte des médias pour contrôler la télévision.

> ...the wording is too vague, giving governments permission to shut down programs at will because certain clauses allow for that if a transmission threatens damage to social harmony, national unity or traditional values.

It is weird to me that we are having a similar conversation here that they are having in an area of the world not spectacularly well-known for its embrace of freedom of speech.

When we open up any of these things, they become problematic. If they are opened up to subjectivity, they are problematic. If they are opened up to the whimsy of a terrible cabinet appointment, well, that is crazy of me.

We ended up with a system like this because we experienced a lot of ridiculous things in terms of trying to control and implement what would have been called the equivalent of ''contrary to public policy'' in the past. We ended up with all sorts of crazy things. I think that is why society eventually dropped it saying we will let the public decide as long as it is not a material harm to the body politic, we will let the public make up their minds about this.

Senator Fox: Thank you Mr. Gross for being with us. Your testimony was very compelling.

First, there are some things we are not talking about. We are not talking about pornography because it is already excluded under the tax credit regulations. Therefore, let us put that aside for the time being.

Senator Tkachuk and I are not quite on the same wavelength on this issue. I am more in the school of thought of Senator Johnson. This is the first time that this legislation has ever come become before a parliamentary committee of any kind. It is not something that exists at the moment. It is new law and that is why we are here today. If were not new, we would not be talking about it. Therefore, take it for granted, this is indeed new law.

In the past, the tax credit system has always been based on objective criteria. You are Canadian; your scripts writers are Canadian; you are not a reality show; you are not a game show. You are a fiction film, et cetera.

What concerns me is when the minister comes before us and tells us there are films that are not pornographic and that do not offend the Criminal Code that should not receive the tax credit. The Criminal Code is an objective standard to my mind. It is there and you know what is in it. Judges are used to interpreting it.

I am not sure how you reacted. I would like to hear your thoughts on that.

Mr. Gross: I think the problem comes back to by what metric is this judgment to be made and who is to make this.

> ...la formulation est trop vague, et accorde aux gouvernements la permission de mettre fin à des programmes à leur guise parce que certaines dispositions le permettent si une diffusion menace de nuire à l'harmonie sociale, à l'unité nationale ou aux valeurs traditionnelles.

Je trouve bizarre que nous ayons ici une conversation semblable à celle qu'on a dans une région du monde qui n'est pas particulièrement reconnue pour son adhésion à la liberté d'expression.

Lorsque nous remanions ces règles, elles deviennent problématiques. Si elles sont livrées à la subjectivité, elles poseront problème. Et si on les soumet aux caprices d'une très mauvaise nomination au Cabinet, cela me semble de la folie.

Nous nous sommes retrouvés avec un régime comme celui-ci parce que nous avons vécu beaucoup de situations ridicules lorsqu'il a été question de contrôler et de mettre en œuvre un critère qui aurait pu être qualifié d'équivalent à celui de « contraire à l'ordre public » dans le passé. Nous nous sommes retrouvés avec toutes sortes de choses farfelues. À mon avis, c'est pour cela que la société a fini par l'abandonner; on a dit qu'on laisserait le public en décider, tant que cela ne causait pas de préjudice au corps politique, et qu'on laisserait la population se faire sa propre opinion.

Le sénateur Fox : Merci, monsieur Gross, d'être parmi nous. Votre témoignage était des plus intéressants.

Premièrement, il y a certains éléments dont nous ne parlons pas. Nous passons sous silence la pornographie, car elle est déjà exclue aux termes du règlement concernant le crédit d'impôt. Par conséquent, laissons cela de côté pour le moment.

Le sénateur Tkachuk et moi ne sommes pas sur la même longueur d'ondes là-dessus. J'appartiens davantage à l'école de pensée du sénateur Johnson. C'est la première fois que cette loi est présentée devant un comité parlementaire de quelque sorte que ce soit. Ce n'est pas en vigueur en ce moment. C'est une nouvelle loi, et c'est pour cela que nous sommes ici aujourd'hui. Si ce n'était pas nouveau, nous n'en parlerions pas. Donc, tenez-le pour acquis : c'est un nouveau projet de loi.

Auparavant, le système de crédit d'impôt avait toujours reposé sur des critères objectifs. Par exemple, vous êtes Canadien; vos scénaristes sont Canadiens; vous n'êtes pas une émission de téléréalité; ni un jeu télévisé. Vous êtes un film de fiction, et cetera.

Ce qui me préoccupe, c'est que la ministre nous arrive en disant que certains films qui ne sont pas pornographiques et ne contreviennent pas au Code criminel ne devraient pas recevoir de crédit d'impôt. À mes yeux, le Code criminel est une norme objective. Il est là, et on en connaît le contenu. Les juges sont habitués de l'interpréter.

Je me demandais comment vous aviez réagi. J'aimerais connaître votre opinion là-dessus.

M. Gross : Je pense que le problème nous ramène à déterminer au moyen de quel système de mesure cette décision sera prise, et qui la prendra.

Senator Fox: Senator Moore outlined it. It will be made by guidelines issued by the minister and interpreted by a group of people put together by the minister.

Mr. Gross: As I said in my remarks, where do we draw these people from? Where do they come from that they know what public policy is so profoundly?

Senator Eyton: The whole exercise is to look at what is proposed and determine what change can be made.

Senator Fox: We live in a free and democratic society. Normally, you do not impinge on the rights of individuals by introducing legislation that you do not know how it will work. You withdraw your legislation and put it out for comment.

Mr. Gross: That would be my preference. As I said in my remarks, let us not do this right now. If the government is interested in this kind of control over the dispensation of the Queen's purse, draw up a bill and let everyone argue it. If they win, fine. If they do not win, we will figure out what to do about it. However, this is not a good way to proceed over something so fundamentally important.

Senator Massicotte: You obviously know the industry very well compared with many of us. Is there any country in the world whereby tax credits are tied into some qualitative measure regarding the type of film or something of that nature?

Mr. Gross: Possibly Myanmar or China. I do not know. I am making that up. I honestly do not know the answer to that question.

Senator Massicotte: I want to add to Senator Banks' comments. Your choice of words and presentation is very good. You should be in the movies.

The Chair: Instead, he is only narrating over hockey.

Senator Johnson: I agree with all my colleagues, Mr. Gross made a terrific presentation. He hit on almost every point we have been discussing over last number of weeks.

I, too, come back to the phrase "contrary to public policy." I do not work in the industry as an actor. I have produced a film festival for eight years. I have been privy to all the films, shorts, documentaries, et cetera that have come out in Canada. Therefore, I am very concerned about this phrase.

I know how hard people struggle to get financing. In my own province, they have raised the tax credits for American productions. They recently brought in a new budget raising them. Now it can apply to all productions. However, if you are Canadian, you have to go through the other jigs and reels, including Telefilm. We work with Telefilm in our film festival and they are very strict.

Le sénateur Fox : Le sénateur Moore l'a expliqué. Elle sera prise en vertu des lignes directrices émises par la ministre et interprétées par un groupe de personnes réunies par cette dernière.

M. Gross : Mais, comme je l'ai dit dans mes remarques, où ira-t-on chercher ces gens? D'où viennent-ils pour connaître si profondément la nature de la politique publique?

Le sénateur Eyton : Tout l'exercice consiste à examiner ce qui est proposé et à déterminer quel changement peut être apporté.

Le sénateur Fox : Nous vivons dans une société libre et démocratique. Normalement, on ne porte pas atteinte aux droits des individus en mettant en œuvre une loi dont on ignore comment elle fonctionnera. On retire son projet loi, et on le soumet à des observations.

M. Gross : C'est ce que je préconiserais. Comme je l'ai dit dans mes remarques, ne le faisons pas tout de suite. Si le gouvernement est intéressé à exercer ce type de contrôle sur la distribution des fonds de Sa Majesté, qu'il rédige un projet de loi et laisse tout le monde dire ce qu'il en pense. S'il gagne, très bien. S'il échoue, nous déterminerons quoi faire à ce sujet. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas une bonne manière de procéder en ce qui concerne une chose si fondamentalement importante.

Le sénateur Massicotte : Vous connaissez évidemment très bien l'industrie, comparativement à bon nombre d'entre nous. Y a-t-il d'autres pays dans le monde où les crédits d'impôt sont rattachés à une certaine mesure qualitative relativement au genre de film, ou quelque chose du genre?

M. Gross : Peut-être au Myanmar ou en Chine. Je ne sais pas. Je dis cela sous toute réserve. Honnêtement, je n'ai pas la réponse à cette question.

Le sénateur Massicotte : J'aimerais ajouter aux commentaires du sénateur Banks que votre présentation est magistrale et le choix des mots pertinent. Vous devriez être acteur.

Le président : Il préfère être narrateur dans une série sur le hockey.

Le sénateur Johnson : Je suis d'accord avec tous mes collègues que M. Gross a fait un excellent exposé. Il a abordé presque tous les points dont nous avons discuté ces dernières semaines.

Moi aussi, je veux revenir sur l'expression « contraire à l'ordre public ». Je ne travaille pas dans l'industrie, je ne suis pas actrice. J'ai produit un festival de films durant huit ans. J'ai eu accès, entres autres, à tous les films, courts métrages et documentaires qui sont sortis au Canada. Par conséquent, je suis très sensible à ces mots.

Je sais que les gens doivent faire des pieds et des mains pour obtenir du financement. Dans ma province, on a augmenté les crédits d'impôt pour les productions américaines. On a récemment adopté un nouveau budget pour le faire. Cela peut s'appliquer à toutes les productions. Toutefois, si vous êtes Canadien, vous devez passer par les autres étapes, y compris celle de Téléfilm Canada. Nous travaillons avec cet organisme dans le cadre de notre festival de films, et les règles sont très strictes.

The Chair: Senator, I said you had an open field, but you cannot testify. You may ask as many questions as you want.

Senator Johnson: I am with 12 angry men and have to keep reminding you all the time.

I am very upset about the fact that my colleague and dear friend who is sponsoring the bill raised the issue about the minister saying we will give you a year and you can consult. I know the minister wants to do the right thing. However, how do you propose to pass a bill and still consult on this particular aspect of it? That is impossible. I think Mr. Gross' ideal would be for a new piece of legislation that people could talk about on this issue. Is that correct?

Mr. Gross: I think if the government feels strongly enough that some sort of controls have to be implemented on the allocation of public money; they should create a bill about that and not do it in this way because of the importance of the subject.

It is four little words, but they are obviously creating an enormous storm. I would say let us pull back, return with what we think it is and fight it out in a more public forum.

Senator Johnson: Mr. Chair, I want to say that I feel that we in Parliament have a duty here. This is where the Senate has a huge role. We have picked this up when the other half of Parliament did not.

It is another window on the arts world. It is showing the country that we can actually do something about the arts in Canada. I feel we have to keep plugging ahead.

You have people like Mr. Gross making film. Is not the objective to create the best industry we can?

No industry will survive without government money in our country or countries like ours. Do you think it can?

Mr. Gross: No, it cannot and it does not anywhere else in the world.

Senator Johnson: What would happen without Telefilm Canada and government funding?

Mr. Gross: You need the government money to be able to get the private sector interested. I should also say, by the way, the private sector is almost never involved in Canadian film to any great extent.

This is a new thing I am trying to do. We managed to get the private sector back into the film game with this one movie *Passchendaele*.

There is something in the order of $8 million or $9 million from the corporate and private sector. However, there is no way they would have come along if I could not have sat down with them and said I have the involvement of both levels of government.

Le président : Sénateur, j'ai dit que vous aviez le champ libre, mais vous ne pouvez témoigner. Par contre, vous pouvez poser autant de questions que vous le voulez.

Le sénateur Johnson : Je suis avec 12 hommes en colère et il faut toujours que je leur rafraîchisse la mémoire.

Cela me dérange beaucoup que mon collègue et ami qui parraine le projet de loi ait parlé du fait que la ministre avait dit qu'elle donnait un an pour mener des consultations. Je sais que la ministre veut prendre les bonnes décisions. Toutefois, comment pouvez-vous proposer d'adopter un projet de loi tout en continuant de mener des consultations? C'est impossible. Je crois que l'idéal, pour M. Gross, serait qu'il y ait une nouvelle mesure législative qui pourrait faire l'objet d'un débat. Est-ce que je me trompe?

M. Gross : Je pense que si le gouvernement est convaincu que certaines mesures de contrôle doivent être mises en œuvre pour l'attribution de fonds publics, il devrait présenter un projet de loi en conséquence, au lieu d'agir de cette manière sur un sujet aussi important.

Il ne s'agit que de quatre petits mots, mais ils suscitent manifestement de vives réactions. Selon moi, nous devrions reculer, revenir avec ce que nous pensons être correct et le défendre davantage dans un contexte public.

Le sénateur Johnson : Monsieur le président, sachez que je pense que nous, parlementaires, avons un devoir à accomplir. C'est là que le Sénat a un rôle très important à jouer. Nous nous sommes penchés sur cette question, contrairement à l'autre Chambre.

C'est une autre fenêtre qui s'ouvre sur le monde des arts. Cela montre à tous que nous pouvons vraiment faire quelque chose pour les arts au Canada. Je crois que nous devons continuer à insister sur ce point.

Il y a des gens comme M. Gross qui font des films. Notre objectif n'est-il pas de créer la meilleure industrie possible?

Aucune ne peut survivre sans l'argent du gouvernement, ici comme ailleurs, n'est-ce pas?

M. Gross : Effectivement. C'est partout pareil.

Le sénateur Johnson : Qu'arriverait-il si les subventions de Téléfilm Canada et du gouvernement disparaissaient?

M. Gross : Nous avons besoin de l'argent du gouvernement pour susciter l'intérêt du secteur privé. Je dois dire, également, que le secteur privé n'a jamais vraiment beaucoup financé les films canadiens.

Ce que j'essaie de faire est nouveau. Nous avons réussi à ramener le secteur privé dans l'industrie cinématographique avec le film *Passchendaele*.

Les entreprises et le secteur privé investissent environ 8 ou 9 millions de dollars. Toutefois, ils ne se seraient jamais engagés si je ne les avais pas assurés que nous avions la participation des deux ordres de gouvernement.

The seed money in it is fantastic. For Ralph Klein in Alberta, it was $5.5 million to match what we imagined the federal input to be, and we spent almost $16 million in the province.

There are very few things that a government can put money into that will generate as many jobs and at such a high pay and high skill level as the film and television business.

Senator Harb: And taxes.

Mr. Gross: We actually need this stuff. Sometimes I think we start to question whether we really need to have this; we have lots of programming on television. However, it is not our stuff. As this world becomes increasingly borderless, I do not know where we turn to for the definition of who we are. At some point we are defined by this stuff.

If you are sitting in a bar in Zagreb and someone says, ''Tell me about Canada,'' you do not say, ''We have a fantastic new trade arrangement we are organizing with Colombia.'' We say that we have Margaret Atwood, et cetera.

We have to be careful that we protect it. It is very fragile now. I wish I were talking to you about something that was moving us forward, but we have actually been hammered down for the last few years and things are in quite bad shape. This is just another thing that makes it that much more difficult.

Again, I do not dispute any government's right or its own responsibility to put some kind of control on these things, to bring it forward in a larger public debate. I am happy to go out on the road and say this is a bad idea, and they say it is a good idea, and we will settle it in a normal democratic process. This is peculiar. This slipped in. We may be slow, and I am sorry we did not pick it up sooner, but we finally have, and we are saying we should not be doing it like this.

Senator Fox: This notion of a larger public debate on the philosophical issue is interesting. We have been talking about the film industry this evening, but if allocation of funds by government in the film industry entails the government having a right — outside of pornographic films and offences against the Criminal Code — to look at the content of the film to decide whether it is okay, does that not mean that with regard to allocations of funds going to the Canada Council for the Arts, the government should have the right to look at the content being made by creators across this country? Does the principle itself not concern you?

Mr. Gross: Yes, I think the entire principle of support for a variety of different things comes into question. That, it seems to me, is very important. I am glad you brought that up. One of the reasons this particular issue would be better debated in a more public forum is that it has huge ramifications. It has broad implications for how we view our contribution to the general pool

C'est fantastique de voir les capitaux de démarrage investis. Pour Ralph Klein, en Alberta, c'était 5,5 millions de dollars pour être à la mesure de la participation attendue du gouvernement fédéral, et nous avons dépensé presque 16 millions de dollars dans la province.

Il y a très peu d'initiatives dans lesquelles un gouvernement peut investir qui génèrent autant d'emplois à des salaires et des niveaux de compétences aussi élevés que l'industrie du film et de la télévision.

Le sénateur Harb : Et les impôts.

M. Gross : Nous avons besoin de cette industrie. Pourtant, je crois parfois que nous commençons à nous interroger sur sa pertinence; nous avons beaucoup d'émissions à la télévision. Mais ce ne sont pas les nôtres. Dans un monde de plus en plus ouvert et sans frontières, je ne sais pas par quel moyen nous définir. D'une certaine façon, c'est par cette industrie que nous nous définissons.

Si vous êtes dans un bar, à Zagreb, et qu'une personne vous demande de lui parler du Canada, vous ne lui dites pas : « Nous avons une nouvelle entente commerciale formidable avec la Colombie ». Vous lui parlez de Margaret Atwood, par exemple.

Nous devons penser à protéger notre industrie. Elle est très fragile en ce moment. J'aimerais être en train de vous parler de quelque chose qui nous aurait permis d'avancer, mais nous avons plutôt régressé, ces dernières années, et l'industrie se porte vraiment mal. Et la modification proposée ne fera que rendre les choses encore plus difficiles.

Encore une fois, je ne remets aucunement en question le droit du gouvernement ou sa responsabilité d'exercer une certaine forme de contrôle, et de soumettre cela à un débat public. Je suis heureux d'aller rencontrer les gens et de dire que c'est une mauvaise idée, et qu'eux me disent qu'au contraire, elle est bonne; nous allons régler la question au moyen d'un processus démocratique normal. C'est singulier. Cela nous a échappé. Nous sommes peut-être lents à réagir, et je suis désolé que nous ne nous en soyons pas occupés plus tôt, mais nous l'avons fait, et nous disons que ce n'est pas la bonne méthode.

Le sénateur Fox : Cette idée d'un débat public sur la question philosophique est intéressante. Nous avons parlé de l'industrie cinématographique ce soir, mais si le fait d'accorder du financement à cette industrie confère au gouvernement le droit — en plus de celui qu'il a déjà pour les films pornographiques et les infractions au Code criminel — d'examiner le contenu d'un film pour déterminer s'il est acceptable, cela ne signifie-t-il pas, pour les fonds versés au Conseil des arts du Canada, que le gouvernement devrait avoir un droit de regard sur ce que font les créateurs dans ce pays? Le principe lui-même ne vous dérange-t-il pas?

M. Gross : Oui, je crois qu'il convient de s'interroger sur le principe même de soutien conditionnel. Il me semble que c'est très important. Je suis heureux que vous ayez soulevé ce point. L'une des raisons pour lesquelles il serait préférable de débattre de cette question publiquement, c'est qu'elle a d'énormes répercussions, notamment sur la façon dont nous percevons notre contribution

of revenue through our taxes. I am not sick and I am not in a hospital, but I am happy to pay for those services. I do not drive on roads in the Yukon, but I am happy to keep them in repair.

We do not want to start saying it is a buffet that you can pick and choose from. Supporting culture is as central to the health and fabric of any country as any other aspect of that country. It is not something for which a section of society says, ''I do not happen to like that stuff' and get out of it, in the same way that I say, ''I do not happen to drive in the Yukon.''

The Chair: Senators, have you exhausted your questions?

Mr. Gross yours was a very thoughtful presentation. It is clear that you feel passionately about what you have told us and that you did not just come here off the top of your head. We respect that very much. I hope you will find that our own attention to the issue is not frivolous.

Mr. Gross: It was great. Thank you very much.

The Chair: Many thanks for coming, on behalf of everyone.

Mr. Gross: Thank you all.

The committee adjourned.

OTTAWA, Thursday, May 29, 2008

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bijural expression of the provisions of that act, met this day at 10:50 a.m. to give consideration to the bill.

Senator W. David Angus (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, colleagues. We continue our study this morning at the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce on Bill C-10.

Senator Tkachuk: Excuse me, witnesses, for one second.

We have been considering this bill for a long time, and we have heard numerous witnesses. We are getting toward the end of the session. I understand that the other side has some problems with this bill. We have not seen any amendments. It is already the end of May. With due deference, the stories are clear. There is no change. I have heard the same story each week. The point has been well made by the industry and by the opposition and well articulated by members of the Liberal Party.

The Chair: Are you referring to a particular section of this bill?

au trésor public par nos impôts. Je ne suis pas malade ni hospitalisé, mais je suis heureux de payer pour ces services. Je n'emprunte pas les routes du Yukon, mais je suis content que les impôts que je paie servent à assurer leur entretien.

Nous n'allons pas commencer à instaurer un système à la carte dans lequel nous pourrions choisir. Soutenir la culture, c'est aussi essentiel à la santé et à la cohésion d'un pays que tout autre chose. On ne peut pas accepter qu'une partie de la société dise : « Je n'aime pas cela » et refuse d'y participer, de la même façon que je ne pourrais pas dire : « Comme je ne conduis pas sur les routes du Yukon, cela ne m'intéresse pas ».

Le président : Sénateurs, avez-vous épuisé vos questions?

Monsieur Gross, votre exposé était très réfléchi. De toute évidence, c'est un sujet qui vous passionne, et vous n'êtes pas venu témoigner sans préparation. Nous vous en sommes très reconnaissants. J'espère que vous trouverez que nous accordons assez d'importance à cette question.

M. Gross : C'était parfait. Je vous remercie beaucoup.

Le président : Au nom de tous les membres du comité, je tiens à vous remercier d'être venu.

M. Gross : Merci à vous.

La séance est levée.

OTTAWA, le jeudi 29 mai 2008

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, qui a été saisi du projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non résidentes ainsi que l'expression bijuridique de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes, se réunit aujourd'hui, à 10 h 50, pour étudier le projet de loi.

Le sénateur W. David Angus (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, chers collègues. Nous poursuivons aujourd'hui l'étude du projet de loi C-10 effectuée par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Le sénateur Tkachuk : Excusez-moi quelques instants, mesdames et messieurs.

Nous examinons ce projet de loi depuis longtemps, et nous avons entendu de nombreux témoins. Nous arrivons à la fin de la session. Je crois comprendre que ce projet de loi pose problème aux représentants de l'autre côté. Ils n'ont présenté aucun amendement. Nous sommes déjà à la fin mai. Sauf votre respect, la situation est claire. Il n'y a aucun changement. C'est la même histoire chaque semaine. Les représentants de l'industrie et de l'opposition ont bien présenté leurs arguments, et les membres du Parti libéral ont bien exposé leur point de vue.

Le président : Faites-vous référence à un article particulier du projet de loi?

Senator Tkachuk: I am referring to the section that people seem to be the most excited about, which is movie tax credits and public policy.

We have had industry amendments proposed, but we have had no indication from members on the Liberal side here of what they want to do. Do they want to delete the passage? Do they want to amend it? If they want an amendment, why do we not just go to clause-by-clause, have them move the amendment, and deal with it? They have the majority here. I do not know what the problem is.

The Chair: I do not think there is a problem. If I hear you correctly, you are asking how much longer committee members want to deal with this bill.

Senator Tkachuk: We might even have some common cause. If the Liberals have an amendment, we have not seen it and have no idea what their intention is. We cannot just have a big gab fest. Perhaps their intention is something we can all agree on. I do not know that. I have not seen anything. All I have heard is their displeasure with the bill as it stands. I have heard no suggestion of an amendment they would like to make to the bill. This bill was before the House of Commons previously under the Liberal government as Bill C-33, I think it was. It was discussed there and passed unanimously. It died because of the election. This is not something new. That bill was passed unanimously in the House.

We have been discussing this since December in one way or another. If the Liberals want to make an amendment, maybe there is common cause and we can come to an agreement and do something together. However, if we do not know what it is, it is very difficult.

[*Translation*]

Senator Dawson: One of the reasons we have been hearing a series of witnesses is that the minister told us, when he appeared here a few weeks ago, that the industry was divided on this issue.

[*English*]

When the minister told us that the industry is very divided on this subject, I felt that we had to hear more witnesses to prove that the industry is not divided on this issue. They have a common cause and are debating it.

For me, this second series of witnesses is due to the fact that to a certain degree the minister misled the people listening to this committee.

Senator Goldstein: I have two observations to make. First, I request that we have some time after these witnesses testify to discuss this significant issue. It may be useful to hear these witnesses, because they are here and are waiting, and then have the discussion we want to have.

Le sénateur Tkachuk : Je parle de l'article qui semble échauffer le plus les esprits, soit les crédits d'impôt pour les films et les politiques publiques.

L'industrie a proposé des amendements, mais les membres du Parti libéral présents ici ne nous ont pas indiqué ce qu'ils désiraient faire. Est-ce qu'ils veulent supprimer le passage? Est-ce qu'ils veulent l'amender? S'ils veulent un amendement, pourquoi ne passons-nous pas simplement à l'étude article par article pour qu'ensuite ils proposent l'amendement et qu'on règle la question? Ils ont la majorité ici. Je ne vois pas où est le problème.

Le président : Je ne crois pas qu'il y ait de problème. Si je vous comprends bien, vous demandez pendant combien de temps encore les membres du Comité étudieront le projet de loi.

Le sénateur Tkachuk : Nous avons peut-être même une cause commune. Si les libéraux veulent un amendement, nous n'en connaissons pas la teneur et nous ne savons pas du tout quelles sont leurs intentions. Nous ne pouvons pas simplement jaser pendant des heures. Peut-être que ce qu'ils ont à proposer nous conviendrait à tous. Je n'en sais rien. Je n'ai rien vu. Tout ce que je les ai entendu dire, c'est qu'ils étaient mécontents du projet de loi sous sa forme actuelle. Je ne les ai entendus présenter aucun amendement qu'ils désireraient apporter au projet de loi. La Chambre des communes a déjà été saisie du projet de loi auparavant sous le gouvernement libéral. Je crois qu'il s'agissait alors du projet de loi C-33. Les députés en ont discuté et l'ont adopté à l'unanimité. Toutefois, le projet de loi est mort au Feuilleton en raison des élections. Ce n'est pas un nouveau dossier. Ce projet de loi a été adopté à l'unanimité par la Chambre.

Nous discutons de la question depuis décembre d'une façon ou d'une autre. Si les libéraux veulent un amendement, il y a peut-être une cause commune. Nous pourrions peut-être en venir à un accord et faire quelque chose ensemble. Cependant, si nous ne savons pas de quoi il s'agit, c'est très difficile à faire.

[*Français*]

Le sénateur Dawson : L'une des raisons pour lesquelles nous recevons une série de témoins, c'est que le ministre a comparu ici il y a quelques semaines et a dit que l'industrie était divisée sur le sujet.

[*Traduction*]

Lorsque le ministre nous a dit que l'industrie était très divisée sur le sujet, j'ai cru que nous devions entendre d'autres témoins pour prouver que ce n'était pas le cas. Il y a une cause commune, et les représentants de l'industrie en débattent.

Selon moi, la raison pour laquelle nous accueillons ce deuxième groupe de témoins, c'est parce que, dans une certaine mesure, le ministre a induit en erreur les gens qui écoutent le comité.

Le sénateur Goldstein : J'ai deux remarques à faire. D'abord, je demande que nous réservions du temps après les témoignages pour discuter de cette importante question. Il faudrait peut-être entendre ces témoins, car ils sont ici et ils attendent. Nous pourrons ensuite avoir cette discussion.

Second, it would be rather difficult to proceed to clause-by-clause consideration at this time. Without being presumptuous, I think there is a high probability that we would agree on something with respect to film and video productions, although perhaps we would not. All the witnesses thus far have suggested that film accreditation be denied where the content of the film is contrary to the Criminal Code. I do not know whether you would agree with that, Senator Tkachuk.

The second and more important issue is that there are a variety of tax issues, one of which we heard for the first time yesterday, which make it difficult to proceed to clause-by-clause consideration, because we need to hear more people, at least with respect to tax issues.

We have only two weeks left to hear witnesses, and my recollection is that, except for the mayors testifying next week about the possible impact of this provision on their respective cities, the bulk of the remaining witnesses deal with the tax aspects of the bill and not with the movie aspects.

That having been said, I suggest we should have the discussion that Senator Tkachuk has suggested immediately after these witnesses are heard.

Senator Tkachuk: I have no problem with that.

The Chair: We all agree. Thank you, senators, for bringing it up. We all need an idea of where we are headed.

The clerk and my office have made a list of all the witnesses we have heard so far on this bill. The clerk will give every senator a copy of it to aid in our reflection on how we want to proceed as we move to the summer recess.

[*Translation*]

I am Senator David Angus, I am a senator from Quebec and I live in Montreal. I am the Chair of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. On my right is Senator Yoine Goldstein, another senator from Quebec, who is the deputy chair of this committee, and on my right is another very well-known Quebecer, Senator Francis Fox.

[*English*]

From Alberta, well known in the industry that you people are well versed in, is Senator Tommy Banks. To his right, is a very happy agriculturist from Saskatchewan, Senator Gustafson. Senator David Tkachuk, from whom we have just heard, is also from Saskatchewan. Senator Trevor Eyton is from Toronto.

[*Translation*]

On my left is another Quebecer, Senator Dennis Dawson, and to his left, Senator Wilfred Moore, from Halifax, and finally, Senator Paul Massicotte, from Montreal, and Senator Michel Biron, both from the beautiful province of Quebec.

Ensuite, il serait plutôt difficile d'effectuer une étude article par article à l'heure actuelle. Je ne veux pas être présomptueux, mais je crois qu'il est très probable que nous nous entendions sur quelque chose en ce qui a trait aux productions cinématographiques et magnétoscopiques. Il se peut aussi que ce ne soit pas le cas. Jusqu'à présent, tous les témoins ont recommandé qu'on refuse l'accréditation d'un film dont le contenu ne respecte pas le Code criminel. Je ne sais pas si vous souscrivez à cette recommandation, sénateur Tkachuk.

Le deuxième point, et le plus important, c'est qu'il y a toute une gamme de questions fiscales, dont l'une nous a été présentée pour la première fois hier, qui rendent l'étude article par article difficile du fait que nous devons entendre d'autres témoins, au moins en ce qui a trait aux questions fiscales.

Il ne nous reste que deux semaines pour entendre des témoins. Si je me souviens bien, à l'exception des maires qui viennent témoigner la semaine prochaine au sujet des incidences éventuelles de cette disposition sur leur ville respective, la majorité des témoins qui restent parleront des aspects fiscaux du projet de loi et non des aspects relatifs aux films.

Cela étant dit, je propose que nous tenions la discussion proposée par le sénateur Tkachuk immédiatement après avoir écouté les témoins.

Le sénateur Tkachuk : Ça ne me pose aucun problème.

Le président : Nous sommes tous d'accord. Merci, messieurs les sénateurs, d'avoir soulevé ce point. Nous avons tous besoin de savoir où nous allons.

La greffière et mon personnel ont dressé la liste de tous les témoins que nous avons entendus à ce jour dans l'étude de ce projet de loi. La greffière vous en remettra à chacun une copie afin de vous aider dans votre réflexion sur la façon dont nous devons procéder à l'approche de la relâche d'été.

[*Français*]

Je suis le sénateur David Angus, je suis un sénateur du Québec et je demeure à Montréal. Je suis le président du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. À ma droite, le sénateur Yoine Goldstein, un autre sénateur québécois, qui est le vice-président du comité et à droite, un autre Québécois très bien connu, le sénateur Francis Fox.

[*Traduction*]

De l'Alberta, un homme bien connu dans votre secteur de spécialité, le sénateur Tommy Banks. À sa droite, un agronome très heureux de la Saskatchewan, le sénateur Gustafson. Aussi de la Saskatchewan, le sénateur David Tkachuk, que vous venez d'entendre. Le sénateur Trevor Eyton, de Toronto.

[*Français*]

À ma gauche, un autre Québécois, le sénateur Dennis Dawson, à sa gauche, le sénateur Wilfred Moore de Halifax et enfin, le sénateur Paul Massicotte de Montréal et le sénateur Michel Biron, tous deux de la belle province de Québec.

With no further delay we will move on to our consideration of Bill C-10, which has become fairly controversial. To date we have heard 65 witnesses. We are now ready to hear you.

Roger Frappier, Producer, Max Films Inc.: Mr. Chairman, thank you for having us here today in order to speak to Bill C-10. Allow me to introduce myself. I have been a producer for approximately 30 years, and my company, Max Films Inc., is 20 years old. I have produced approximately 30 feature films, two of my films were nominated for an Oscar — *The Decline of the American Empire* and *Jesus of Montreal*, by Denys Arcand—. I was the only Canadian producer honoured in Cannes in 1998, along with 10 other international producers, when the work of motion picture producers was given international recognition. Given my age, rather than be honoured for my sports achievements, I was honoured by being inducted, last week, into the Canadian Film and Television Hall of Fame. To be inducted you have to have worked in the industry for 25 years.

The Chair: Congratulations!

Mr. Frappier: Thank you. I would like to say from the very outset that I can only add my voice to those of the people who have already come before you, the directors and producers, to tell you how Bill C-10, by setting such strict tax credit criteria, will be harmful and catastrophic for our film industry, both from a national and an international perspective.

The criteria for a film to be eligible for feature film funding from Telefilm Canada includes the following:

> A project must not contain any element of serious and gratuitous or explicit and excessive violence,... or any other sexual offence under the Criminal Code or any matter which is libellous, obscene or in any other way unlawful.

We are already subject to these criteria and to the others, which I think are even more important, in the Criminal Code. Why do more on top of the Criminal Code? The Criminal Code is something that is absolutely objective, whereas the committee which would be established by the Department of Canadian Heritage, will inevitably be subjective.

Allow me to tell you a brief related anecdote. Over the course of my life, I have often sat on juries for film events, for example, the World Film Festival, the international festivals in Chicago and Europe, and even within the world of film, we hold discussions on presenting awards. I might defend a film based on my opinion that it is a masterpiece but the person beside me might feel that the same film is rubbish and should never receive an award. So you can see how people's perceptions of the same piece can be so different, when you are using subjective criteria.

Sans aucun autre délai, procédons à notre étude du projet de loi C-10 qui est devenu assez controversé. Nous avons entendu 65 témoins jusqu'à maintenant. Nous sommes maintenant prêts à vous entendre.

Roger Frappier, producteur, Max Films Inc. : Monsieur le président, je vous remercie de nous recevoir aujourd'hui pour nous exprimer sur le projet de loi C-10. Permettez-moi de me présenter. Je suis producteur depuis une trentaine d'années, ma société Max Films Inc. existe depuis 20 ans. J'ai produit une trentaine de longs métrages, j'ai eu deux films qui ont été mis en nomination pour un Oscar — Le Déclin de l'empire américain et Jésus de Montréal, de Denys Arcand —, j'ai été le seul producteur canadien honoré à Cannes en 1998 lorsqu'ils ont honoré le travail du producteur cinématographique au point de vue international avec une dizaine d'autres producteurs. Étant donné mon âge, à défaut de l'être sur le plan sportif, j'ai été intronisé, la semaine dernière, au Panthéon cinématographique canadien. Cela prenait 25 ans de travail dans l'industrie.

Le président : Félicitations!

M. Frappier : Merci. D'entrée de jeu, je ne peux qu'ajouter ma voix à tous ceux et celles qui sont venus devant vous, les réalisateurs et les producteurs, pour dire à quel point le projet de loi C-10, en imposant des conditions sévères dans l'octroi des crédits d'impôt, est préjudiciable et catastrophique pour notre cinématographie, autant d'un point de vue national qu'international.

Il y a déjà dans les critères essentiels pour qu'un film soit admissible au fonds de long métrage de Téléfilm Canada, cette phrase :

> Le projet ne peut contenir aucun élément de violence gratuite ou d'exploitation sexuelle grave ou gratuite, ne peut être ni obscène, indécent ou pornographique selon la définition du Code criminel, et, n'est pas de nature diffamatoire ou autrement illégale.

Nous sommes déjà régis de ce côté par ces critères et de l'autre, ce qui m'apparaît plus important, par le Code criminel. Pourquoi alors ajouter au Code criminel? Il faut dire que le Code criminel est quelque chose qui est purement objectif alors que le comité, qui serait mis sur pied par le ministère du Patrimoine, est inévitablement subjectif.

Permettez-moi une petite anecdote par rapport au comité. Au cours de ma vie, j'ai souvent été membre de jury pour des manifestations cinématographiques, le Festival des films du monde, des festivals internationaux à Chicago et en Europe, et même à l'intérieur du même monde cinématographique, on a des discussions pour l'attribution des prix. Je peux défendre un film en disant que c'est un chef-d'œuvre et le type à côté va dire que c'est un grand navet et que jamais il ne devrait recevoir un prix. Vous voyez alors lorsqu'on est devant une même œuvre à quel point la perception, lorsqu'il s'agit de critères subjectifs, peut être différente.

A good part of our funding comes from federal and provincial tax credits, tax credits that are given to us two years after a film has been produced, and the film is funded in the meanwhile by banks. Not a single producer will take the risk of losing their tax credit two years after their work has been produced. The consequences for the future of these companies would be serious. There is not a single bank that is going to take the financial risk of being involved in a project if they think that the subject matter is in any way contrary to public policy.

I just produced a film called *Borderline*, by Lyne Charlebois, that tells the story of a young woman on her birthdays, at 30 years old, 20 and 10 years old. At 20 years old, as the title, *Borderline*, suggests, her only relationship with the world was through sex and alcohol. This film received outstanding reviews in Quebec when it came out and it netted $1.3 million at the box office. In fact, during the first week in theatres, we were the number one movie, even if you include American blockbusters.

The film is based on two novels by Marie-Sissi Labrèche. If Bill C-10's criteria had been in effect at the time, I would never have acquired the filmmaking rights for these novels. *Borderline* would never have seen the light of day. That is the more insidious side to this bill, one that is quite related to what one could call censorship, a side that you cannot see, that is there when an idea is being born.

How many films would not have seen the light of day if producers, screenwriters and directors had not had the freedom to develop topics that spoke to them and touched them?

I could name several international films that would not have seen the light of day if they had been produced by Canadians under Bill C-10.

To name only a few, take *Last Tango in Paris* by Bernardo Bertolucci, with Marlon Brando and Maria Schneider, and *Clockwork Orange* by Stanley Kubrick.

In 2004, I co-produced with Luc Besson's Société EurepaCorp, the *The Chinese Botanist's Daughters*, by the Chinese filmmaker and novelist, Dai Sijie. This beautiful film, about the love story between two women, was hailed internationally. It was impossible to shoot this film in China, even though Dai Sijie wanted to, because the story was based on individuals he knew in China. Dai Sijie is an international novelist and filmmaker whose book, *The Little Chinese Seamstress*, won international awards.

We had to shoot the film in Vietnam because the Chinese committee turned down the screenplay. I cannot but see a link between the committee that the heritage department wants to establish for the purposes of determining, after the fact, whether or not a film is contrary to public policy, and the Chinese committee that decided before *The Chinese Botanist's Daughters* was produced that the film was contrary to public order.

If this bill were passed, it would have catastrophic consequences on the film industry. Freedom of expression and freedom of creation have no price. Bill C-10 truly is a threat to the

Une bonne partie de notre financement vient des crédits d'impôt fédéral et provincial, ces crédits d'impôt, qui nous sont donnés environ deux ans après la fin de la production d'un film, sont entretemps financés par des banques. Aucun producteur ne va prendre la chance de se voir retirer son crédit d'impôt à la production deux ans après sa mise en œuvre. Cela aurait des conséquences graves sur l'avenir de la compagnie. Aucune banque ne va prendre le risque financier de s'impliquer dans un projet si elle croit que le sujet peut porter atteindre à l'ordre public.

Je viens de produire un film *Borderline* de Lyne Charlebois, qui raconte la vie d'une jeune femme, la journée de son anniversaire, à 30 ans, à 20 ans et à 10 ans. À 20 ans, le titre le dit, *Borderline,* sa seule relation au monde était à travers le sexe et l'alcool. Ce film a reçu des critiques élogieuses au Québec lors de sa sortie et il a réalisé 1,3 millions de dollars au box office. En fait, la première semaine de sa sortie en salle, nous étions numéro 1 de toutes les productions, y compris les blockbusters américains.

Ce film est basé sur deux romans écrits par Marie-Sissi Labrèche. Si les dispositifs de la loi C-10 étaient en vigueur, jamais je n'acquerrais les droits de ces romans pour en faire un film. *Borderline* ne verrait jamais le jour. Voilà le côté le plus insidieux de ce projet de loi, le côté qui peut s'associer ce qu'on pourrait appeler de la censure, c'est-à-dire ce qu'on ne voit pas, ce qui est au départ d'une idée.

Combien de films alors ne verrait pas le jour parce que les producteurs, les scénaristes et les réalisateurs n'auraient plus la liberté de développer à leur guise des sujets qui les interpellent et qui les touchent?

On peut citer de nombreux films à l'échelle internationale qui n'auraient pas vu jour s'ils avaient été réalisés par des Canadiens sous le projet de loi C-10.

Mentionnons tout simplement *Le dernier tango à Paris* de Bernardo Bertolucci avec Marlon Brando et Maria Schneider sans parler des *Oranges mécaniques* de Stanley Kubrick.

En 2004, j'ai coproduit avec la Société EurepaCorp de Luc Besson *Les filles du botaniste* du cinéaste et romancier chinois Dai Sijie. Ce très beau film qui raconte une histoire d'amour entre deux femmes a été salué par la critique internationale. Il nous a été impossible de tourner ce film en Chine même si Dai Sijie voulait y tourner parce que cette histoire lui a été inspirée par des personnes qu'il connaissait en Chine. Dai Sijie est un romancier et un cinéaste international dont *La petite tailleuse chinoise* a remporté des prix internationaux.

On a dû tourner le film au Vietnam parce que le comité chinois a refusé le scénario. Je ne peux m'empêcher de voir des liens entre le comité que veut mettre sur pied le ministère du Patrimoine pour juger un film après sa fabrication, s'il est contre l'ordre public et ce comité chinois qui a décidé avant sa fabrication que *Les filles du botaniste* étaient contre l'ordre public.

L'impact de cette loi, si elle était adoptée, aurait des conséquences catastrophiques sur notre cinéma. La liberté d'expression et la liberté de création n'ont pas de prix. Le projet

Quebec and Canadian film industries. It is absolutely unnecessary because we already have all the provisions in the Criminal Code that we need to deal with abuse.

The Chair: Thank you very much, Mr. Frappier. We will move to senators' questions later. Ms. Robert, you now have the floor.

[*English*]

Denise Robert, President and Producer, Cinémaginaire: Never in my wildest dreams would I have thought that I would be invited to speak to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. I thank you for having me here.

Senator Fox: Success comes late sometimes.

The Chair: It is not that late in this case.

Ms. Robert: Let me give a brief introduction. I have also been a producer for the last 18 years. I have produced over 35 feature films, whether they are local productions or co-productions. Some have been honoured at the Cannes International Film Festival, the Venice Film Festival and the Oscars. I won an Oscar for *The Barbarian Invasions* that has been honouring Canada around the world. I am also one of the few Canadians — I think Mr. Frappier is also one — to be invited to become a member of the prestigious Academy of Motion Picture Arts and Sciences in the U.S., which boasts very few members. To be invited, you must be recognized as someone who pushes the art form of film to the limits of excellence. I am also a member of the British Academy of Film and Television Arts and Les César in France.

I join my voice with all my colleagues and friends in the film industry and beyond to television, books, theatre, dance and music. When we talk about censorship, it concerns every artist in this country.

There are two elements of this law that are worrisome for most of us. First, the effect of decisions being made retroactively would remove all financing possibilities. Most of our financing comes from bank loans.

I think you had bank representatives before this committee tell you that they would definitely not finance something that might, in the end, not be recognized as a work of art by the committee's guidelines.

[*Translation*]

Civil servants would be allowed to judge the moral character of a work of art. I think that over the decades, art is something that has made societies evolve. In Canada, we have the pleasure and good fortune of having several artists who have made us evolve as a society. As a result, we have become an inspiration for societies throughout the world.

de loi C-10 met véritablement en danger l'industrie québécoise et canadienne du cinéma. Il n'est absolument pas nécessaire puisque nous avons déjà toutes les dispositions dans le Code criminel pour faire face à des abus.

Le président : Merci beaucoup M. Frappier. Nous allons garder pour plus tard les questions des sénateurs. Madame Robert, vous avez la parole.

[*Traduction*]

Denise Robert, présidente et productrice, Cinémaginaire : Même dans mes rêves les plus fous, je n'aurais jamais pensé être invitée à témoigner devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Je vous remercie de m'avoir invitée.

Le sénateur Fox : Parfois, le succès tarde à venir.

Le président : Il n'a pas tardé tant que ça dans son cas.

Mme Robert : Laissez-moi me présenter brièvement. Je suis moi aussi productrice, pour ma part depuis 18 ans. J'ai produit plus de 35 longs métrages, tant des productions locales que des coproductions. Certains ont été honorés au Festival international du film de Cannes, au Festival du film de Venise et aux Oscars. J'ai gagné un Oscar pour *Les invasions barbares*, qui a fait honneur au Canada partout dans le monde. Je compte également parmi les quelques Canadiens — je crois que M. Frappier est également un de ceux-là — à avoir été invités à devenir membres de la prestigieuse Academy of Motion Picture Arts and Sciences des États-Unis, qui compte très peu de membres. Pour y être invité, il faut être reconnu comme une personne qui repousse les limites de l'excellence dans le septième art. Je suis également membre de la British Academy of Film and Television Arts et des César en France.

Je joins ma voix à celle de mes collègues et amis de l'industrie du film ainsi qu'à celle des personnes qui travaillent dans les industries de la télévision, du livre, du théâtre, de la danse et de la musique. Lorsqu'il est question de censure, tous les artistes du pays sont touchés.

Il y a deux éléments de cette loi qui sont préoccupants pour la majorité d'entre nous. D'abord, le fait que les décisions soient prises de façon rétroactive aurait pour effet d'éliminer toutes les possibilités de financement. Les prêts bancaires constituent la plus grande partie du financement que nous recevons.

Je crois que des représentants de banques ont dit devant le comité qu'ils ne financeraient absolument pas quelque chose qui, au bout du compte, ne serait pas reconnu comme une œuvre d'art au sens des lignes directrices du comité.

[*Français*]

L'effet de laisser des fonctionnaires juger de la moralité d'une œuvre artistique, si on regarde à travers les décennies, je pense que l'art est quelque chose qui a fait évoluer les sociétés. Au Canada, on a le plaisir et le bonheur d'avoir de nombreux artistes qui nous font évoluer comme société. En conséquence on devient une inspiration pour des sociétés dans le monde entier.

We should not repeat history. In the 19th century, Gustave Flaubert, who wrote *Madame Bovary*, and Charles Baudelaire, who wrote *Les fleurs du mal*, were both brought before the courts on the grounds that their works were contrary to public order, just as Édouard Manet was, because of his painting, *Déjeuner sur l'herbe*, in which you can see three well-dressed men in their hats and one naked woman having a picnic on the grass. And yet, today these works are both inspirations and masterpieces.

Freedom of expression is the essential tool in creating.

Allow me to quote *Hamlet*, in that "art holds up the mirror to life."

In life, there are pretty things, and less pretty things. We must be able to see everything. Violence is a part of our reality; we must be able to witness it in order to deal with it. A committee could decide if a scene is contrary to public order. Is extreme violence contrary to public order? It is obvious that we do not want violence in our lives, but we must accept that it is a part of our reality. I share the same concern as that expressed by all of my colleagues: allowing civil servants to set the rules disturbs me to the highest degree.

Allow me to share a few stories. A few years ago, a television fund was set up to finance totally Canadian productions. Television series projects were put forward, including *Dans une galaxie près de chez vous*. The characters from this series were from outer space. The greatest question being asked at the time was the following, "wait a minute, is space a part of Canada?" "Are the space shuttles Canadian?" In order to lend Canadian authenticity to this show, we had to include maple leaves and beavers. In the case of another show, *Madame Croque-Cerise*, the major question being asked by the committee was whether a cherry is indeed Canadian.

I am telling you these stories simply because they demonstrate that even when a committee is comprised of people who act in good faith, their subjectivity prevails. There is no law for that. Subjectivity is personal.

Our Criminal Code, generally speaking, properly addresses the problem of pornography. People working in our profession do not intend to run roughshod over the Criminal Code.

The Chair: Thank you very much, Ms. Robert, that was very interesting.

[*English*]

Senator Harb: To date, every witness from the arts or film production sector has told us the same thing: this is a bad clause because it will reduce freedom of expression. It amounts to a censorship; it is an invasion of our rights.

Il ne faut pas reproduire ce que l'histoire nous a enseigné. Au XIX^{e} siècle, si on regarde Gustave Flaubert dans *Madame Bovary* ou Charles Baudelaire dans *Les fleurs du mal,* ces deux artistes ont été traduits devant les tribunaux sous prétexte que leurs œuvres étaient contraires à l'ordre public, ainsi que Édouard Manet avec *Déjeuner sur l'herbe*, le tableau où vous avez ces trois hommes bien habillés avec leur chapeau et une femme nue à prendre le déjeuner sur l'herbe. Pourtant ces œuvres sont aujourd'hui des inspirations et des chefs-d'œuvre.

Dans la création, l'outil essentiel est la liberté d'expression.

Si vous me permettez de reprendre une phrase de *Hamlet* qui dit que « l'art doit être le miroir de la vie. »

Il y a de jolies choses dans la vie et d'autres qui le sont moins, mais il faut être capable de tout regarder. La violence fait partie de notre réalité, et il faut la regarder pour savoir comment composer avec elle. Le comité pourrait décider qu'une scène est contraire à l'ordre public. Est-ce qu'une violence extrême est contraire à l'ordre public? Il est évident qu'on ne veut pas de violence dans notre vie, mais nous devons accepter le fait qu'elle fait partie de notre réalité. Je partage mon inquiétude avec tous mes collègues : laisser des fonctionnaires interpréter ou établir les règles du jeu m'inquiète au plus haut point.

Vous me permettrez quelques anecdotes. Il y a quelques années, un fonds de télévision a été mis sur pied pour financer des oeuvres entièrement canadiennes. Des projets de séries télévisées ont été soumis dont *Dans une galaxie près de chez vous*. Les personnages de cette série venaient de l'espace. La grande question qui s'est posée alors a été : » mais attendez une minute, est-ce que l'espace est Canadien? » Est-ce que les vaisseaux spatiaux sont Canadiens? Pour donner une authenticité canadienne à cette émission on a dû inclure des feuilles d'érable et des castors. Dans le cas d'une autre émission, *Madame Croque-Cerise*, la grande question du comité fut de savoir si une cerise était Canadienne.

Je vous raconte ces anecdotes simplement parce qu'elles démontrent que quand on met sur pied un comité composé de personnes, même si elles sont de bonne volonté, c'est leur subjectivité qui prend le dessus et pour cela, il n'y a pas de loi. La subjectivité est personnelle.

Notre Code criminel répond bien aux problèmes de pornographie en général. Les gens qui exercent notre profession n'ont pas l'intention d'aller à l'encontre du Code criminel.

Le président : Merci beaucoup, madame Robert, c'était très intéressant.

[*Traduction*]

Le sénateur Harb : Jusqu'à présent, chaque témoin du domaine des arts ou de la production cinématographique nous a dit la même chose : ce n'est pas une bonne disposition, car elle réduira la liberté d'expression. C'est de la censure, c'est une violation de nos droits.

Would it be fair to say that should this committee and the government ultimately move along with or without your support, that the industry would challenge this in court on the basis that it violates the rights and the freedoms of expression? We have the Criminal Code, and this takes it beyond what we have in place.

Ms. Robert: I cannot presume what the future holds for us. Personally, I question this. Do we have examples from the past of people abusing the system and making films that are against public interest? I doubt it.

Usually laws are made to correct something that is not working well. This seems to be working. The Criminal Code has answered and has been doing its job in this respect.

Mr. Frappier: There is one aspect we never think of. More and more we work in co-productions. It will be difficult for us when we work with foreign co-producers to know whether we can continue such partnerships, because in two years we might not be able to fulfill our financial obligations. At an international level, Canada will be looked upon as being really backwards compared to what is happening currently to freedom of production and expression in the rest of the world.

In answer to your first question, censorship is very diluted. For many years in Spain under Franco, the cinema showed that filmmakers were not able to express themselves. It takes a great deal of courage for filmmakers to express themselves when there is a committee looking at films to decide whether they are contrary to the public interest.

[*Translation*]

I do not see why Canada needs this provision. Right now, things are fine. Laws and obligations provide a framework for investment companies both at the provincial and federal level. It is not as if something had occurred, some scandal! I just cannot fathom why all of a sudden we need to strike a committee in charge of viewing films two years after their conception to determine whether or not they should be granted a tax credit. How will the committee deal with foreign productions, or U.S. productions that film in Canada? They already receive tax credits and return to their home countries once filming is over. Those productions will not be examined by the committee. There is, therefore, a double standard. This would mean that foreign productions would be at a much greater advantage with respect to freedom of production and creation. I simply do not see any need whatsoever for the bill. Canada is a free country that is doing fine.

The film industry is a showcase for a country. Film travels very well. Recently, the Canadian film *Blindness* opened at the Cannes Film Festival and was competing side by side with Atom Egoyan's film. Filmmakers from across the world enter into competition with one another in Cannes. Filmmakers need this

Serait-il juste de dire que si, en définitive, le comité et le gouvernement vont de l'avant avec ou sans votre appui, l'industrie contesterait cet élément devant les tribunaux parce qu'il viole les droits et les libertés d'expression? Nous avons le Code criminel, et la décision va plus loin que ce que nous avons en place.

Mme Robert : Je ne peux prévoir ce que l'avenir nous réserve. Personnellement, je m'interroge à ce sujet. Avons-nous des exemples de personnes qui abusent du système et qui font des films qui vont à l'encontre de l'intérêt public? J'en doute.

Habituellement, les lois visent à corriger quelque chose qui ne fonctionne pas bien. Cela semble fonctionner. Le Code criminel est efficace à cet égard.

M. Frappier : Il y a un élément auquel nous ne pensons jamais. Nous travaillons de plus en plus en coproduction. Lorsque nous travaillerons avec des coproducteurs étrangers, il nous sera difficile de savoir si nous pouvons continuer les partenariats, parce que dans deux ans nous ne serons peut-être pas en mesure de remplir nos obligations financières. Sur le plan international, le Canada sera vu comme un pays qui fait un pas en arrière comparé à ce qui se passe actuellement du côté de la liberté de production et d'expression ailleurs dans le monde.

En réponse à votre première question, la censure est très diluée. Pendant de nombreuses années en Espagne, sous le régime de Franco, le cinéma a montré que les cinéastes ne pouvaient pas s'exprimer. Les cinéastes doivent faire preuve de beaucoup de courage pour s'exprimer quand il y a en place un comité qui étudie les films dans le but de décider s'ils vont à l'encontre de l'intérêt public.

[*Français*]

Je ne vois pas pourquoi le Canada a besoin de cette clause. À l'heure actuelle, tout fonctionne très bien. Il existe des lois et des obligations encadrant les sociétés d'investissement tant au provincial qu'au fédéral. S'il y avait eu quelque chose, un scandale! Je ne comprends absolument pas pourquoi tout d'un coup on est obligé de mettre sur pied un comité qui regardera les films deux après leur conception pour déterminer si on peut leur accorder ou non un crédit d'impôt. Que fera ce comité avec les productions étrangères, les productions américaines, par exemple, qui viennent tourner ici, qui reçoivent des crédits d'impôt avec les maisons de services et qui s'en retournent chez eux par après, une fois le tournage terminé? Ils ne seront pas assujettis à ce comité. Il y aura donc deux poids deux mesures. Cela veut dire que les productions étrangères seront même avantagées par rapport à nous au plan de la liberté de production et de création. Je ne sens absolument pas le besoin de ce projet de loi. Le Canada est un pays libre qui fonctionne très bien.

Le cinéma est même un fer de lance pour un pays. Le cinéma voyage très bien. Récemment, le film canadien *Blindness* a fait l'ouverture du Festival de Cannes alors que le film d'Atom Egoyan était en compétition. Ces cinéastes se confrontent à ceux du monde entier lors de la compétition de Cannes. Ces cinéastes

freedom of expression. Often, a filmmaker, or any other kind of creator, seeks to push the limits.

Fifty years ago, people were barely kissing on the big screen. Since then, society has changed. Films have changed society because artists have had the courage to push the limits. Cinema has taken things very far, but in comparison to other countries, Canada still has a long way to go. Freedom is essential to creating art.

[*English*]

Senator Harb: Are you aware of any democracy that has a tax credit regime in place similar to Canada's that has the same kind of restrictions in order to qualify?

Ms. Robert: France has a tax credit program and they use the Criminal Code.

Senator Harb: How does that equate?

Ms. Robert: It is the same as here in that it applies to pornography, child pornography and so on.

Senator Harb: Any one of those.

Ms. Robert: No committee will judge whether a film is for or against public interest. Actually, such judgment would never go over in Europe, where freedom of expression is one of the most priceless tools artists can use.

Senator Harb: A few years ago, someone said in a magazine that Canada was cool, hip and avant-garde, although I forget the name of the magazine. Is it your position that if we proceed with this discriminatory clause, as many of you have described it, it will make us look like the bad guys on the international scene?

Ms. Robert: It is already doing that. I was in Cannes recently and read in the U.S. trade papers that Canada is imitating China. We are being looked at as taking a backward step. It is unacceptable and it is being questioned. I am sure some of you have seen comments in the trades. People are looking at what will happen with this and thinking that this surely cannot be real.

The Chair: If I might clarify, we had evidence yesterday about Quebec having a provision, even though it is part of Canada, I believe.

Senator Harb: Would it be almost like a deterrent for production houses such as yours? If this were law, would that encourage you to set up shop in the United States or elsewhere so that this rule would not apply to you?

Ms. Robert: That is a very good question, but what feeds artists is the society around them.

ont besoin de cette liberté d'expression. Souvent, le cinéaste, comme n'importe quel autre créateur, repoussera plus loin les limites de la création.

Il y a 50 ans, les gens s'embrassaient à peine au grand écran. Depuis, la société a évolué. Des œuvres cinématographiques ont fait évoluer la société parce que des artistes ont eu le courage d'en repousser ses limites. Le cinéma d'aujourd'hui est rendu beaucoup plus loin, mais comparativement à d'autres pays, on a encore du chemin à faire. La liberté est essentielle à la création d'une œuvre.

[*Traduction*]

Le sénateur Harb : Connaissez-vous une démocratie qui dispose d'un système de crédits d'impôt semblable à celui du Canada et qui émet le même genre de restrictions pour accorder des crédits?

Mme Robert : La France a un programme de crédits d'impôt et elle suit le Code criminel.

Le sénateur Harb : Est-ce semblable?

Mme Robert : C'est le même code qu'ici, c'est-à-dire qu'il s'applique à la pornographie, à la pornographie juvénile, et cetera.

Le sénateur Harb : À tous ces cas...

Mme Robert : Aucun comité ne jugera si un film va à l'encontre de l'intérêt public ou s'y conforme. En fait, un tel jugement ne serait pas acceptable en Europe, où la liberté d'expression est l'un des outils les plus précieux mis à la disposition des artistes.

Le sénateur Harb : Il y a quelques années, quelqu'un a dit dans un magazine que le Canada était branché et avant-gardiste, mais je ne me souviens plus du nom du magazine. Êtes-vous d'avis que si nous allons de l'avant avec cette disposition, que beaucoup d'entre vous avez qualifiée de discriminatoire, nous passerons pour les méchants sur la scène internationale?

Mme Robert : C'est déjà le cas. J'étais à Cannes récemment et j'ai lu dans la presse spécialisée des États-Unis que le Canada imitait la Chine. On est vu comme un pays qui fait un retour en arrière. C'est inacceptable et on s'interroge à ce sujet. Je suis certaine que certains d'entre vous ont lu des commentaires dans la presse spécialisée. Les gens se demandent ce qui va se passer et se disent que ça ne peut pas être vrai.

Le président : J'aimerais préciser que nous avons entendu hier que le Québec avait une disposition, même s'il fait partie du Canada, je crois bien.

Le sénateur Harb : Est-ce que ce serait un facteur de dissuasion, en quelque sorte, pour les maisons de production comme la vôtre? Si c'était une loi, cela vous pousserait-il à vous établir aux États-Unis ou ailleurs afin de ne plus être assujettie à cette règle?

Mme Robert : C'est une très bonne question, mais les artistes se nourrissent de la société qui les entoure.

[*Translation*]

The society in which we live inspires us, and we have no intention of leaving it. We like being here, and we are very grateful for the support the current government has given our industry. It is very important to us. We want to continue working here; we are proud of it. We will continue expressing our views, because we are free to say what we think.

You are intelligent and sensitive people, and I think you will understand that this is important to us. You are here to represent us, and to represent artists. You have the sensitivity to understand that. The intent of the bill is good, but I think the consequences are not. You will be able to recognize that, and allow us to practice our art here, because it would be a tragedy if Canada's major artists were forced to leave the country and work elsewhere to continue doing what is so important to them.

Mr. Frappier: There could also be some very particular situations, situations that are almost funny. For example, the last film I produced — *Borderline* — is based on two books. Suppose this committee is set up and I am denied tax credits two years after the fact, how far could that go — since there are also tax credits and government money put towards publication of the book? That means we would not be permitted to see what we would be permitted to read — or would a new committee be established to real all books and take away contributions to some of those? That chain could go on forever.

[*English*]

Senator Tkachuk: I have been listening now for quite some time to the film industry talk about freedom of expression. Is the state of the film industry now in Canada and the television industry at such a point that there are no films produced or television productions produced without state subsidies?

Ms. Robert: That is a reality around the world, with the exception of the U.S. Every country — Australia, New Zealand, France, Italy, everywhere — has government subsidies in different forms. Tax credits have been popular. The U.K. has a lottery fund, which has gone to finance productions.

Basically, the entertainment industry is governed and ruled by the Americans. They are good at it; they do great production. However, I think every country has decided that to know its own identity, it is important that our art forms express our identity, that our children see who we are on film, on television, in newspapers and in books. It is the same in France and in every other country.

Our productions have to compete against the Americans. Whether you are in France, Quebec or Vancouver, you compete against American films or American books or American television programs; you are competing against the best in the world.

[*Français*]

La société autour de nous, c'est ce qui nous inspire et nous n'avons aucunement l'intention de la quitter. Nous aimons être ici, nous sommes très reconnaissants de l'appui que le gouvernement actuel donne à notre industrie. On y tient. On veut continuer à exercer notre métier ici. Nous en sommes fiers. Nous allons continuer à exprimer notre opinion à cause de cette liberté de pouvoir exprimer ce qu'on ressent et ce qu'on pense.

Vous êtes des gens intelligents et sensibles et je pense que vous allez comprendre que c'est important pour nous. Vous êtes ici pour nous représenter et vous représentez les artistes également. Vous avez cette sensibilité à le comprendre. L'intention était bonne, mais je pense que la conséquence n'est pas bonne. Vous allez quand même pouvoir reconnaître cela et nous permettre d'exercer notre métier ici parce que ce serait un drame épouvantable si les plus grands créateurs d'ici étaient obligés de quitter le pays pour exercer leur métier auquel ils tiennent beaucoup.

M. Frappier : Il pourrait aussi y avoir des situations extrêmement cocasses. Par exemple, le dernier film que j'ai produit, *Borderline*, est basé sur deux livres. En admettant que ce comité existe et qu'on me refuse les crédits d'impôt deux ans après, jusqu'où cela pourrait s'étendre puisqu'il y a également des crédits d'impôt et de l'argent du gouvernement qui sert à la publication des livres? C'est-à-dire qu'on ne pourrait pas voir ce qu'on écrit ou est-ce qu'on mettrait un nouveau comité sur pied pour lire tous les livres et enlever les subventions à ce qu'on écrit? La chaîne continuerait comme ça.

[*Traduction*]

Le sénateur Tkachuk : J'écoute depuis un certain temps déjà l'industrie cinématographique parler de la liberté d'expression. Est-ce que l'état actuel de l'industrie cinématographique et de l'industrie de la télévision au Canada a atteint un niveau où aucune émission de télévision ou aucun film n'est produit sans subvention de l'État?

Mme Robert : C'est une réalité partout dans le monde, à l'exception des États-Unis. Chaque pays — l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la France, l'Italie, partout — accorde des subventions gouvernementales sous différentes formes. Les crédits d'impôt sont populaires. Le Royaume-Uni se sert des loteries pour financer les productions.

Essentiellement, l'industrie du divertissement est régie et dirigée par les Américains. Ils font du bon travail, ils produisent de bons films. Toutefois, je crois que chaque pays a décidé que, pour connaître sa propre identité, il est important que nos formes d'art expriment notre identité, que nos enfants voient qui nous sommes par le biais des films, de la télévision, des journaux et des livres. Il en va de même en France et dans tous les autres pays.

Nos productions doivent concurrencer celles des Américains. Que vous soyez en France, au Québec ou à Vancouver, vous faites concurrence aux films américains ou aux livres américains ou aux émissions de télévision américaines; vous concurrencez les meilleurs au monde.

That is fine and healthy, but it has been necessary to get public funding because the base of where you can sell this product is limited. In the U.S., there are over 200 million people. Commercially, it makes their production viable; in most countries, however, it is not commercially viable so you need the funds to help you. Some films or television series become viable and they do sell worldwide, but the industry is still in need of government help.

Mr. Frappier: If I may add one thing, this happens even in the United States. Now many states, like Michigan and New Orleans, have aggressive tax credits to keep productions from coming to Canada. That is why at the moment we are having a real problem with American productions. In Montreal the studios are empty; in Toronto it is the same. The Americans understand the problem now and, in many states, the tax credit given by the government is higher than what is given here in Canada.

Senator Tkachuk: We have the war of the taxpayers.

Ms. Robert: The arts industry, senator, is not the only one that gets government funding.

Senator Tkachuk: Yesterday, Mr. Gross said that India does not subsidize its films.

Ms. Robert: Films out of India, out of Bollywood, have money, but the rumours I hear, and I cannot confirm whether or not they are true, is that they have a different source of private money. India has a large population and they make films for their population. It is a very different story.

However, the arts are not the only ones that are funded by government. Companies in the aeronautics industry and others are financed; most industries are financed. Why? Because we are competing against the most powerful nations in the world and we are trying to survive and trying to create our own industries, of which we can be proud.

Senator Tkachuk: There are many businesses in Canada that are not subsidized by the taxpayers; the great majority of businesses are not funded by the taxpayers.

To follow up on the question of art and the civil population, the need to know stories and who makes the decisions, right now a number of provinces have similar types of public interest provisions, so obviously they are making decisions about what films are shown. When investors decide to invest money, they make decisions about what films are shown, and they have criteria in mind as to what kind of film will return an investment. Right now, the way almost all of the industry is talking, the banks make the decision. When you go to the bank, the bank decides what is in the public interest. Will this film make money? Will it qualify for a tax credit?

It is one group of bureaucrats or maybe a minister who is responsible to the people who may say that this film is not in the public interest. My view would be, because the law is there, there

C'est acceptable et sain, mais il s'est avéré nécessaire d'obtenir du financement public parce que le territoire de vente est limité. Les États-Unis comptent plus de 200 millions de personnes. Sur le plan commercial, leurs productions sont donc viables; dans la plupart des pays, cependant, les productions ne sont pas viables. Alors, il faut des fonds pour vous aider. Certains films ou certaines séries télévisées deviennent viables et se vendent partout dans le monde, mais l'industrie a encore besoin de l'aide du gouvernement.

M. Frappier : Si je peux ajouter une chose, cela arrive même aux États-Unis. Dans beaucoup d'endroits aujourd'hui, comme au Michigan et à La Nouvelle-Orléans, on accorde des crédits d'impôt avantageux pour empêcher les productions de venir au Canada. C'est pourquoi en ce moment nous sommes placés devant un véritable problème avec les productions américaines. À Montréal, les studios sont vides; c'est la même chose à Toronto. Les Américains comprennent maintenant le problème et, dans beaucoup d'États, le crédit d'impôt accordé par le gouvernement est plus élevé que ce qui est accordé ici au Canada.

Le sénateur Tkachuk : C'est la guerre des contribuables.

Mme Robert : L'industrie des arts, sénateur, n'est pas la seule qui obtient un financement du gouvernement.

Le sénateur Tkachuk : Hier, M. Gross a mentionné que l'Inde ne subventionne pas ses films.

Mme Robert : Il y a de l'argent pour la production de films en Inde, à Bollywood, mais d'après les rumeurs que j'entends, et je ne peux pas confirmer si elles sont vraies ou non, c'est que l'argent provient de sources privées différentes. L'Inde est très peuplée et les films sont tournés pour la population. C'est une tout autre histoire.

Cependant, les arts ne sont pas les seuls à être financés par le gouvernement. Des entreprises de l'industrie aéronautique et autres sont financées; la plupart des industries sont financées. Pourquoi? Parce que nous faisons concurrence aux nations les plus puissantes au monde et que nous essayons de survivre et de créer nos propres industries, desquelles nous pouvons être fiers.

Le sénateur Tkachuk : Bon nombre d'entreprises au Canada ne sont pas subventionnées par les contribuables; la grande majorité des entreprises ne sont pas financées par les contribuables.

Pour faire suite à la question des arts et de la population civile, du besoin de connaître les histoires et de savoir qui prend les décisions, actuellement, certaines provinces ont des dispositions d'intérêt public semblables, donc, évidemment, elles prennent des décisions sur les films qui sont présentés. Lorsque les investisseurs décident d'investir de l'argent, ils prennent des décisions au sujet des films qui sont montrés, et ils se basent sur des critères pour savoir quel genre de film générera des profits. Pour l'instant, selon ce que dit presque toute l'industrie, les banques prennent les décisions. Quand vous allez à la banque, c'est elle qui décide ce qui est dans l'intérêt public. Ce film générera-t-il des profits? Répondra-t-il aux critères pour obtenir un crédit d'impôt?

C'est une poignée de bureaucrates, ou peut-être un ministre responsable devant la population, qui peut dire que ce film n'est pas dans l'intérêt public. À mon sens, comme la loi existe, il arrive

will be few times, if any, that it will have to be taken advantage of, where now the banks make that decision. Someone makes the decision of what is in the public interest, and they always do, including yourself.

Ms. Robert: The bank has never asked for the script of any film I have produced.

Senator Tkachuk: Because it is guaranteed by the tax credit.

Ms. Robert: Not necessarily; it is mostly the guidelines of Telefilm Canada and all the government agencies where they do read the script and where they do know the Criminal Code, and they know if something goes against the Criminal Code.

Senator Tkachuk: Does Telefilm Canada make a decision on the question of public interest?

Ms. Robert: They make a decision on content. They will read a script. If they feel there is child pornography, the script will be turned down.

Senator Tkachuk: Telefilm is a government agency.

Ms. Robert: Yes, it is a government agency; but they are specialized people and they will accept or turn down a film. If it is a bad script, they will turn it down. If it is a script that deals with something, such as child pornography, that is gratuitous and unacceptable, they will turn it down.

Senator Tkachuk: They have a public interest provision as well.

Ms. Robert: They have the Criminal Code.

[*Translation*]

Mr. Frappier: If we knew for certain which film would be a major success and catch on, of course we would make that film alone. I agree with you that there are far too many people in the film creation process in Canada. That is why we have not achieved the same level as many other countries internationally — because at every level we need some intervention, either by Telefilm Canada or by television and investors who want to see their part of the story in the film.

I think that the more freedom of creation we are given, the more Canadian film will be able to flourish and develop an international reputation.

We should add that in Canada and Quebec we have major filmmakers. We are in a period where the film schools in Toronto, Vancouver and Montreal showcase huge talent in scriptwriting, directing and technical services. The professionalism and talent in our film industry is now recognized. Why should we put the brakes on it?

qu'en de rares occasions, quand il y en a, on doive en tirer avantage, alors que maintenant, ce sont les banques qui prennent cette décision. Quelqu'un décide de ce qui est dans l'intérêt public, et c'est toujours comme ça, y compris vous-même.

Mme Robert : La banque n'a jamais demandé de voir le scénario de l'un ou l'autre des films que je produis.

Le sénateur Tkachuk : Parce qu'il y avait le crédit d'impôt comme garantie.

Mme Robert : Pas nécessairement; cela s'explique surtout par les lignes directrices de Téléfilm Canada et de tous les organismes gouvernementaux où on lit le scénario et où l'on connaît bien le Code criminel, et on le sait quand quelque chose va à l'encontre du Code criminel.

Le sénateur Tkachuk : Est-ce que les gens de Téléfilm Canada se prononcent sur la question de l'intérêt public?

Mme Robert : Ils rendent une décision sur le contenu. Ils lisent un synopsis. S'ils ont l'impression qu'il y a de la pornographie juvénile, le scénario sera rejeté.

Le sénateur Tkachuk : Téléfilm est un organisme gouvernemental.

Mme Robert : Oui, c'est un organisme gouvernemental; mais ce sont des spécialistes qui ont la possibilité d'accepter ou de rejeter un film. Si le scénario est mauvais, il sera rejeté. Si le scénario traite d'un sujet gratuit et inacceptable, comme la pornographie juvénile, il sera rejeté.

Le sénateur Tkachuk : Ils ont, eux aussi, un critère lié à l'intérêt public.

Mme Robert : Ils ont le Code criminel.

[*Français*]

M. Frappier : Si on savait d'avance exactement le film qui serait un grand succès et qui pourrait fonctionner, c'est certain qu'on ferait uniquement ce film. Je suis d'accord avec vous, il y a beaucoup trop d'intervenants dans le processus de création cinématographique au Canada. Ce qui fait en ce moment qu'on n'a pas atteint le même niveau international que beaucoup d'autres pays, c'est justement parce qu'à tous les niveaux, il y a l'intervention soit de Téléfilm Canada, soit des télévisions et des investisseurs qui veulent tous voir leur partie de l'histoire dans le film.

Je pense que plus on va avoir de la liberté de création, plus le cinéma canadien sera capable de s'épanouir et d'avoir une réputation internationale.

Il faut dire aussi que le Canada et le Québec, présentement, ont de grands créateurs cinématographiques. On est dans une période où, sur le plan cinématographique, étant donné les écoles à Toronto, à Vancouver et à Montréal, il y a énormément de talents au niveau de l'écriture, de la réalisation et des services techniques. Le professionnalisme et le talent de notre cinématographie sont maintenant reconnus. Alors pourquoi y mettre un frein?

I would also like to say that filmmaking might be the most profitable commercial activity from an investment standpoint. For every dollar invested in film, economic studies have shown that $4.50 are returned to society. When I produce a $7 million film in Canada, I create some 300 jobs, and the seven million are spent completely in Montreal society. We rent cars, trucks, we buy clothes, we put people up in hotels, we go to wood yards to obtain lumber and build sets, and we pay the city for the use of streets. Economically, it is the most profitable kind of investment for a government.

[*English*]

Ms. Robert: I have a little anecdote. I was on a flight to Europe during *The Barbarian Invasions*, when we were doing the tour around the world, winning honours all over. A businessman came up to me and said, ''Congratulations. You guys have succeeded, in one year, to get everyone around the world talking about Canada. I am from Bombardier, and we have been working for 12 years to try to get certain recognition. You did that in one year.''

We are all proud of films that travel and give us the honours. It is publicity that you could not buy even if you dreamt of buying that kind of publicity.

Senator Tkachuk: I want to ensure there is no misconception. No one here wants to hurt the film industry.

One thing during these hearings that has made an impression on me is the question of the financing. We are looking for a way to defend the public interest, which is our responsibility, and to allow artists the freedom to make their movies and to satisfy the interests of the bank. Maybe the only way is the Criminal Code.

We are surprised that this guideline has been around for a long time. The idea that it would become an act has been around since 2002. We are talking about seven years now. There had been no great commotion about it up to this point.

Actually, Bill C-33, which had the same provision, was adopted unanimously, I believe, by the House of Commons. The House was prorogued and it was brought in again under Bill C-10. No one in your industry in all these years alerted anyone to this provision and said it was a problem.

Now it has passed again. Here we are in the Senate, with the House of Commons — the elected people — unanimously passing this provision twice. All political parties passed it twice. You can plead ignorance once, but it is hard to plead ignorance twice. That is why we are taking our time in having a look at this.

Permettez-moi de dire que le cinéma est peut-être l'activité commerciale la plus rentable sur le plan de l'investissement. Pour un dollar investi dans le cinéma, les économistes ont tous fait des études pour dire qu'il y en avait 4,5 qui revenaient à la société. Lorsque je produis un film de sept millions de dollars à Montréal, je crée à peu près 300 emplois et le sept millions est complètement dépensé dans la société montréalaise. On va louer des voitures, des camions, on va acheter des vêtements, on va mettre des gens dans des hôtels, on va aller dans les cours à bois se procurer du bois pour faire des décors, on va payer à la ville des rues. C'est économiquement ce qu'il y a de plus rentable pour un investissement de la part du gouvernement.

[*Traduction*]

Mme Robert : J'ai une petite anecdote. J'étais à bord d'un avion à destination de l'Europe à l'époque des *Invasions barbares,* quand nous faisions le tour du monde, récoltant les honneurs partout. Un homme d'affaires est venu vers moi et m'a dit : « Félicitations. Vous avez réussi en un an à faire en sorte que partout dans le monde on parle du Canada. Je suis chez Bombardier, et ça fait 12 ans que nous travaillons en vue d'obtenir une certaine reconnaissance. Vous avez fait cela en un an. »

Nous sommes tous fiers des films qui sont projetés à l'étranger et qui nous apportent les honneurs. C'est un genre de publicité qu'on ne pourrait pas se payer, même en rêve.

Le sénateur Tkachuk : Qu'on me comprenne bien. Personne ici ne veut nuire à l'industrie cinématographique.

L'une des questions qui m'a beaucoup marqué au cours des présentes audiences, c'est celle du financement. Nous cherchons une façon de défendre l'intérêt public, ce qui est notre responsabilité, tout en laissant aux artistes la liberté de faire leurs films et de satisfaire aux exigences de la banque. Le Code criminel est peut être le seul moyen dont nous disposons à cet égard.

On s'étonne de constater que cette ligne directrice existe depuis longtemps. L'idée qu'elle puisse devenir une loi circule depuis 2002. Cela fait sept ans maintenant. Jusqu'à aujourd'hui, cela n'avait pas provoqué beaucoup de remous.

En fait, le projet de loi C-33, qui renfermait la même disposition, a été adopté à l'unanimité, je crois, par la Chambre des communes. La Chambre a été prorogée et le texte a été déposé de nouveau sous la forme du projet de loi C-10. Pendant toutes ces années, personne au sein de votre industrie n'a sonné l'alarme à propos de cette disposition et indiqué qu'elle posait problème.

Or, cette disposition a été adoptée de nouveau. Nous voici donc ici, au Sénat, de même qu'à la Chambre des communes — où siègent les élus — à adopter deux fois cette disposition à l'unanimité. Tous les partis politiques l'ont adoptée deux fois. On peut plaider l'ignorance une fois, mais il est difficile de le faire deux fois. Voilà pourquoi nous avons décidé de prendre notre temps pour y jeter un coup d'œil.

You understand our dilemma and how all this has taken place. I do not want to leave any misconception whatsoever that we are not interested in the film industry. We simply find this whole situation rather bizarre.

Ms. Robert: This is the first time I have been invited to come and speak about this. Why were we not invited in 2002, when it was on the table?

Senator Tkachuk: The industry never wrote us a letter or anything until just lately.

Ms. Robert: There you are. It is not your fault. It is a document of 560 pages. It says, for example:

[*Translation*]

> An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bi-jural expression of the provisions of that act.

[*English*]

I am sorry. I am very ''blond.'' I would not have read this.

Senator Tkachuk: I agree, Ms. Robert. We all feel the same way.

You have industry associations, Ms. Robert, whose only job is to protect your interests.

Ms. Robert: Yes.

Senator Tkachuk: If I received a bill and I read it and it said ''tax credits, movies,'' I would be right there.

Mr. Frappier: This is the first time that any committee was established to try to define what is between the Criminal Code and the rules of Telefilm Canada, to define what exists in our society. It is the first time. That is why we are here. We are not the only ones.

Senator Tkachuk: I think I made my point, Mr. Chair.

The Chair: You always do.

Ms. Robert: You are so right, senator. At the same time, that is why I am confident that you will do the right thing. We really count on all of you to support our industry and to support the freedom that we have enjoyed for so many years. You have entrusted us with it and we will never disappoint you.

Mr. Frappier: We have asked the minister if the Canadian tax credit could be calculated the same way as Quebec calculates its tax credit. If it was, without changing anything, from east to west, from Nova Scotia to Vancouver, we could have tomorrow $12 million more in cinematographic production.

Vous comprendrez le dilemme que nous avons et comment toute cette situation a évolué. Je ne voudrais qu'on se méprenne de quelque façon que ce soit et qu'on ait l'impression que nous ne sommes pas intéressés par l'industrie du cinéma. Nous trouvons simplement que toute cette situation est plutôt bizarre.

Mme Robert : C'est la première fois qu'on m'invite à venir parler de ce sujet. Pourquoi n'avons-nous pas été invités en 2002, quand la question était à l'étude?

Le sénateur Tkachuk : L'industrie ne nous a jamais envoyé de lettre ou quoi que ce soit jusqu'à tout récemment.

Mme Robert : Nous y voilà. Ce n'est pas de votre faute. C'est un document de 560 pages dans lequel on peut lire, par exemple :

[*Français*]

> La Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placements étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bijuridique de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes.

[*Traduction*]

Désolée. Je ne suis qu'une « blonde ». Je n'aurais pas pu lire cela.

Le sénateur Tkachuk : Je comprends, madame Robert. Nous partageons tous le même sentiment.

Au sein de l'industrie, madame Robert, vous avez des associations dont la seule tâche consiste à veiller sur vos intérêts.

Mme Robert : En effet.

Le sénateur Tkachuk : Si je recevais un projet de loi, que je le lisais et que je voyais les mots « crédits d'impôt, films », j'irais aussitôt cogner à leur porte.

M. Frappier : C'est la première fois qu'un comité est mis sur pied pour essayer de définir ce qui se situe entre le Code criminel et les règles de Téléfilm Canada, ce qui a cours dans notre société. C'est la première fois. Voilà pourquoi nous sommes ici. Nous ne sommes pas les seuls.

Le sénateur Tkachuk : Je crois avoir exprimé mon point de vue, monsieur le président.

Le président : Vous le faites toujours.

Mme Robert : Vous ne pourriez mieux dire, monsieur le sénateur. En même temps, c'est la raison pour laquelle j'ai bon espoir que vous ferez ce qu'il faut faire. Nous comptons réellement sur vous tous pour appuyer notre industrie et défendre la liberté dont nous jouissons depuis tant d'années. Vous nous avez confié cette responsabilité et nous ne vous décevrons jamais.

M. Frappier : Nous avons demandé au ministre si le crédit d'impôt fédéral pouvait être calculé de la même façon que le Québec établit son crédit d'impôt. Si tel était le cas, sans rien changer, d'est en ouest, de la Nouvelle-Écosse à Vancouver, nous pourrions avoir demain 12 millions de dollars de plus à investir en production cinématographique.

All the studies have shown that this dollar costs only 20 cents to the federal government. Nothing has been made in cinema since this government has been in power; not a penny has been added.

The only thing is that this rule is now coming. There will be a committee that will judge our films. We have done many representations concerning our sector of activity. You are more experts in the economy than I am, so perhaps you would want to look at this. It has been said that just by changing the way of calculating the tax credit, if it were applied the same way Quebec applies its tax credit, $12 million tomorrow would be injected into our cinematography industry.

Senator Moore: Ms. Robert, when you read through the title of the statute, there is no mention there about tax credits regarding the film industry or guidelines being established.

In all fairness, Senator Tkachuk, how would one know?

Senator Tkachuk: It is a tax bill.

Senator Moore: It does not say anything about the film industry or guidelines. I do not think that is a fair comment.

The Chair: I would like to make my own point. You are indicating how the studios in Montreal and elsewhere have been pretty empty. Some of our witnesses have suggested there are reasons other than this bill. For example, I understand that the level of the Canadian dollar has driven many filmmakers to other places. Is that true?

Ms. Robert: It is true. It is an economic calculation. The devaluation of the American dollar has made it unattractive for them to come to Montreal, Vancouver or wherever. Basically, I think it is that. Many of the states have voted on a high, strong tax credit to keep local production in their community. It is a disaster.

Right now, I am preparing for a film that we will be shooting this summer. I am at Mel's Cité du Cinéma studio. Usually it is full and we have a hard time parking. Now it is empty.

The Chair: My nephew is a film producer in Hollywood. We would see him every month at the Hotel Le St-James making another movie in Montreal.

[*Translation*]

They all disappeared. I asked why. It was not because of the value of the dollar, tax credits or anything like that.

[*English*]

Ms. Robert: It is dramatic. It is also worse because our buying power has gone down against the euro and we are trying to do co-production. There is a lot of work to be done in updating

Toutes les études montrent qu'un dollar investi dans l'industrie ne coûte que 20 cents au gouvernement fédéral. Rien n'a été fait en cinéma depuis que le présent gouvernement a pris le pouvoir; pas un sou n'a été ajouté.

La seule chose, c'est cette règle imminente. Il y aura un comité qui jugera nos films. Nous avons fait de nombreuses interventions concernant notre secteur d'activité. Comme vous êtes davantage versés en économie que je ne le suis, peut-être pourriez-vous jeter un coup d'œil sur cette question. J'ai entendu dire que le simple fait de changer la méthode de calcul du crédit d'impôt, pour l'appliquer de la même façon que le Québec applique son propre crédit d'impôt, permettrait d'injecter demain 12 millions de dollars de plus dans notre industrie cinématographique.

Le sénateur Moore : Madame Robert, quand on lit le titre de la loi, on n'y voit nullement mention de crédits d'impôt à l'égard de l'industrie cinématographique, ni de lignes directrices en voie d'être établies.

Honnêtement, monsieur le sénateur Tkachuk, comment peut-on savoir?

Le sénateur Tkachuk : C'est un projet de loi concernant l'impôt.

Le sénateur Moore : On n'y fait aucunement mention de l'industrie du film, ni de lignes directrices. Je ne crois pas que votre observation soit juste.

Le président : J'aimerais exprimer mon propre point de vue. Vous indiquez à quel point les studios à Montréal et ailleurs sont à peu près vides. Certaines témoins ont laissé entendre qu'il y avait à cela d'autres raisons que le présent projet de loi. Par exemple, je me suis laissé dire que le niveau du dollar canadien a fait fuir beaucoup de cinéastes. Est-ce vrai?

Mme Robert : C'est vrai. C'est un calcul économique. À cause de la dévaluation du dollar américain, il n'est guère intéressant pour eux de venir à Montréal, à Vancouver ou ailleurs. Essentiellement, je pense que c'est cela. De nombreux États ont accordé un crédit d'impôt élevé et substantiel pour garder la production cinématographique chez eux. C'est catastrophique.

En ce moment même, je me prépare en vue du tournage d'un film qui doit avoir lieu cet été. Je suis au studio Mel's de la Cité du Cinéma. D'habitude, les studios sont remplis et il est difficile de trouver un espace de stationnement. Aujourd'hui, c'est vide.

Le président : J'ai un neveu qui est producteur de films à Hollywood. Nous l'apercevions tous les mois à l'hôtel Le St-James, en train de tourner un film après l'autre à Montréal.

[*Français*]

Ils sont disparus. J'ai demandé pourquoi. Ce n'est pas la valeur du dollar ou les crédits d'impôt ou quelque chose du genre.

[*Traduction*]

Mme Robert : La situation est dramatique. Elle est encore pire parce que notre pouvoir d'achat diminue en raison de la valeur de l'euro et nous tentons de réaliser des coproductions. Il y a

the co-production rules and regulations to modernize and to make us competitive. Right now, we are also losing that battleground. It really is disastrous.

The Chair: It is tough times.

Ms. Robert: Yes.

Senator Banks: I would like you to respond to the following, please: You and many of your colleagues who have preceded you from the industry have used the word "censorship," but this is not censorship. There is nothing in this bill that says you cannot make that movie. You could make the movie if you found money elsewhere. What is the problem?

Mr. Frappier: The problem is simple. If I think that I will not have the tax credit in two years, I cannot make that film, and to me this is censorship. It is as simple as that. To produce a movie, we need everything from television, distribution, production money, tax credit, Telefilm Canada and provincial agencies. If we do not have all of them, we cannot produce a movie.

The subject does not have to be only sexual. It could be political one year. Let us say that I want to produce a movie on the October Crisis, and the committee thinks it is against the public order. A committee can look at your film and two years later decide that because of certain things you have in the movie, they are taking away the tax credit. That is a chance I will not take. If that happens, I will be closing my company.

It is difficult for producers. I have had staff with me for over 15 years. We put a lot of money into development to find material, to develop it, to put it in writing and, after that, to be able to finance and produce it. It takes a period of two or three years. The movie I am producing at the moment is over a period of six years. We put a lot of investment into a film. With all those years in mind, if I think that at the end, when the movie is made, a committee somewhere can say no, they are taking the tax credit away, then there is no way I will do that at the starting line. It will not be only me thinking that; the screenwriter too will be thinking he or she cannot write this because it will not pass before the committee.

This way of doing things has been well observed in Spain and in other countries where you do not have the freedom to express yourself. In Russia, for many years, only movies that were approved by the state could be made. The other filmmakers could not do anything. Now you see a lot of great Russian filmmakers coming out. In China, it is the same thing. In China, more and more filmmakers are pushing the limits of censorship to be able to express themselves.

It is something that grows, because it has a very subjective meaning. A committee of people will decide yes or no. It is absolutely not objective.

Senator Banks: They would be deciding yes or no on a specific amount of money. You talked about a $7-million film. I guess the tax credit for that would be somewhere between $1 million to

beaucoup à faire pour mettre à jour les règles et règlements de la coproduction afin de nous moderniser et de soutenir la concurrence. Maintenant, nous sommes aussi en train de perdre cette lutte. C'est un vrai désastre.

Le président : C'est une période difficile.

Mme Robert : En effet.

Le sénateur Banks : J'aimerais que vous répondiez à la question suivante, s'il vous plaît. Vous et bon nombre de vos collègues de l'industrie qui vous ont précédés avez utilisé le terme « censure », mais ce n'est pas de censure dont il est question. Rien dans ce projet de loi ne vous interdit de faire un film. Vous pourriez le produire si vous trouviez des fonds ailleurs. Quel est le problème?

M. Frappier : Le problème est simple. Si je ne crois pas pouvoir obtenir le crédit d'impôt d'ici deux ans, je ne peux produire le film; à mon avis, c'est de la censure. C'est aussi simple que cela. Pour produire un film, nous avons besoin de la télévision, de la distribution, de l'argent de la production, d'un crédit d'impôt, de Téléfilm Canada et des organismes provinciaux. Sans tous ces éléments réunis, il nous est impossible de produire un film.

Les thèmes abordés n'ont pas à tourner uniquement autour du sexe. Il peut être question du monde de la politique, par exemple. Supposons que je souhaite produire un film sur la crise d'octobre, et que le comité juge que l'idée va à l'encontre de l'ordre public. Il peut étudier mon projet et décider de retirer mon crédit d'impôt deux ans plus tard en raison de certains éléments du film. Je ne prendrai pas ce risque. Si cela se produit, ce sera la fin de mon entreprise.

C'est une situation difficile pour les producteurs. Il y a des gens qui travaillent pour moi depuis plus de 15 ans. Nous investissons énormément dans le développement pour trouver du nouveau matériel, l'élaborer, mettre le tout par écrit et ensuite, pour financer et produire le film. C'est un processus qui se déroule sur une période de deux à trois ans. Le film que je suis en train de produire s'échelonne sur une période de six ans. Nous consacrons beaucoup de temps et d'argent à un film. Compte tenu de toutes les années investies, si je crains qu'un comité quelconque décide de retirer le crédit d'impôt une fois le film achevé, il m'est impensable d'entreprendre le projet. Je ne suis pas le seul à en tenir compte; le scénariste lui aussi renoncera à écrire son scénario s'il craint que le comité ne donne pas son appui au projet.

C'est une façon de faire très répandue en Espagne et dans d'autres pays où la liberté d'expression n'a pas sa place. Pendant de nombreuses années, en Russie, seuls les films approuvés par l'État pouvaient être produits. Les autres cinéastes ne pouvaient rien faire. Aujourd'hui, un grand nombre de cinéastes russes sont en train de faire leur marque. C'est la même chose en Chine, où de plus en plus de cinéastes repoussent les limites de la censure pour pouvoir s'exprimer librement.

C'est un concept qui évolue, car il a un caractère très subjectif. La décision d'accepter ou de refuser revient à un comité. Ce n'est vraiment pas objectif.

Le sénateur Banks : Le comité prendrait une décision sur un montant d'argent précis. Vous avez parlé d'un film de 7 millions de dollars. Je suppose que vous auriez droit à un crédit d'impôt se

$1.5 million. If a developer is doing any other business and making a project, whatever it is, that costs $7 million and finds out one source is shaky, that person will go out and find $1 million or $1.5 million someplace else.

Mr. Frappier: The $1.5 million is the tax credit, but you will also have the Telefilm money and everything. It is more than that.

Ms. Robert: Senator, if there were funds available from other sources, we definitely would be at their doors. When I leave today, I would be at their doors.

When Denys Arcand went to Hollywood when he was honoured for *The Decline of the American Empire*, Steven Spielberg looked at him and said, "You are so lucky.' Denys looked at him and said, "What do you mean, I am lucky?" Spielberg said, "You are making films." Denys Arcand answered, "What do you think you are making?" He said, "We are making money, not films."

To me, it is revelatory of what we do. We do films. We are in an art form. We are expressing ourselves and who we are through films. We are not doing Indiana Jones with a $200-million budget for special effects. That is the American way of doing things. We are expressing ourselves through our stories and so on and showing who we are, and that is what we call the art of filmmaking. The art of filmmaking is an art.

Look at the symphonies and orchestras having a hard time all across this country. Why? Classical musical is important in our lives. It is a quality of life for our mind, food for the mind. Any art form, whether theatre or music, needs the financing.

When you talk about censorship, you are right. As soon as we talk about a committee that will decide on the criteria, those decisions can only be subjective. What might be offensive to me might not be offensive to Mr. Frappier or to you. That leads to a personal judgment, and I think that is unacceptable in deciding whether a work of art should exist or not. The Criminal Code should come into the decision, but otherwise, when it comes to personal feelings or whatever, it is not acceptable.

Senator Banks: Senator Tkachuk has referred to many businesses in the country that do not receive subsidies, and I assume you employ many people who also do not receive direct government subsidies — carpenters, set builders, painters. They do not receive direct government subsidies, but they would not be employed, would they, unless you were making the films? They would all be out of business.

Ms. Robert: We create the jobs.

situant entre 1 et 1,5 million de dollars. Si un promoteur mène toute autre activité ou un projet de 7 millions de dollars, quel qu'il soit, et s'aperçoit qu'il pourrait ne pas toucher de financement d'une certaine source, il ira chercher le montant de 1 ou 1,5 million de dollars auprès d'une autre source.

M. Frappier : Le montant de 1,5 million de dollars correspond au crédit d'impôt, mais à cela s'ajoutent le financement de Téléfilm et tout le reste. C'est un montant plus élevé dont il est question.

Mme Robert : Monsieur le sénateur, s'il était possible d'obtenir des fonds d'autres sources, nous nous empresserions de frapper à leur porte. J'irais dès la fin de cette séance.

Lorsque Denys Arcand a été honoré à Hollywood pour son film *Le déclin de l'empire américain*, Steven Spielberg lui a dit : » Vous avez beaucoup de chance. » « Que voulez-vous dire? », a demandé Denys. M. Spielberg a répondu : » Vous faites des films. » « Et que faites-vous? », a demandé Denys Arcand. Il a dit : » Nous faisons de l'argent, pas des films. »

Ce commentaire m'apparaît très révélateur. Nous faisons des films. C'est une forme d'art. Nous exprimons ce que nous sommes par les films. Nous ne produisons pas de longs métrages comme Indiana Jones avec un budget de 200 millions de dollars en effets spéciaux. C'est la façon de faire des Américains. Nous nous exprimons par nos histoires et ainsi de suite, nous montrons qui nous sommes vraiment, et c'est ce qu'on appelle la cinématographie. La cinématographie est un art.

Pensez aux symphonies et aux orchestres partout au pays qui traversent une période difficile. Pourquoi? La musique classique est importante dans notre vie. Elle nourrit notre esprit et véhicule une certaine qualité. Toute forme d'art, que ce soit le théâtre ou la musique, a besoin de financement.

Vous avez raison lorsque vous parlez de censure. Dès qu'il est question qu'un comité détermine les critères, les décisions qui en découlent ne peuvent qu'être subjectives. Ce que je considère choquant pourrait ne pas l'être à vos yeux ou à ceux de M. Frappier. C'est une question de jugement personnel, ce qui est inacceptable, à mon avis, lorsque vient le temps de décider du sort d'un projet artistique. Le Code criminel doit être pris en considération dans une décision, mais autrement, c'est inacceptable de laisser les sentiments personnels entrer en ligne de compte.

Le sénateur Banks : Le sénateur Tkachuk a fait référence à de nombreuses entreprises canadiennes qui ne reçoivent pas de subventions et je présume que bon nombre de personnes travaillent pour vous sans recevoir de subventions directes du gouvernement — des menuisiers, des constructeurs de décors, des peintres. Ils ne reçoivent aucune subvention directe du gouvernement, mais ils ne travailleraient pas si vous ne pouviez produire des films, n'est-ce pas? Ils se retrouveraient tous sans emploi.

Mme Robert : Nous créons les emplois.

Senator Banks: I am anxious that Senator Tkachuk give us an example of an industrial sector as opposed to businesses in Canada that do not receive government subsidies. I do not think there is one.

[*Translation*]

Senator Dawson: I will be brief. Ms. Robert and Mr. Frappier made their comments clear. Ms. Robert said that in certain circles, Canada was being compared to China, in terms of censorship. Can you give us the reference?

Ms. Robert: I do not have it with me, but I read it in U.S. trade publications. It was mentioned in all industry publications; people were truly interested in Bill C-10's rationale and what it implies in terms of censorship in Canada.

Senator Dawson: From time to time, the Government of Quebec sets up criteria for tax credits. Since the act came into effect 17 or 18 years ago, have any cases arisen and did the Government of Quebec make any attempts to censor material?

Ms. Robert: Never, and there was never a committee in charge of assessing whether something was in the public interest.

[*English*]

Senator Dawson: Senator Tkachuk, because of this committee's work in December, your minister came here and admitted that the bill was badly written, and they had a letter of agreement with the industry saying you guys were good at what you were doing because you noticed there were flaws in this bill. Even if it went in front of the House twice or three times, two wrongs do not make a right. This committee corrected a wrong. We were told yesterday there might be a great injustice towards the Desjardins Group because one of the clauses in the bill leans toward the banks and does not take care of the fact that in Quebec we have an industry called Desjardins that might be threatened by a badly written clause in this bill. That is what we do. We are a chamber of sober second thought. I do not feel uncomfortable with the fact. Even if it was badly written under the Liberals 10 years ago and passed in front of a Parliament that had a Liberal majority, if it was badly written then and this committee has now arrived at the conclusion that we can improve this bill, we should be proud of the fact that that is what we are mandated to do.

Senator Tkachuk: I do not feel uncomfortable with this.

The Chair: We think you should make a movie about this.

Senator Dawson: Not with that side of the script.

[*Translation*]

Senator Fox: Thank you for appearing before us and sharing your vast experience; one that has been based on extraordinary success stories of which everyone is proud here and abroad.

Le sénateur Banks : Je voudrais bien que le sénateur Tkachuk donne l'exemple d'un secteur industriel, par opposition aux entreprises canadiennes qui ne reçoivent pas de subventions du gouvernement. Je ne crois pas qu'il y en ait un seul.

[*Français*]

Le sénateur Dawson : Je serai bref. Mme Robert et M. Frappier ont bien fait leurs commentaires. Mme Robert a dit que dans certains milieux, vous avez vu que le Canada était comparé à la Chine pour la censure. Pouvez-vous nous donner la référence?

Mme Robert : Je ne l'ai pas avec moi, je l'ai lu dans les « trade » américains. Cela a fait le tour de tous les journaux liés à notre industrie, tout le monde regardait effectivement cette notion du projet de loi C-10 et de sa connotation par rapport à la censure au Canada.

Le sénateur Dawson : De temps en temps, on dit que le gouvernement du Québec a des critères pour ses crédits d'impôt. Avez-vous eu des cas depuis l'établissement de cette loi il y a 17 ou 18 ans où il y a eu quelques tentatives que ce soit de censure de la part du gouvernement Québec?

Mme Robert : Jamais, il n'y a pas eu de comité mis sur pied pour juger de l'intérêt public ou pas.

[*Traduction*]

Le sénateur Dawson : Sénateur Tkachuk, en raison des travaux effectués par le comité en décembre dernier, votre ministre a admis ici même que le projet de loi était mal formulé et qu'ils avaient une lettre d'entente avec l'industrie indiquant que vous étiez compétents parce que vous aviez relevé des lacunes dans ce projet de loi. Même s'il a été soumis à la Chambre deux ou trois fois, on ne corrige pas une erreur par une autre. Le comité a redressé un tort. On nous a dit hier que le Groupe Desjardins pourrait être victime d'une grande injustice parce que l'une des clauses du projet de loi penche du côté des banques et ne tient pas compte du fait qu'il y a une organisation au Québec nommée Desjardins qui peut être compromise en raison d'une clause mal formulée. C'est là notre rôle. Nous servons de Chambre de second examen objectif. Je suis à l'aise avec cette idée. Si le projet de loi avait été mal formulé il y a dix ans, du temps des libéraux, et adopté devant le Parlement dans le contexte d'un gouvernement libéral majoritaire, et que le comité en arrive aujourd'hui à la conclusion qu'il y a lieu de l'améliorer, nous devrions être fiers du fait que c'est là notre mandat.

Le sénateur Tkachuk : Je suis à l'aise avec l'idée.

Le président : Peut-être devriez-vous faire un film à propos de cela.

Le sénateur Dawson : Pas avec notre version du scénario.

[*Français*]

Le sénateur Fox : Merci d'être parmi nous et de nous faire profiter de votre grande expérience fondée sur des succès extraordinaires et pour lesquels tout le monde est très fier sur la scène canadienne et mondiale.

I would like to go back to Senator Tkachuk's questions. I got the impression that we were trying to blame the industry for not having realized what was in the bill, when everyone knows perfectly well that none of the opposition parties in the House were paying attention to this subject. Perhaps it is because the Minister of Finance never mentioned this in his speech during second reading or the minister responsible did not speak about this in her speech in the House. This would have been one way of warning the industry.

This is the first time there are public hearings on this subject. It is good that you are appearing before this committee to convey your opinion. There were never any other opportunities for you to speak in a public forum.

To my mind, this bill has three extremely important aspects that include freedom of expression. My colleague, Senator Harb partially raised this point this morning. The Canadian Civil Liberties Association appeared before this committee and shared with us their fears and concerns. Among them, certain elements of freedom of expression, as guaranteed by the Charter, are being encroached upon. We spoke at length about the Criminal Code.

Nonetheless, there is the Canadian Charter of Rights and Freedoms which protects freedom of expression. Professor Pierre Trudel from the University of Montreal wrote in the newspaper *Le Devoir* citing some of these same fears. There are legitimate fears over the loss of freedom of expression. I'm not seeking your opinion on this subject because you are not experts on the Charter, even though you are more than welcome to make remarks on it.

But this brings me to my question about the economy. In Canada the industry is worth $5 billion, and generates 126,000 jobs; in Quebec, the industry is worth $1.2 billion and generates between 25,000 to 30,000 jobs.

We have to deal with the economic situation as it is. The Canadian dollar is high. We have before us a bill that must be understood within a global context. You talked about new tax credits in the United States. Let us mention the 40 per cent credit available in the State of Michigan. People without deep roots in Canada are seeking to move to Plattsburgh, and obtain American nationality so that their companies can produce films for Canada.

Indeed, if you take into account the high value of the Canadian dollar, the situation in Michigan, the effect of this bill on the Canadian dollar, what will be the effect on the film industry in Canada?

Ms. Robert: Would you be willing to welcome another senator into your ranks?

Senator Fox: Do you wish to reply? Do you have a comment?

Ms. Robert: We will be closing down.

Senator Fox: You see, there is their answer, Mr. Chair. They are closing down as a result of this bill being proposed by your government.

Je reviens aux questions du sénateur Tkachuk. J'ai l'impression qu'on a essayé de culpabiliser l'industrie pour ne pas avoir vu ce qu'il y avait dans ce projet de loi alors qu'on sait pertinemment qu'aucun des partis de l'opposition en Chambre n'a été éveillé à ce sujet. C'est peut-être parce que le ministère des Finances ne l'a jamais mentionné dans son discours à l'étape de la deuxième lecture ou que la ministre responsable du secteur n'a jamais parlé de cela dans son discours en Chambre. Cela aurait eu pour effet d'alerter le milieu.

C'est la première fois qu'il y a des audiences publiques à ce sujet. C'est à bon escient que vous venez devant ce comité pour faire connaître votre point de vue. Il n'y a jamais eu d'autres occasions d'audiences publiques où vous auriez pu le faire.

Ce projet de loi pour moi comporte trois facettes extrêmement importantes dont la liberté d'expression, et mon collègue le sénateur Harb l'a soulevée en partie ce matin. Il faut noter que l'Association des droits civils du Canada est venue témoigner et nous a fait part de leurs craintes et préoccupations selon lesquelles il y a atteinte à certains éléments de la liberté d'expression de la Charte canadienne. On a beaucoup parlé du Code criminel.

Toutefois, il y a la Charte canadienne des droits et libertés qui protège la liberté d'expression. Le professeur Pierre Trudel de l'Université de Montréal a écrit dans *Le Devoir* pour soulever les mêmes craintes. Il y a des craintes légitimes au sujet de la liberté d'expression. Je ne vous demande pas votre opinion à ce sujet car vous n'êtes pas des experts de la Charte quoique vous êtes les bienvenus pour faire des commentaires là-dessus.

Mais j'arrive à la question de l'économie. On parle d'une industrie de 5 milliards de dollars au Canada, de 126 000 emplois, au Québec de 1,2 milliards de dollars du point de vue économique et de 25 000 à 30 000 emplois.

On doit prendre la situation économique telle qu'elle existe. Le dollar canadien est élevé. On a ce projet de loi qui doit être pris dans un contexte mondial. Vous avez mentionné de nouveaux crédits d'impôt aux États-Unis. Mentionnons les 40 p. 100 offert dans l'État du Michigan, mentionnons le fait que des gens moins enracinés au Canada voudraient s'établir à Plattsburgh, pour avoir la nationalité américaine pour leur entreprise afin de produire des films pour le Canada.

Effectivement, si on prend la situation actuelle du dollar canadien élevé et si vous conjuguez à cela la situation à l'extérieur du Canada, au Michigan, et cetera, plus l'effet de ce projet de loi sur le dollar canadien, quel effet auriez-vous sur l'industrie du cinéma au Canada?

Mme Robert : Seriez-vous ouverts à accueillir un autre sénateur dans vos rangs.

Le sénateur Fox : Est-ce que vous voulez répondre? Avez-vous un commentaire?

Mme Robert : On ferme nos portes.

Le sénateur Fox : Vous voyez, on a une réponse, monsieur le président. Ils ferment leur porte en raison du projet de loi mis de l'avant par votre gouvernement.

This morning, you talked at length about the guidelines contained in the Criminal Code. Let us be clear and honest: When the minister came before our committee, she replied that the Criminal Code was not an adequate benchmark, and that pornography was not an adequate benchmark. Canadians have the right to know that the government is not funding certain films even if they do not run counter to the Criminal Code, even if they are not pornographic, it is subject to discretion. The government is not intending to make the Criminal Code the benchmark.

That is the position of the government. I seek your opinion on the government's position, not on that of certain senators whose position is much more liberal than the one the minister set out before this committee.

Mr. Frappier: Allow me to respond. I just got back from the Cannes Film Festival where I viewed almost every film that was entered into the competition. I spoke extensively with Gilles Jacob, the president of the festival, and his programmer. The two of them spoke about the competition and why there were no Quebec films in this year's contest. They mentioned the fact that they were placing more emphasis on topics. It seems that globally, what is significant right now are very powerful topics.

There were two Italian films in the competition and they won the jury's special prize as well as the jury's prize. The first film, *Il Divo*, directed by Paolo Sorrentino is a film about the relationship between Giulio Andreotti, and the Italian mafia, and all of the journalists who wrote about this and died, as well as Judge Falcone, who presided over the matter. Sorrentino took many risks with the mafia; he enjoyed great freedom, and was financed by Italian financiers. Would such a film have been possible in Canada if we stated that we would be making a film about an event taken from Canadian political history? I will not mention any in particular, but judging from some of the stories which have appeared in the newspapers in the last two or three years, there is a lot to draw from to make a film.

Would the Heritage Minister's attitude be, with her committee, if she were to view a film two years later, to say: This affects my government and former members of my government; therefore I am withdrawing the credits. Censorship can go very far, and this is not provided for in the Criminal Code.

The two Italian films drew a lot of attention from the international press, and were hailed as the renewal of Italian cinema. All of a sudden, despite the fact that these films were very hard on some Italian politicians, there was respect for this type of cinematography and a possibility of making other films.

Senator Fox: I have the economic report on cinematographic and television production in Canada. There are many statistics on official cinematographic productions. Last year, the total volume was approximately $300 million in official coproductions.

Do you think that the legislation will affect official co-productions if it goes ahead? If you are approached by a foreign co-producer, are tax credits an important issue?

Ce matin on a parlé beaucoup de balises du Code criminel. Mais soyons clairs et honnêtes, lorsque la ministre a comparu à notre comité, elle a dit non, le Code criminel ce n'est pas une balise suffisante, non la pornographie ce n'est pas une balise suffisante. Les Canadiens ont le droit de voir à ce que leur gouvernement ne finance pas des films même s'ils ne vont pas à l'encontre du Code criminel, même s'ils ne sont pas pornographiques, d'où la discrétion qu'elle s'accorde. La balise n'est pas le Code criminel dans l'intention du gouvernement.

C'est la position du gouvernement, je veux votre opinion sur la position du gouvernement, pas sur celle de certains sénateurs qui sont beaucoup plus libéraux que ce que leur ministre est venue dire en comité.

M. Frappier : Permettez-moi de répondre. J'arrive du festival de Cannes où j'ai vu la presque totalité des films en compétition. J'ai discuté longuement avec Gilles Jacob, le président du festival de Cannes et son programmateur. Les deux parlaient de la compétition et pourquoi il n'y avait pas de film québécois en compétition cette année. Ils mentionnaient le fait qu'ils étaient davantage à la recherche de sujets : ce qui est très important maintenant sur la planète, ce sont les sujets très forts.

Deux films italiens étaient en compétition et ils ont remporté le prix spécial du jury et le prix du jury. Le premier, *Il Divo* de Paolo Sorrentino, est un film sur les liens de Giulio Andreotti avec la mafia italienne et avec tous les journalistes qui ont essayé d'écrire là-dessus et qui sont morts, avec le juge Falcone qui avait présidé avec la mafia, il a pris beaucoup de risques, il avait une grande liberté et il a été financé par des financiers italiens. Ce film serait-il possible au Canada si on arrivait à dire : on va prendre une histoire politique canadienne —je n'en mentionnerai aucune — mais dans les journaux des deux ou trois dernières années, il y a beaucoup d'histoires à puiser pour en faire un film.

Quelle serait l'attitude de la ministre du Patrimoine avec son comité si elle regarde un film deux ans après et dirait : cela touche mon gouvernement ou d'ex-membres de mon gouvernement, alors je retire les crédits. Vous voyez la censure, elle peut aller très loin et ce n'est pas dans les prérogatives du Code criminel.

Les deux films italiens ont été soulignés partout dans la presse internationale comme étant le renouveau du cinéma italien et tout d'un coup, malgré que les films écorchent des politiciens italiens, un respect a été donné par rapport à cette cinématographie et à des possibilités de faire d'autres films.

Le sénateur Fox : J'ai le rapport économique sur la production cinématographique et télévisuelle au Canada. On nous donne plusieurs statistiques sur les productions cinématographiques officielles. L'an dernier, il y a eu un volume global d'environ 300 millions de dollars en coproductions officielles.

Pensez-vous, si le projet de loi va de l'avant, si cela va affecter les coproductions officielles? Si vous êtes approché par un coproducteur étranger, est-ce que la question des crédits d'impôt est importante?

Ms. Robert: Very important, in that they are our way of responding and becoming a viable partner in the co-production. If the film has to be submitted to a committee and it might be refused for any number or reasons that cannot be identified in advance, we will obviously be eliminated as potential partners in co-productions. When you do a film, there is already a huge amount of risk. A huge amount of money is involved. It costs millions of dollars and so we will no longer be brought in as partners in co-productions. Foreign partners will take their $350 million elsewhere and look for other partners. That will mean enormous job losses in the industry.

Senator Goldstein: I have two questions. The first is whether the opinion that you have just expressed, which is similar to what we have heard from the other witnesses we have heard up to now, is shared by everyone in the industry or whether some people feel that this part of the bill would not have a negative impart on the industry. Is this a unanimous opinion?

Ms. Robert: The artist and film people we work with have expressed grave concerns about this bill, and they are totally against it. I believe it is unanimous.

Mr. Frappier: I am working on a film right now, and even the technicians have come to tell me that this makes no sense. I cannot speak for anyone else, but everyone that I have spoken to since this has been made public is speaking with one voice.

Senator Goldstein: Have you heard anyone express a different view?

Ms. Robert: I have seen different views expressed in western newspapers, especially religious ones, to the effect that there is finally legislation that would prevent us from seeing homosexuals on the screen. I was stunned when I saw that in the paper.

Senator Goldstein: Would limiting the minister's discretion to aspects covered by the Criminal Code for the granting of tax credits possibly be detrimental to the industry, or can you live with having the Criminal Code as the only determining criterion?

Ms. Robert: We currently deal with the Criminal Code, which we find to be adequate, well expressed and based on concrete laws that are debated in the courts, where competent people are able to argue the legal points.

Senator Goldstein: So you would be satisfied if we added that the only criterion for determining the eligibility for tax credits would be the Criminal Code?

Mr. Frappier: The Criminal Code governs society as a whole and not just the film industry. We are all subject to the Criminal Code in our daily lives, at least in our society. I personally do not see a need to add a link to the Criminal Code. My life as a citizen is clearly governed by the Criminal Code.

Senator Goldstein: It does not even need to be mentioned.

Mme Robert : Très importante, elle est notre façon de répondre et de devenir un partenaire viable dans la coproduction. Si l'exigence est que le film doit être soumis à un comité et risque d'être refusé pour des raisons X, Y ou Z que l'on ne peut pas identifier à l'avance, il est évident que l'on va s'éliminer comme partenaire coproducteur. Quand tu montes un film, le risque est déjà énorme. Le montant d'argent impliqué est énorme. On parle de millions de dollars et en conséquence, on ne sera plus un partenaire de la coproduction. Donc les 350 millions de dollars investis dans ces productions, les partenaires étrangers iraient ailleurs pour chercher des partenaires autres que nous, et en conséquence, il y aurait des pertes énormes d'emploi dans le milieu.

Le sénateur Goldstein : J'ai deux questions, la première est la suivante : l'opinion que vous venez d'exprimer, qui fait écho à celle des autres témoins entendus jusqu'à présent sur la question est elle partagée par tous dans l'industrie ou y a-t-il des personnes qui considèrent que cette partie de ce projet de loi ne serait pas nuisible à l'industrie? Est-ce que l'opinion est unanime?

Mme Robert : Les artistes et artisans avec qui on travaille ont exprimé leur inquiétude profonde face à ce projet de loi, et ils sont totalement contre. Je pense que c'est unanime.

M. Frappier : Sur le film que je tourne en ce moment, même les techniciens sont venus me voir en disant que ça n'a aucun sens. Je ne peux pas témoigner pour d'autres mais tous ceux à qui je parle depuis que c'est rendu public, ils expriment la même voix.

Le sénateur Goldstein : Est-ce que vous avez entendu des voix dissidentes?

Mme Robert : J'en ai vu dans les journaux dans l'Ouest, surtout des religieux, qui disaient enfin une loi qui va nous empêcher de voir des homosexuels à l'écran. J'ai été sidéré quand j'ai vu cela dans le journal.

Le sénateur Goldstein : Est-ce que le fait de lier la discrétion du ministre pour ce qui est de l'octroi de crédits d'impôt au Code criminel mais pas plus loin, est-ce que cela pourrait être nuisible à l'industrie ou est-ce que vous pouvez vivre avec le critère de Code criminel comme étant le seul déterminant?

Mme Robert : Nous faisons actuellement avec le Code criminel que nous trouvons suffisant, bien articulé, basé sur des lois concrètes qui sont débattues dans des tribunaux où des gens compétents sont capables de débattre de points juridiques.

Le sénateur Goldstein : Vous seriez satisfaits si on ajoutait que le seul critère pour déterminer les octrois de crédits d'impôt serait le Code criminel?

M. Frappier : Le Code criminel régit l'ensemble de la société, pas uniquement le cinéma. On est tous soumis au Code criminel dans nos actions quotidiennes, dans notre société de toute façon. Pour moi, ce n'est pas nécessaire d'ajouter un lien au Code criminel. Il est évident que ma vie de citoyen est régie par le Code criminel.

Le sénateur Goldstein : On n'a même pas besoin de le mentionner.

Mr. Frappier: It does not need to be mentioned because it exists.

[*English*]

Senator Banks: I would like to make a point of clarification. Ms. Robert, you said you had heard a voice from the West that was in favour of this modification. Was it from a Western filmmaker?

Ms. Robert: No, it was from a priest.

Senator Moore: Mr. Frappier, you mentioned the suggested committee that could be formed under this proposed legislation that would interpret and enforce the rules or guidelines. As I have done with other witnesses, I will read it to both of you. This is section 20 in this bill. It states:

> The Minister of Canadian Heritage shall issue guidelines respecting the circumstances under which the conditions in paragraphs (*a*) and (*b*) of the definition of "Canadian film or video production certificate" in (1) are satisfied.

The minister shall issue the guidelines. This is the key part:

> For greater certainty, these guidelines are not statutory instruments as defined in the Statutory Instruments Act.

That means that the guidelines are not reviewable by the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations, made up of members of the House of Commons and the Senate. The guidelines would not be reviewable by the House of Commons and they would not be reviewable by the Senate of Canada. The minister could change those guidelines, could delete or could add without anyone's notice. How do you feel about that?

Ms. Robert: That is totally unacceptable. It is worse than I thought.

[*Translation*]

Mr. Frappier: You are giving us one more reason to be against this bill. It gives absolute power to one person. It means giving the power to this committee and this minister to establish the guidelines in accordance, I would say, with the particular mood at the time.

Once again, I do not know where this need comes from. When a committee is set up, it is because there is a genuine problem. I do not know where the problems in the Canadian film industry are that would require a committee to be established to come up with guidelines for determining whether a given film is in line with public order. It is so vague and open to interpretation and subjectivity that I do not understand where it comes from. Have there been any threats? The reasoning escapes me. The creation of mechanisms to determine whether artistic works comply with certain norms has generally coincided in history with the rise of totalitarian governments. This has been the case in the past in

M. Frappier : On n'a pas besoin de le mentionner, cela existe.

[*Traduction*]

Le sénateur Banks : J'aimerais clarifier une chose. Madame Robert, vous avez parlé d'une personne de l'Ouest du pays qui se disait en faveur de la modification. Est-ce que cette personne est un cinéaste?

Mme Robert : Non, c'est un prêtre qui s'est exprimé ainsi.

Le sénateur Moore : Monsieur Frappier, vous avez mentionné le comité qui pourrait être mis sur pied, sous le régime de la loi proposée, afin d'interpréter et de mettre à exécution les règlements ou les lignes directrices. Comme je l'ai fait devant d'autres témoins, je vais vous lire, à vous et à Mme Robert, un extrait de l'article 120 du projet de loi :

> Le ministre du Patrimoine canadien publie des lignes directrices sur les circonstances dans lesquelles les conditions énoncées aux alinéas *a*) et *b*) de la définition de « certificat de production cinématographique ou magnétoscopique canadienne » au paragraphe (1) sont remplies.

C'est donc le ministre qui publie les lignes directrices. Et voici ce qui est le plus important :

> Il est entendu que ces lignes directrices ne sont pas des textes réglementaires au sens de la Loi sur les textes réglementaires.

Cela signifie que les lignes directrices ne sont pas assujetties à un examen par le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, qui est composé de membres de la Chambre des communes et du Sénat. Les lignes directrices ne seraient pas sujettes à examen par la Chambre des communes ni par le Sénat du Canada. Le ministre pourrait modifier les lignes directrices existantes, et il pourrait en supprimer ou en ajouter sans que personne n'ait son mot à dire. Que pensez-vous de cela?

Mme Robert : C'est tout à fait inacceptable. C'est encore pire que je le croyais.

[*Français*]

M. Frappier : Vous nous donnez une raison de plus d'être contre. C'est donner le pouvoir absolu à une seule personne. C'est donner le pouvoir à ce comité et à ce ministre, selon, je dirais, l'humeur du temps dans laquelle elle est, d'édifier des lignes directrices.

Encore une fois, je ne sais pas d'où ce besoin vient. Lorsqu'on met un comité sur pied, c'est parce qu'il y a un véritable problème. Je ne sais pas où est le problème du cinéma canadien en ce moment pour avoir la nécessité de mettre sur pied un comité qui va édifier des lignes directrices pour savoir si le film est respectueux de l'ordre public. Cela est tellement vague, peut tellement porter à interprétation, tellement d'une subjectivité que je ne comprends pas d'où cela vient. Est-ce qu'il y a eu des menaces? Je n'arrive pas à comprendre. D'habitude la mise sur pied de mécanismes pour juger si une œuvre est conforme ou non, c'est joujours avec la montée, dans l'histoire, de gouvernements

Russia, Spain and Germany. It has always been totalitarian governments that have created these kinds of committees in order to be able to regulate culture.

If you apply that to other areas, such as literature and even painting, a committee might decide that Dali definitely violated the public order and that his paintings were so ugly to look at that they should not exist. Some people think that, but it does not in any way affect his place in the history of world culture.

The same applies to film. There have been many films that go against the current and push limits, and they are now considered beacons in general culture and filmmaking. I do not see a need right now to set up this committee. Why would it need to be hidden away in a bill of over 500 pages on tax credits? I do not know.

The Chair: You have tried to understand the rationale for all this. There are witnesses from Canadian Heritage who said that they were discussing these provisions with members of your profession to explore the reasoning behind it. Have both of you been involved in any way in that?

Ms. Robert: Never, even though we are both very active in the industry.

Mr. Frappier: No.

The Chair: That is what the witnesses told us. To this point, you have not had any discussion with departmental officials?

Ms. Robert: No.

Senator Biron: If the bill were to be adopted as it is — speaking hypothetically — who do you think should be on the committee that would evaluate the content of films to see whether they met the public order criterion? Should the committee be made up of members of the Canadian Audio-Visual Certification Office? The Department of Justice, or representatives from the Police Association, or judges? What do you think?

Ms. Robert: None of those, since we are talking about a committee where decisions become subjective. We might find today that everyone admires the morality of something, but when committee members are replaced by others with a different sense of morality, the rules will change as the people change. As the senator said earlier, the rules are not subject to any control. They can change from one day to the next. People wake up one morning and change the rules because they feel like it. In two years from now, a new minister can change things yet again.

That is why the Criminal Code works well. Everyone complies with it. It resolves all these issues. There is consensus around it. When there is no consensus, the issue is discussed with competent people who have legal training and other relevant backgrounds.

totalitaires. On peut le voir de façon historique, en Russie, en Espagne et en Allemagne. Ce sont toujours des gouvernements totalitaires qui ont mis sur pied de tels comités pour être capables d'édicter des règlements par rapport à la culture.

Si vous appliquez cela à d'autres domaines, par rapport à la littérature, même par rapport à la peinture, un comité pourrait décider que Dali est tout à fait contre l'ordre public, que c'est tellement laid à regarder, que ses peintures ne devraient pas exister. Il y en a qui le pense mais cela ne change rien à la place qu'il occupe dans l'histoire de la culture mondiale.

La même chose s'applique au cinéma. Beaucoup d'œuvres ont été faites à contre-courant, qui ont poussé des limites et qui sont maintenant des phares dans la culture générale et cinématographique. Je ne comprends pas la nécessité en ce moment de mettre sur pied ce comité. Pourquoi faudrait-il qu'il soit caché à l'intérieur de 500 quelques pages d'un projet de loi sur les crédits d'impôt? Je ne sais pas.

Le président : Vous avez cherché le rationnel de tout cela. Il y a des témoins du ministère du Patrimoine, qui ont dit qu'ils étaient en train d'échanger avec les membres de votre profession pour chercher le rationnel, pour en discuter. Êtes-vous tous les deux impliqués d'une façon ou d'une autre?

Mme Robert : Jamais, pourtant on est deux membres très actifs dans l'industrie.

M. Frappier : Non.

Le président : C'est le témoignage qu'on a eu. Jusqu'à ce jour, vous n'avez eu aucun échange avec les représentants de ce ministère?

Mme Robert : Non.

Le sénateur Biron : Dans l'éventualité où le projet de loi serait adopté tel quel, — c'est une question hypotéthique — qui croyez-vous devrait être membre de ce comité qui évaluerait le contenu des films pour savoir si le film rencontre l'ordre public? Le comité devait-il être formé de membres du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens, du ministère de la Justice, d'un représentant de l'Association des policiers ou des juges, qu'en pensez-vous?

Mme Robert : Aucun parce qu'on parle d'un comité où cela devient subjectif. On peut trouver aujourd'hui que tout le monde admire le sens moral des choses mais la journée où cette personne est remplacée par une autre qui a un sens moral différent, les règles vont changer selon les personnes en place. Comme le sénateur l'a dit plus tôt, les règles ne sont assujetties à aucun contrôle. Cela peut changer d'un jour à l'autre. Un matin, on se lève et on change la règle parce que cela nous tente. Dans eux ans, un autre ministre peut changer cela différemment.

C'est pourquoi le Code criminel fonctionne bien. Tout le monde y adhère. Il règle toutes ces questions. C'est quelque chose qui a l'unanimité. Quand il y a des choses qui ne font pas l'unanimité, c'esf discuté avec des gens compétents, quii ont des formations juridiques, qui ont des formations à différents nivaeux.

I do not think that anyone can sit down and define morality. What do we mean today by morality and the public interest? Take, for example, the film *Léolo* which competed at Cannes and was a great success for Canada, in which a young boy discovers sexuality and masturbates with a piece of liver. Imagine if someone tried to decide whether or not that scene was acceptable? When I describe a young child with a piece of liver, it is clearly unacceptable, shameful and terrible, but if you see the film, it is magnificent. It is an example of internationally acclaimed artistic expression.

Mr. Frappier: Vegetarians did not like it.

The Chair: Ms. Robert, Mr. Frappier, thank you. You are internationally acclaimed for your work. You have shown excellence in your field. It is a privilege for us to have heard from you on a very important public policy.

Ms. Robert: Thank you for your generosity and your attention.

Mr. Frappier: I would urge you to go and see Canadian and Quebec films. We would be very pleased to send you DVDs, if you have time to watch them, so that you can see the superb creativity in the films being made right now.

[*English*]

Senator Tkachuk: I ask Mr. Frappier to send those DVDs after the vote.

The Chair: We now have with us, honourable senators, three further distinguished representatives of the film industry. From Seven24 Films, we have Mr. Tom Cox, Producer; from Panacea Entertainment, Mr. Josh Miller, President, and from The Halifax Film Company, Mr. Michael Donovan, President.

You have a good idea of how we have been proceeding. There is no need to delve into Bill C-10 in any detail in my opening remarks. I will simply say we are delighted you could be here.

Michael Donovan, President, The Halifax Film Company: Thank you very much for inviting us. I am pleased to be able to be here. I will comment briefly on who I am. I have been making films and television in Canada for 30 years. I have made thousands of hours of both television and movies. I have many awards, one of which is an Academy Award, and I also have done this from the city of Halifax. There are two places in the world that begin with the letter ''H' that are important in film. One is Hollywood and the other one is Halifax. There the comparison ends.

I am an active member of the Nova Scotia and Halifax community. I am chair of the Nova Scotia College of Art and Design, which has a film department. It is amongst the best in Canada, in my opinion.

Each of us will talk about a different area that is of concern. Hopefully, our remarks will connect in the end.

Je ne crois en personne qui est capable d'arriver et d'avoir un sens moral. C'est quoi la moralité aujourd'hui et l'intérêt public? Je prends les scènes d'un film présenté en compétition à Cannes, *Léolo*, qui a fait honneur au Canada, dans lequel il y a un jeune garçon qui découvre la sexualité et qui se masturbe avec un morceau de foie. Imaginez si quelqu'un essaie de juger si cette scène est acceptable ou non? C'est évident quand je le décris, c'est inacceptable, c'est honteux, c'est effrayant, un petit enfant avec sun morceau de foie mais si vous regardez le film, c'est magnifique. C'est une forme d'expression d'art reconnue mondialement.

M. Frappier : Les végétariens n'ont pas aimé cela.

Le président : Madame Robert, monsieur Frappier, merci. Vous êtes renommés dans le monde pour vous exploits. Vous êtes excellents dans votre domaine. Nous sommes privilégiés de vous avoir entendus sur une politiqe publique très importante.

Mme Robert : Merci de votre générosité et de votre écoute.

M. Frappier : Je voudrais vous exhorter à aller voir des films canadiens et québécois. Il nous ferait grandement plaisir de vous envoyer des DVD, si vous avez le temps de les regarder, pour que vous puissiez voir le haut niveau de créativité de notre cinéma à l'heure actuelle.

[*Traduction*]

Le sénateur Tkachuk : J'aimerais que M. Frappier nous envoie ces DVD après le vote.

Le président : Honorables sénateurs, nous accueillons maintenant trois autres représentants éminents de l'industrie cinématographique : M. Tom Cox, producteur pour Seven24 Films, M. Josh Miller, président de Panacea Entertainment, et M. Michael Donovan, président de The Halifax Film Company.

Vous avez une bonne idée de la manière dont nous procédons et il serait inutile que je fasse un exposé détaillé sur le projet de loi C-10 dans mon introduction. Je vais donc me contenter de dire que nous sommes ravis de vous compter parmi nous.

Michael Donovan, président, The Halifax Film Company : Merci beaucoup de nous avoir invités. Je suis très heureux de pouvoir m'exprimer devant vous. Je vais vous parler un peu de moi. Je fais des films et des émissions de télévision au Canada depuis 30 ans. J'ai à mon actif des milliers d'heures d'enregistrement, que ce soit pour la télévision ou pour le cinéma. J'ai remporté de nombreux prix, dont un oscar, et j'ai fait tout cela depuis la ville de Halifax. Il y a, dans le monde, deux endroits importants pour l'industrie cinématographique dont le nom commence par la lettre « H ». Le premier est Hollywood, et l'autre, Halifax. C'est là que la comparaison s'arrête.

Je suis un membre actif de la communauté de la Nouvelle-Écosse et de Halifax. Je suis président du conseil des gouverneurs du Nova Scotia College of Art and Design, qui a un département de cinéma — l'un des meilleurs au Canada, à mon avis.

Chacun de nous s'attardera sur une question problématique différente. J'espère que nos observations se rejoindront au bout du compte.

Although the committee is very aware, I suspect, of the intricacies of the black art of film finance — in fact, much more aware than I suspect you probably wish to be — for the record I will briefly summarize how this initiative affects film finance, at least from my point of view. There are many ways in which films are financed around the world. I believe that we are collectively familiar with most of them. One thing that is important is that every country, even including the United States, provides both direct and indirect governmental support for film, and Canada provides both direct and indirect support.

Tax credits based on the hiring of film workers — that is, labour-based tax credits — are a Canadian invention and have been replicated in many countries, partly because they are perceived to be an effective and efficient indirect government policy that works. This is because you get two for the price of one; the result is both a cultural benefit and an industrial one.

However, the key point about the tax credits is that they are not paid until the film is complete and audited and the industrial benefit made clear. Only then are they paid, which can take up to two years. In the meantime, money needs to be spent to make the film to create this benefit, and that comes, as you know, from the banks. In Canada, it is two banks in particular: the Royal Bank of Canada and the National Bank of Canada. For example, right now our company has a $70-million line of credit with the Royal Bank of Canada for this purpose, at what I think is a fair and reasonable rate.

One thing about the banks is that they are 100 per cent risk-averse, as they should be. Because the system as it is now is clear and precise, there is no risk. There is no pricing in of risk for the possibility that the tax credits will arbitrarily not be awarded. The introduction of the public policy qualifier, this broad clause — simple, few words, but very broad — introduces a huge element of unpredictability and arbitrariness, and therefore increases the risk rather significantly.

In the best-case scenario, the banks will stay in this business, but no matter what, the cost of finance will rise because the risk has risen. This is in the best interests, in my opinion, of no one, not the taxpayers, who ultimately bear this risk, not the government, not the filmmakers and not the overall policy goals. At worst, the banks will cease financing, as some have stated in fact they will do. Actually, the most likely outcome is that the banks will continue financing most films at a higher price, but anything that is remotely risky, anything that is not *Anne of Green Gables*, runs the risk of not getting bank financing. If bank

Bien que je soupçonne que les membres du comité sont très au fait des aspects complexes, voire ténébreux du financement des films — vous connaissez peut-être plus de détails que vous le voudriez — je vais résumer brièvement, pour le compte rendu, les effets de cette initiative sur le financement des films, selon mon point de vue tout au moins. Il existe de nombreux instruments de financement pour les films autour du monde. Je crois que nous sommes tous familiers avec la plupart d'entre eux. L'un des éléments importants est que dans tous les pays, et même aux États-Unis, les films sont financés directement et indirectement par le gouvernement, et que c'est notamment la situation au Canada.

Les crédits d'impôt alloués pour l'embauche d'artisans du film — qui sont des crédits d'impôt liés à la main-d'œuvre — ont été inventés au Canada, et cette idée a été reprise dans de nombreux pays, notamment parce qu'on les considère comme une politique efficace et efficiente de financement indirect par le gouvernement. Cela s'explique par le fait que le résultat est un deux pour un : il y a des avantages sur le plan culturel et sur le plan industriel.

Cependant, ce qu'il faut retenir des crédits d'impôt, c'est qu'ils ne sont pas alloués avant que le film ait été terminé et vérifié et que les bénéfices pour l'industrie aient été démontrés. Ce n'est qu'après cela que les crédits sont alloués; cela prend parfois deux ans. Entre-temps, il faut cependant dépenser des sommes d'argent pour que le film puisse apporter ces bénéfices, et ces sommes, comme vous le savez, proviennent des banques. Au Canada, les fonds sont surtout fournis par deux banques : la Banque Royale du Canada et la Banque Nationale du Canada. Par exemple, en ce moment, notre entreprise dispose à cette fin d'une marge de crédit de 70 millions de dollars auprès de la Banque Royale du Canada, à un taux que j'estime juste et raisonnable.

L'une des caractéristiques des banques est qu'elles ne sont aucunement disposées à courir des risques, ce qui n'a rien d'étonnant. Étant donné que le système actuel est clair et précis, il n'y a pas de risque. Aucun coût n'est ajouté pour tenir compte de la possibilité que les crédits d'impôt seront refusés par suite d'une décision arbitraire. Le nouveau modificatif qui concerne la politique publique, cette vaste disposition — elle est simple et compte peu de mots, mais sa portée est très vaste — ajoute une large part d'imprévisibilité et d'arbitraire à la situation, ce qui accroît considérablement le risque.

Dans le meilleur des cas, les banques continueront de fournir le financement, mais d'une manière ou d'une autre, les coûts liés à ce financement augmenteront parce que le risque sera plus grand. À mon avis, cela ne sera avantageux pour personne — ni pour les contribuables qui, en dernier ressort, sont ceux qui assument ce risque, ni pour le gouvernement, ni pour les cinéastes — et cela ne contribuera pas à l'atteinte des objectifs globaux de la politique. Dans le pire des cas, les banques mettront fin au financement, comme certaines ont déclaré qu'elles le feraient. Le scénario le plus probable est cependant que les banques continueront de

financing does not happen for these tax credits, in Canada these projects will not happen; that is it.

This, therefore, seems to me to be backdoor censorship, and worse, it seems that that might be the intention of this clause. My number one concern is this: I have been involved in the making of political films and television. For example, our company makes the television series *This Hour Has 22 Minutes*. Also, I am the producer of the film *Bowling for Columbine*, the film for which I received the Academy Award. These projects, although they are satirical, are also political. If, for example, I made a satirical film about our Prime Minister and called it "Young People with Hidden Agendas," I suspect I would not get bank financing. Of course, if I changed it to "Middle-Aged People Governing without Adequate Transparency," maybe that would change it.

My key point here is that I can guarantee that if the subject matter is controversial, even for political reasons, the banks in Canada, acting reasonably and responsibly, will not advance bank financing, in which case these projects will not happen.

From time to time in the history of our country, there are moments when artists must do and say controversial and, most importantly, unpopular things, things that most Canadians will not agree with at that time, in fact will deeply disagree with. However, that is the foundation of this country and what I personally hold dear and what I think most Canadians hold dear, at least theoretically.

Not only do we have those freedoms to express unpopular things, most importantly, it does not work; this freedom has no meaning unless we have the means. That is why this measure, this seemingly innocuous initiative of this government, is deserving of this focused debate and I think needs to be changed.

The Chair: Thank you very much, sir.

Tom Cox, Producer, Seven24 Films: I am president of Seven24 Films, based in Calgary. I serve on the board of directors of the Alberta Motion Picture Industries Association and the board of the Canadian Film and Television Production Association, CFTPA. I am the past chair of the National Screen Institute's board of directors.

Thank you for inviting me to speak here today. I will be brief. I know you have heard all of this before. I simply hope to add a regional voice from that bastion of conservatism, Alberta.

I have been producing films and television projects in Alberta since 1990. I am very proud of the projects I have been involved in. My television credits include *The Ray Bradbury Theatre*, *North*

financer la plupart des films à un coût supérieur, mais que tout projet le moindrement hasardeux, tout ce qui n'aura pas été coulé dans le moule d'*Anne... la maison aux pignons verts*, courra le risque de ne pas être financé par une banque. Si les banques mettent un terme au financement qui précède ces crédits d'impôt, ces projets ne seront plus possibles au Canada. Voilà les faits.

Cela me semble donc être une manière détournée d'exercer une censure et, ce qui est pire, il semble qu'il s'agit peut-être là de l'objectif de cette disposition. Ma principale inquiétude est la suivante : j'ai contribué à des films et à des émissions de télévision à saveur politique. Par exemple, notre entreprise produit la série télévisée This Hour has 22 minutes, et j'ai également produit le film *Bowling for Columbine*, qui est le film pour lequel j'ai reçu un oscar. En dépit de leur aspect satirique, ces deux projets ont un contenu politique. Or, si je faisais, par exemple, un film satirique au sujet de notre premier ministre, et que je l'intitulais « Jeunes adultes avec intentions cachées », j'imagine que les banques ne me financeraient pas. Bien entendu, la situation pourrait être différente si je changeais le titre pour « Des dirigeants d'âge mûr qui manquent de transparence ».

Ce que je veux dire, c'est que je peux vous assurer que si le sujet est controversé, et même si c'est pour des raisons politiques, les banques du Canada n'avanceront pas de fonds, ce qui sera une décision raisonnable et responsable. Par conséquent, les projets ne seront pas réalisés.

De temps à autre, dans l'histoire de notre pays, il y a eu des moments où des artistes ont dû dire ou faire des choses controversées et, ce qui est encore plus important, des choses impopulaires, des choses avec lesquelles la plupart des Canadiens n'étaient pas d'accord à l'époque, avec lesquelles ils étaient en fait en profond désaccord. Cependant, cette liberté est le fondement de notre pays, et elle m'est chère. Je crois que la plupart des Canadiens partagent ce sentiment, du moins en théorie.

S'il est vrai que nous avons la liberté d'exprimer ces choses impopulaires, ce qu'il faut souligner, c'est que cela ne fonctionne pas; cette liberté n'a aucun sens si nous n'avons pas les moyens d'en bénéficier. Voilà pourquoi cette mesure, cette initiative apparemment innocente du gouvernement, mérite le débat soutenu dont elle fait l'objet, et doit, à mon avis, être modifiée.

Le président : Merci beaucoup, monsieur.

Tom Cox, producteur, Seven24 Films : Je suis le président de la société Seven24 Films, établie à Calgary. De plus, je siège au conseil d'administration de l'Alberta Motion Picture Industries Association (AMPIA) et au conseil de l'Association canadienne de production de films et de télévision (ACPFT). Je suis également l'ancien président du conseil d'administration de l'Institut national des arts de l'écran.

Je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole ici aujourd'hui. Je serai bref, car je sais que je ne vous apprendrai rien de nouveau. Je souhaite seulement faire entendre une voix régionale en provenance du bastion conservateur qu'est l'Alberta.

Je produis des projets cinématographiques et télévisuels en Alberta depuis 1990. Je suis très fier des projets auxquels j'ai participé. Parmi mes réalisations télévisuelles figurent des

of 60, *The Walter Gretzky Story*, *Mayerthorpe* and the current CBC family drama series *Heartland*. Most of the projects I have produced have been for national and international broadcast and would not be considered at odds with public policy, even under the strictest review. A few have been slightly controversial and might have received a passing nod under Bill C-10 if it were to go forward. As I and my company begin to develop more feature projects, we have become aware that the content of our projects might well be not just scrutinized under Bill C-10, passed unaltered, but could be refused their tax credits.

We are now developing a project — a true story — that fictionalizes a modern-day Bonnie and Clyde. We are also developing a story that looks at the fight against child Internet pornography. Are these tough films? Absolutely. Will they make certain viewers uncomfortable and perhaps make people not want to watch? Absolutely. Are they prurient or exploitative? Do they advocate or support the behaviours that they examine? Absolutely not. Are they worthy of public support through film and television tax credits? Of course they are, unless we are turning our backs on our cinematic tradition of reality and inquiry leading to the illumination of the human condition. That, in my view, would absolutely be a crime.

One of the projects I have had the distinct honour to be part of is *Brokeback Mountain*. My company was able to produce *Brokeback Mountain* based on our production expertise and Alberta's world-class crews and wonderful locations, and more importantly because of our ability to bring to the table crucial financing through provincial and federal tax credits.

Being involved in the making of *Brokeback Mountain* remains one of my career highlights and was certainly a defining benchmark of excellence for everyone involved. There were upwards of 500 Albertans involved directly in that project and thousands who were affected as we shot all over southern Alberta in small towns like Fort Macleod.

The relevance of *Brokeback Mountain* to this current debate seems obvious at first, but in fact it is highly ironic. Because we were in co-production with a U.S. company, Focus Features in New York, a country where there is no treaty, we would have been exempt from Bill C-10 and its language and would have been under no risk of having our tax credits removed after the fact.

What is the lesson here? This is a highly controversial film that certainly upset certain interest groups. I believe **The Western Voice*, which Ms. Robert mentioned, at one point referenced this

émissions comme *The Ray Bradbury Theatre*, *North of 60*, *The Walter Gretzky Story*, *Mayerthorpe*, ainsi que la série dramatique familiale actuellement en ondes à CBC, *Heartland*. La plupart de mes projets étaient destinés à la diffusion nationale et internationale et ne seraient pas considérés comme contraires à la politique publique, même selon les critères les plus sévères. Certains de ces projets ont été quelque peu controversés, mais auraient peut-être été approuvés en vertu du projet de loi C-10, s'il avait été adopté. Au fur et à mesure que ma société et moi avons commencé à concevoir davantage de projets de longs métrages, nous avons pris conscience que, si le projet de loi C-10 était adopté sans aucun amendement, non seulement le contenu de nos projets serait examiné minutieusement, mais les crédits d'impôt s'y rattachant pourraient nous être refusés.

Nous travaillons en ce moment à un projet — une histoire vraie — qui est une sorte de version moderne romancée de Bonnie et Clyde. Nous préparons aussi un scénario qui traite de la lutte contre la pornographie juvénile sur Internet. De tels films sont-ils durs? Absolument. Mettront-ils certains spectateurs mal à l'aise et est-ce que certaines personnes refuseront de les regarder? Absolument. Font-ils la promotion de la luxure et de l'exploitation, défendent-ils ou encouragent-ils les comportements analysés? Sûrement pas. Méritent-ils l'appui du public par l'entremise de crédits d'impôt pour l'industrie cinématographique et télévisuelle? Bien sûr que si, à moins que nous ne tournions le dos à notre tradition cinématographique qui consiste à représenter la réalité et à analyser des sujets en vue d'améliorer la condition humaine. Ce serait là, à mon avis, un véritable crime.

Un des projets auxquels j'ai eu le grand privilège de participer est *Souvenirs de Brokeback Mountain*. Ma société a réussi à produire ce film notamment grâce à notre expertise dans le domaine et aux équipes de calibre mondial et aux sites merveilleux de l'Alberta, mais principalement en raison de notre capacité d'obtenir des fonds essentiels par l'intermédiaire de crédits d'impôt provinciaux et fédéraux.

Ma participation au film *Souvenirs de Brokeback Mountain* reste un des moments forts de ma carrière, et ce film a sans doute redéfini l'excellence aux yeux de tous ceux qui y ont participé. Plus de 500 Albertains ont travaillé de manière directe à ce projet et des milliers d'autres ont été touchés indirectement puisque nous avons tourné partout dans le sud de l'Alberta, dans des petites villes comme Fort Macleod.

La pertinence de *Souvenirs de Brokeback Mountain* au présent débat semble évidente dès le départ, mais n'en demeure pas moins très ironique. Puisque nous travaillions en coproduction avec Focus Features, une entreprise des États-Unis établie à New York, nous aurions échappé au projet de loi C-10 puisqu'il n'existe pas d'accord de coproduction dans ce pays, et nous n'aurions jamais risqué de perdre nos crédits d'impôt après coup.

Quelle est donc la leçon à tirer ici? Ce film grandement controversé a fort probablement choqué certains groupes d'intérêts. Je crois que *The Western Voice*, dont a parlé

film. It would have made it through when less controversial Canadian films would have not been financed because of the threat of having their financing pulled later.

The likely consequence of enacting Bill C-10 without amendments will be to silence Canadians' cinematic voices if they are the slightest bit controversial, to cripple an already fragile interest because of the threat of withdrawal of public funding, while continuing to support service work and non-treaty co-productions. That strikes me as rather fatuous, unless, of course, those non-treaty projects and service works contravene the Criminal Code.

It is certainly not my intent to foster further examination of Bill C-10 in an effort to tighten the loopholes yet again. My intent is to show the ill-conceived nature of this one portion of an otherwise serviceable bill and to promote the same fair and objective treatment of Canadian films that we are offering foreign films.

I strongly urge the Senate to recommend the amendments to Bill C-10 as proposed by the CFTPA relating to the public policy provision of the Canadian Film or Video Production Tax Credit. The simple clarification provided by the CFTPA's proposed amendments is absolutely vital to the financial health of our industry, and I believe it offers an essential degree of objectivity in the implementation of public policy.

We have adequate safeguards within the Criminal Code to prevent the inappropriate use of government funding for film and television. We must now defend against the inappropriate use of law to create the very real potential for draconian cultural policy.

The Chair: Thank you very much, Mr. Cox.

Josh Miller, President, Panacea Entertainment: Thank you for the opportunity to speak to you today. I am an independent producer based in Edmonton, Alberta. My company, Panacea Entertainment, produces theatrical feature films, documentary programs and television series.

Born in Edmonton, I studied and worked in New York and Los Angeles for many years before returning home in 1990. I have been in the film and TV industry for 27 years, first as a writer, then as a broadcaster and now as a producer.

I currently sit on the board of the Canadian Film and Television Production Association, who have already appeared before you regarding Bill C-10. I also sit on the board of the Alberta Motion Picture Industries Association, and for many years I sat on the board of the Alberta Foundation for the Arts, which provides financial support to the arts and artists in Alberta.

My comments today will focus on aspects of Bill C-10 from a regional perspective. In our industry, the regions are defined as areas situated outside of Toronto, Montreal or Vancouver, although many producers in Vancouver feel that they also qualify as a region. This is because generally all of the licensing

Mme Robert, faisait référence à ce film à un certain moment. Le film aurait été approuvé tandis que des films canadiens moins controversés n'auraient pas reçu de financement en raison du risque de se le voir retirer.

Les conséquences plausibles de l'adoption du projet de loi C-10 sans amendement seraient de censurer le cinéma canadien au moindre signe de controverse, d'étouffer l'intérêt déjà fragile qu'on leur porte à cause de la menace du retrait du financement public et d'encourager la sous-traitance et les productions réalisées sans accord. Cela me semble plutôt ridicule, à moins que, évidemment, ces projets réalisés sans accord ou en sous-traitance ne contreviennent au Code criminel.

Il n'est vraiment pas dans mes intentions d'encourager un examen plus approfondi du projet de loi C-10 pour tenter une fois de plus d'en corriger les failles. Je veux démontrer que, bien que le projet de loi soit utile, cette partie est mal conçue; je veux aussi encourager le traitement équitable et objectif des films canadiens, soit le même traitement que nous réservons aux films étrangers.

Je conseille vivement au Sénat de recommander les amendements au projet de loi C-10 proposés par l'ACPFT concernant la politique publique en matière de crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne. La simple précision apportée par ces amendements est vitale à la santé financière de notre industrie. Je crois également que cette précision procure un degré d'objectivité essentiel à la mise en œuvre de la politique publique.

Le Code criminel prévoit des mesures de protection suffisantes pour prévenir les utilisations inappropriées du financement public accordé au cinéma et à la télévision. Nous devons maintenant éviter le risque très réel que des recours inappropriés à la loi ne favorisent l'essor d'une politique culturelle draconienne.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Cox.

Josh Miller, président, Panacea Entertainment : Je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer devant vous aujourd'hui. Je suis un producteur indépendant d'Edmonton. Ma société, Panacea Entertainment, produit des longs métrages, des documentaires et des séries de télévision.

Natif d'Edmonton, j'ai étudié et travaillé à New York ainsi qu'à Los Angeles pendant de nombreuses années avant de revenir au pays en 1990. J'évolue dans l'industrie du cinéma et de la télévision depuis 27 ans; j'ai d'abord été scénariste, puis diffuseur, et je travaille maintenant comme producteur.

Je suis membre du conseil de l'Association canadienne de production de films et de télévision, qui s'est déjà présentée devant vous concernant le projet de loi C-10. Je suis également membre du conseil de l'Alberta Motion Picture Industries Association et, pendant de nombreuses années, j'ai été membre du conseil de l'Alberta Foundation for the Arts, qui appuie financièrement les arts et les artistes de l'Alberta.

Aujourd'hui, mes commentaires porteront principalement sur des aspects du projet de loi C-10 d'un point de vue régional. Dans notre industrie, le terme « régions » désigne des zones situées en dehors de Toronto, Montréal ou Vancouver, quoique beaucoup de producteurs de Vancouver ont le sentiment que leur ville est

decisions for Canadian films and television programs are made in Toronto for English-speaking Canada and in Montreal for French-speaking Canada.

The Broadcast Act requires that Canadian productions be produced in all regions of Canada. This is so that Canadian audiences can learn about each other and benefit from the perspectives that emerge from every area of our country. To know each other may or may not be to love each other, but it certainly helps us to understand each other a little better.

In the transcripts from your May 14 hearing, Senator Massicotte noted, and I paraphrase, that a significant portion of public funding for Canadian productions comes from the provinces. This is true. It comes in the form of labour tax credits or their equivalents and, in some jurisdictions, also by way of direct equity investments.

Senator Massicotte noted that there is significant discretion and pre-approval of films by provincial decision makers which is based on artistic and factual discretion. He wondered why, if this was acceptable at a provincial level, it would not also be acceptable at the federal level.

Before attempting a response to this question, I decided to undertake some research. First let me say that I am not a certified researcher and that my investigations were less than scientific. I simply reviewed online the programs and criteria that have been implemented to support film and TV production in each province and territory of Canada. In some instances, the provincial legislation underpinning these programs and criteria was also available online.

I have compiled all of this information into a document entitled *Provincial Film and Television Production Incentives*, and I would be happy to make a copy available to interested parties.

The Chair: If you file it with the clerk, we will make it part of the record of these proceedings. That will be very interesting for us.

Mr. Miller: In brief, all of the provinces, with the exception of Prince Edward Island, which has a technology credit, have a dedicated production incentive program. Of the territories, the Yukon is the only one with such a dedicated film and television production incentive program.

Before I go further into the results of my research, it is important to note that for those provinces that invest equity into productions, there will always be a subjective process of evaluation because, like any equity investor, the province expects to recoup its investment and share in the profit from the exploitation of the production as it is sold both inside and outside of Canada.

aussi considérée comme une région. C'est parce que, de façon générale, toutes les décisions relatives à l'attribution des licences pour les émissions de télévision et les films canadiens sont prises à Toronto, pour le Canada anglophone, et à Montréal, pour le Canada francophone.

La Loi sur la radiodiffusion stipule que des productions canadiennes doivent être produites dans toutes les régions du Canada afin que les différents publics canadiens puissent apprendre à se connaître et bénéficier des points de vue provenant de toutes les régions du pays. Se connaître ne veut pas nécessairement dire s'aimer les uns les autres, mais cela aide certainement à se comprendre un peu mieux.

Dans la transcription de l'audience du 14 mai, le sénateur Massicotte a fait remarquer, et je paraphrase, qu'une importante partie du financement public accordé aux productions canadiennes vient des provinces. C'est vrai. Le financement provient des crédits d'impôt pour la main-d'œuvre ou des équivalents, et dans certaines régions, d'investissements directs en fonds propres.

Le sénateur Massicotte a fait observer que les décideurs provinciaux ont un grand pouvoir discrétionnaire et qu'ils préapprouvent des films en exerçant un jugement artistique et factuel. Il s'est demandé pourquoi il pouvait en être ainsi à l'échelon provincial et non pas à l'échelon fédéral.

Avant d'essayer de répondre à cette question, j'ai décidé de faire quelques recherches. Avant tout, je dois vous préciser que je ne suis pas un chercheur de formation et que mes recherches n'ont rien de scientifique. J'ai tout simplement examiné en ligne les programmes et les critères qui ont été mis en œuvre pour soutenir la production cinématographique et télévisuelle dans chaque province et territoire du Canada. Dans certains cas, on pouvait également consulter les lois provinciales qui sous-tendent ces programmes et critères.

J'ai compilé tous ces renseignements dans un document intitulé *Incitatifs provinciaux à la production cinématographique et télévisuelle au Canada*, et je serais heureux d'en fournir un exemplaire aux parties intéressées.

Le président : Si vous remettez votre document à la greffière, nous le joindrons au compte rendu. Ce document sera très intéressant pour nous.

M. Miller : En bref, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, qui offre un crédit pour la technologie, toutes les provinces ont un programme d'incitatif à la production. Le Yukon est le seul territoire à offrir un tel programme pour la production de films et d'émissions télévisées.

Avant de vous communiquer les résultats de mes recherches, j'aimerais mentionner que les provinces qui investissent des capitaux propres dans des productions procèdent toujours à une évaluation subjective. En tant qu'investisseurs, les provinces s'attendent à récupérer leurs investissements et à participer aux bénéfices résultant de la vente du produit à l'intérieur et à l'extérieur du Canada.

Successful recoupment depends on many factors, among them the track record of the producer, the quality of the script, the marquee level of the cast, the skill of the director and the overall commercial appeal of the property. In order to maximize recoupment, a subjective assessment is generally made regarding these elements, and it would be unusual if it were otherwise.

Tax credits, on the other hand, are a tool to achieve specific results, which include fostering economic activity, increasing employment, building infrastructure, assisting in capitalizing companies and expanding the tax base. There are additional benefits, such as developing expertise in new media and other emerging digital technologies.

Since none of these goals would seem to be in contravention of public policy, I confess that I assumed that, with regard to provincial tax credits or their equivalents, there would be few restrictions on content other than the appropriate exclusions for non-priority programming, pornography and content prohibited by the Criminal Code, such as hate propaganda.

The results were surprising. With regard to provincial tax credits or their equivalents, as expected, I could find no subjective criteria in British Columbia, Saskatchewan, Quebec or the Yukon Territory. However, the same could not be said for Manitoba, Ontario, Newfoundland and Labrador, and Nova Scotia, all of whom have clauses that state that they could, at their discretion, disqualify productions that they deem to contravene public policy.

Alberta, perhaps not surprisingly, went even further, as the minister in my home province can arbitrarily disqualify any project deemed unacceptable even if it conforms to all of the program guidelines. New Brunswick was somewhat different in that its minister could disqualify a project that did not ''enhance the image of the film industry in New Brunswick.''

This was a bit of a revelation, and producers in those provinces — myself — will have to get to work to get that changed. While my research showed that some of the provinces have this option to disqualify a project that would otherwise qualify, to my knowledge, none of them has ever invoked it.

Why is this? There are probably many reasons, but I choose to believe that we, as a people, deeply understand that to employ censorship to quash unpopular social, political or religious views while advancing others would ultimately be more profane than any film or television program could ever aspire to be.

In closing, regardless of whether we live in Peggy's Cove or in Point Grey, and regardless of where we reside on the political spectrum, we should all consider carefully why we would want to legislate something that, were it ever invoked, would signal a

La possibilité de recouvrer l'investissement repose sur plusieurs facteurs, par exemple les antécédents du producteur, la qualité du scénario, la renommée des acteurs, les compétences du réalisateur et l'intérêt commercial du produit. On procède habituellement à une évaluation subjective de ces éléments afin d'optimiser son investissement; le contraire serait inusité.

Les crédits d'impôt, quant à eux, visent des résultats précis, notamment favoriser l'activité économique, créer des emplois, bâtir des infrastructures, financer des entreprises et élargir l'assiette fiscale. Ils apportent d'autres avantages, par exemple en permettant de développer l'expertise à l'égard d'un nouveau média et de nouvelles technologies numériques.

Aucun de ces objectifs n'est contraire à la politique publique, ce qui m'amène à supposer, en ce qui concerne les crédits d'impôt et autres programmes équivalents offerts par les provinces, qu'il y aurait peu de restrictions en ce qui a trait au contenu, sauf les exclusions relatives à la programmation non prioritaire, à la pornographie et au contenu interdit par le *Code criminel*, comme la propagande haineuse.

Or, les résultats de mes recherches m'ont surpris. J'ai découvert, comme je m'y attendais, que certaines provinces n'imposaient aucun critère subjectif relativement à leurs programmes de crédits d'impôt et équivalents; c'était le cas notamment de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Québec et du Yukon. Par contre, le Manitoba, l'Ontario, Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont mis en place des mesures leur permettant d'exclure, à leur discrétion, les productions qu'ils jugent contraire à la politique publique.

Vous ne serez sans doute pas surpris d'apprendre que l'Alberta allait encore plus loin. Le ministre de ma province peut arbitrairement exclure tout projet qu'il juge inacceptable, et ce même si le projet respecte toutes les lignes directrices relatives à la programmation. L'approche est un peu différente au Nouveau-Brunswick, où le ministre peut écarter tout projet qui ne met « pas en valeur l'image de l'industrie de production cinématographique du Nouveau-Brunswick ».

Il s'agissait pour moi d'une révélation, et les producteurs dans ces provinces, dont moi-même, devront s'efforcer de changer les choses. Si mes recherches m'ont appris que certaines provinces pouvaient exclure des projets qui seraient normalement considérés comme admissibles, il est à noter qu'à ma connaissance, aucune d'entre elles n'a jamais exercé ce pouvoir.

Il y a sans doute de nombreuses raisons qui peuvent expliquer pourquoi elles ne l'ont pas fait. Pour ma part, je pense qu'en tant que Canadiens, nous comprenons que rien ne pourrait être pire que le fait d'utiliser la censure pour réprimer des opinions sociales, politiques ou religieuses controversées tout en faisant valoir d'autres opinions; en tout cas, certainement pas un film ou une émission télévisée.

Pour terminer, peu importe si vous habitez à Peggy's Cove ou à Point Grey et peu importe votre allégeance politique, il faut chercher à comprendre les motifs qui nous amènent à vouloir adopter des mesures législatives qui, si elles sont invoquées,

fundamental shift from a country that celebrates tolerance and freedom of expression to a place where these rare and splendid things would, shamefully, begin to have less and less value.

The Chair: Thank you very much, Mr. Miller.

Senator Massicotte: Thank you for being with us today. I greatly appreciate your participation. We have heard many people from Central Canada, and we are now hearing from people from the West and the East. It is important to ensure that we hear the views of everyone. I am glad that you are here as an expert in the field, but also because you reside in one of those regions.

You mentioned, Mr. Cox, that you come from Western Canada, and you may represent more conservative values — at least that is the stereotype of Western Canada. I am not sure that Senator Tkachuk would be an example of that.

The intent of the three or four pertinent words that we are discussing is that the government can, in conjunction with the committee, establish measures whereby films that propagate hate, are too violent or whatever, would not get tax credits. As a representative of your region, do you think that it is appropriate for the government to go that far? Should the government be involved in that kind of criteria of selection at all?

Mr. Cox: At the level being contemplated, absolutely not. The government is already involved in making those decisions through the Criminal Code. That is the appropriate platform for any further change to be contemplated. The change contemplated in Bill C-10 is, in my view, absolutely inappropriate. The kind of power being contemplated in the hands of the minister of the day or a committee appointed by the minister is, in my view, completely unacceptable.

Senator Massicotte: I am not espousing the views of the minister, but I want to be very clear. The minister and others argue that taxpayers should not be funding or subsidizing films that are highly violent or have heinous views. Do you accept that argument?

Mr. Cox: I certainly do not accept that being the rationale for the proposed language. I am not aiming this at the current minister. Any minister, any government, should not have the power to arbitrarily decide what has been decided in courts of law on behalf of the entire nation. The Criminal Code speaks to the appropriate exclusions already. I do not believe we need to go any further.

Senator Massicotte: Mr. Donovan, what are your thoughts on the same matter from your part of the country?

Mr. Donovan: I have been at this for a long time. My understanding of the history and the way this normally works is that there is an iterative back and forth between the industry and government attempting to find the language that creates a boundary. Canadians expect boundaries, and I support that.

signaleront un changement fondamental, pour nous faire passer d'un pays qui prône la tolérance et la liberté d'expression, à un pays où ces valeurs rares et extraordinaires perdent de l'importance.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Miller.

Le sénateur Massicotte : Je vous remercie de votre présence parmi nous aujourd'hui. Je vous suis très reconnaissant de votre participation. Nous avons entendu un grand nombre de témoins du Canada central, et nous entendons maintenant des représentants de l'Ouest et de l'Est du pays. Il est important d'obtenir des vues de partout. Votre présence me réjouit, non seulement parce que vous êtes un spécialiste du domaine, mais aussi parce que vous habitez dans l'une de ces régions.

Vous avez mentionné, monsieur Cox, que vous venez de l'Ouest canadien. Vous représentez peut-être des valeurs plus conservatrices, du moins c'est le stéréotype auquel on s'attend de cette région, bien que je ne sois pas certain que le sénateur Tkachuk en soit un exemple.

Les trois ou quatre mots dont nous discutons aujourd'hui permettent au gouvernement, en collaboration avec un comité, d'établir des mesures interdisant l'octroi de crédits d'impôt dans le cas de films qui sont, par exemple, très violents ou qui véhiculent un message haineux. En tant que représentant de votre région, croyez-vous que le gouvernement a le droit d'aller aussi loin? Est-ce que le gouvernement a le droit d'imposer ce genre de critères?

M. Cox : Je suis convaincu que le gouvernement n'a pas le droit de s'immiscer de la façon proposée. Le gouvernement intervient déjà par l'entremise du Code criminel. C'est à ce niveau que le gouvernement devrait envisager d'apporter tout changement à l'avenir. Le changement proposé par le projet de loi C-10 est tout à fait inapproprié selon moi. J'estime qu'il est tout à fait inacceptable de confier à un ministre ou à un comité formé par le ministre ce genre de pouvoirs.

Le sénateur Massicotte : Je ne suis pas d'accord avec le ministre, mais je veux être très clair. Le ministre et d'autres soutiennent que les contribuables ne devraient pas financer ou subventionner des films qui sont violents ou dont le message est haineux. N'êtes-vous pas d'accord?

M. Cox : Je ne suis pas du tout d'accord avec les motifs invoqués, et en disant cela, je ne m'attaque pas au ministre actuel. Aucun ministre ou gouvernement ne devrait avoir le pouvoir de décider arbitrairement ce que les tribunaux ont convenu au nom du pays tout entier. Le Code criminel prévoit déjà des restrictions appropriées. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'aller plus loin.

Le sénateur Massicotte : Monsieur Donovan, qu'en pensez-vous en tant que représentant de votre région?

M. Donovan : Je suis dans le milieu depuis longtemps. Selon mon expérience, l'industrie et le gouvernement travaillent habituellement ensemble, selon un processus itératif, afin de définir les limites. Les Canadiens et les Canadiennes s'attendent à ce que l'on impose des limites, et je suis d'accord avec eux.

That iterative process did not happen here. Earlier I heard a senator ask the previous speakers if they were invited into any process and the answer was no. Was I or anyone invited? No.

We were aware there was a plan to have guidelines and an intention to have discussions. We were waiting for those discussions. Then, all of a sudden someone noticed, already in third reading, that a nuclear bomb of a proposal was under way without guidelines. That is what is bad about this. This is what has alarmed our industry. This snuck up on everyone and was outside the normal process that we are all familiar with, which is what Canadians expect.

On the argument of whether taxpayers should fund pornography, who can disagree with that? However, what happened here was something much more sinister, in my opinion.

Senator Massicotte: That is probably the case. However, since then, the minister has said that in light of those concerns, we will set up a committee representative of your industry. We will create guidelines to determine what is fair and not fair. Now that it is proposed, do you not accept that?

Mr. Donovan: No, because now there is no trust from our industry, to be perfectly honest. Where were you before?

We were waiting for the call. I have to earn a living. I would say everyone in our industry is prepared to get on a plane and go to the boring meetings needed because this is such an important thing. That did not happen.

Let us make that happen first. Let us debate and understand the guidelines through a transparent process. Then, let us proceed to the legislation, and the minister may decide what to include.

Senator Massicotte: Mr. Miller, you made a good summary. I tried to do the same thing in my office to obtain a summary of what other provinces and other countries are doing to determine the level of discretion. You note there are four or five provinces that have wording on funding that effectively allows the government not to give credits retroactively to the expenses for a production.

There are a couple significant arguments in this debate. First is the issue of certainty. The words are vague and the minister could decide after the fact — maybe a year afterwards — that you do not get your tax credit. The poor producer relied upon it to get his financing and the bank used it as collateral to provide financing. The financial issue is obvious to all of us

Or, dans le cas présent, il n'y a pas eu de processus itératif. Un sénateur a demandé aux témoins précédents s'ils avaient été invités à participer au processus, et la réponse était non. Est-ce que moi ou des gens que je connais avons été invités? Non.

Nous savions que le gouvernement prévoyait établir des lignes directrices et qu'il avait l'intention de tenir des discussions. Nous avons attendu. Puis, soudainement, on a remarqué un projet de loi, déjà en troisième lecture, qui vient tout changer et qui n'est fondé sur aucune ligne directrice. C'est d'ailleurs là le problème, ce qui a alerté notre industrie. Le projet de loi a été présenté à l'insu de tous, sans que le gouvernement fasse appel au processus habituel que nous connaissons tous et auquel les Canadiens s'attendent.

Les contribuables n'ont pas à financer des films pornographiques : c'est l'évidence même. Cependant, le gouvernement a agi, selon moi, de façon très pernicieuse, ce qui est pire.

Le sénateur Massicotte : Vous avez sans doute raison. Toutefois, le ministre a pris en considération ces préoccupations et a décidé d'établir un comité composé entre autres de représentants de votre industrie. Le gouvernement établira des lignes directrices afin de déterminer ce qui est juste ou injuste. N'acceptez-vous pas la solution qui vous est maintenant proposée?

M. Donovan : Non, parce que notre industrie n'a plus confiance dans le gouvernement, si vous tenez à le savoir. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas agi comme il le fallait?

Nous avons attendu l'invitation. Je dois gagner ma vie. Je dirais que, dans notre industrie, tous sont prêts à prendre l'avion pour aller assister à des réunions ennuyeuses, qui sont nécessaires parce que l'enjeu est tellement important. Nous avons attendu en vain.

La priorité, c'est de d'examiner et de comprendre les lignes directrices à l'aide d'un processus transparent. Par la suite, le projet de loi pourra être présenté, et le ministre pourra décider de son contenu.

Le sénateur Massicotte : Monsieur Miller, votre résumé était bon. J'avais demandé à mon personnel de faire la même chose, c'est-à-dire de préparer un résumé des façons dont les autres provinces et les autres pays s'y sont pris pour déterminer leurs pouvoirs discrétionnaires. Vous avez indiqué qu'il y a quatre ou cinq provinces qui peuvent, après coup, revenir sur leur décision d'offrir un crédit d'impôt à l'égard des coûts d'une production, en invoquant une disposition en matière de financement.

Il y a deux arguments de taille dans ce débat. D'abord, il y a la question de certitude. La disposition est vague, et le ministre pourrait décider après coup — peut-être même un an après — de ne pas octroyer de crédit d'impôt. Le pauvre producteur, lui, comptait sur ce crédit pour obtenir son financement, et sa banque le considérait comme une garantie contre un prêt. La question financière saute aux yeux.

Second is the moral argument about how far you go. In the four or five provinces that have this funny wording, irrespective of the fact it has not been executed, I presume producers like you get financing based on the provincial tax credit. Alberta does not have any provincial tax credit, if I am correct.

Mr. Miller: To address the Alberta situation, that is why I used the qualifier "or its equivalent" in my presentation. Alberta has a program in the form of a grant. It works similarly to the tax credits with some differences. One of them is that the rebate is on all expenses expended on a production.

Senator Massicotte: Is it a percentage of costs where the government has no discretion regarding the application whether they like it or not?

Mr. Miller: As I read the regulations, there is a clause where the government does have that discretion. To my knowledge, it has never been applied. It has never been applied to any of my projects.

Senator Massicotte: Do you get financing of that tax credit when you arrange for your film productions?

Mr. Miller: The banks typically will finance most of the tax credits. They like to leave about 10 per cent in case your estimates vary. At one time, because the Alberta incentive was a grant and not a tax credit, they were providing interim financing of 100 per cent. Therefore, there was even higher confidence.

Senator Massicotte: Are you getting financing of the federal and provincial tax credit or equivalency?

Mr. Miller: Yes.

Senator Massicotte: In spite of that wording, you are still getting the financing.

Mr. Miller: That wording has varied and it is not on the application form. It is nowhere in the general criteria. You have to drill down to find it. When I looked and found it there, I thought this might be where this clause bubbled up from, because the wording was similar in those provinces.

Senator Massicotte: I have been involved in financing for much of my life and I know that if one province ever used that clause to withdraw funding, you would have major problems getting financing from that time forward. These hearings may have caused the banks to be alerted to this risk, and no one likes risk.

Mr. Miller: That is exactly right. It will take only one province or the federal government to invoke it once and that will be it.

Senator Harb: Obviously, you would prefer to be working rather than stuck here in a committee trying to convince a bunch of politicians on what you believe is the right thing to do. You make your point extremely well.

Le deuxième argument, d'ordre moral, concerne la question de limites. Je suppose que, dans les quatre ou cinq provinces qui ont ces drôles de dispositions, qu'elles aient été appliquées ou non, les producteurs comme vous obtiennent de l'aide financière en fonction du crédit d'impôt provincial. Si je ne m'abuse, l'Alberta n'offre pas de crédit d'impôt provincial.

M. Miller : Pour tenir compte de la situation en Alberta, j'ai choisi d'ajouter l'expression « ou de son équivalent » dans mon exposé. L'Alberta offre des subventions. Elles ressemblent aux crédits d'impôt, à quelques différences près. Notamment, elles visent toutes les dépenses liées à une production.

Le sénateur Massicotte : Y a-t-il un certain pourcentage des coûts pour lequel le gouvernement n'a aucun pouvoir discrétionnaire relativement à l'application de la disposition, qu'il le veuille ou non?

M. Miller : Le règlement contient une disposition conférant ce pouvoir discrétionnaire au gouvernement. À ma connaissance, elle n'a jamais été invoquée. Elle n'a jamais été appliquée à un de mes projets.

Le sénateur Massicotte : Quand vous recevez une aide financière, comprend-elle la partie visée par le crédit d'impôt?

M. Miller : Normalement, les banques financent le gros du montant prévu par les crédits d'impôt. Elles aiment se donner une marge de manœuvre d'environ 10 p. 100 au cas où les estimations varieraient. À un moment donné, parce que l'Alberta offrait des subventions et non des crédits d'impôt, les banques offraient un financement provisoire de 100 p. 100. Par conséquent, le degré de confiance était encore plus élevé.

Le sénateur Massicotte : Faites-vous financer la portion correspondant au crédit d'impôt fédéral et au crédit d'impôt provincial ou son équivalent?

M. Miller : Oui.

Le sénateur Massicotte : Malgré la disposition, vous réussissez à obtenir des fonds.

M. Miller : La disposition a varié, et elle ne figure pas sur le formulaire de demande, ni dans les critères d'admissibilité généraux. Il faut descendre plus bas pour la voir. Quand je l'ai vue, j'ai pensé que c'était là d'où venait l'article, car le libellé était semblable à celui des dispositions des autres provinces.

Le sénateur Massicotte : J'ai travaillé dans le secteur du financement pendant presque toute ma carrière, et je sais que, si une province retire son aide financière en invoquant cette disposition, on aura beaucoup de mal à obtenir des fonds à partir de ce moment-là. À cause des audiences que nous tenons actuellement, les banques ont peut-être eu vent de ce risque, et personne n'aime le risque.

M. Miller : C'est exact. Si une province ou le gouvernement fédéral invoque la disposition une seule fois, c'est fini.

Le sénateur Harb : De toute évidence, vous préféreriez travailler plutôt que de venir ici pour essayer de convaincre un groupe de politiciens de ce que vous croyez être la bonne chose à faire. Vous défendez votre point de vue avec brio.

I want to ask a question about the public policy clauses that you mentioned in the provinces. You indicate that they have rarely or never been invoked. Is it your view that if such a clause were introduced into federal legislation, such as is proposed now, that might create a situation where provinces would start to invoke their public policy clauses?

Mr. Miller: I do not think so. I think the opposite would happen. If the government removes this clause from the bill, we would have a good reason to go back to the provinces and ask them to do the same.

History has shown that sometimes a federal government takes the lead on things that are important for all Canadians and regions. Hopefully, we will line up behind them.

Mr. Cox: I believe that if the federal government enacts Bill C-10 as presented and if it were invoked on even one project, it would legitimize every province to invoke their own wording. Therefore, I think that is a significant danger.

Senator Harb: My second question deals with the tax credit. You are all in the film industry. Obviously, if you are not making money, you will not be in it. A good businessperson would make a business case that if you are not making a profit, you will get out.

The bottom line is a question of balancing. Compare the tax credit you receive from the federal government once your film is produced against the tax that the government collects on your profits plus the tax collected on the employment created. Do you think there is sufficient benefit to the government to continue with the tax credit?

Mr. Cox: I have not done the specific research with respect to the federal credit. However, the organization that Mr. Miller and I sit on the board of has done specific research based on the return of investment provincially, as has the Alberta government.

The direct return on investment for the province, with no multipliers, is positive. It is somewhere between 105 per cent and 110 per cent return on the investment. The province receives that money before they ever have to expend what they promised at the beginning of production. As you know, tax credits are not made until a year to 18 months after production. By that time, the production has taken place, money has been spent and taxes have been paid.

In effect, the government has been repaid on its investment prior to ever having made it. At least on a provincial level, it is hugely beneficial without taking into account any multipliers, any creative benefit, any tourist benefit, or any of the other benefits, which are significant. I have to believe that the same math can be applied to the federal credits and to the benefits received at a federal level.

J'aimerais vous poser une question sur les dispositions liées à l'ordre public que vous avez mentionnées. Vous avez dit que les provinces ne les ont jamais invoquées. D'après vous, si le gouvernement adopte une telle disposition, comme il est prévu dans le projet de loi, est-ce que les provinces risquent de commencer à invoquer leurs propres dispositions liées à l'ordre public?

M. Miller : Non, je ne pense pas. Je crois que c'est plutôt le contraire qui se produirait. Si le gouvernement supprime cet article du projet de loi, nous aurions une bonne raison de demander aux provinces d'abroger leurs dispositions.

L'histoire nous a démontré que, parfois, le gouvernement fédéral donne l'exemple relativement à des dossiers qui sont importants aux yeux de toute la population canadienne et des régions. Espérons que nous l'appuierons.

M. Cox : À mon avis, si le gouvernement fédéral adopte le projet de loi C-10 tel quel et que, par après, il invoque la disposition ne serait-ce qu'une fois, chaque province aurait alors un motif légitime d'invoquer sa propre disposition. Par conséquent, je pense que c'est un danger important.

Le sénateur Harb : Ma deuxième question porte sur le crédit d'impôt. Vous œuvrez tous dans l'industrie cinématographique. Il est évident que, si vous ne faisiez pas d'argent, vous n'en feriez pas partie. Les gens qui ont un sens aigu des affaires vous diront que, si on ne fait pas de profits, mieux vaut plier bagage.

Essentiellement, c'est une question d'équilibre. Prenez le crédit d'impôt que vous recevriez du gouvernement fédéral une fois votre film réalisé et comparez-le à l'impôt qu'il percevrait sur vos profits et sur le revenu d'emploi généré. Croyez-vous que le gouvernement a intérêt de continuer à offrir des crédits d'impôt?

M. Cox : Je n'ai pas fait de recherches précises sur le crédit fédéral. Cependant, l'organisme dont M. Miller et moi siégeons au conseil d'administration, tout comme le gouvernement de l'Alberta, a fait des recherches sur le rendement du capital investi à l'échelle provinciale.

Le rendement du capital investi direct pour la province, sans multiplicateur, est positif, se situant entre 105 et 110 p. 100. La province reçoit cet argent avant même de verser les fonds qu'il a promis d'accorder au début de la production. Comme vous le savez, les crédits d'impôt sont versés seulement de 12 à 18 mois après la fin d'une production, c'est-à-dire après que l'argent a été dépensé et que les impôts ont été payés.

En effet, le gouvernement réalise un rendement sur le capital investi avant même d'avoir fait l'investissement. À l'échelle provinciale, tout au moins, le crédit d'impôt a d'énormes avantages, même si on fait abstraction des multiplicateurs, des retombées créatives, des retombées touristiques et de toute autre retombée, qui sont importantes. Il me semble alors évident que le rendement sur le capital investi et les avantages des crédits d'impôt fédéraux sont semblables.

Senator Harb: My final question is this: Are you of the view that this clause, if it goes through, will become the movie-killer clause that will shut the industry down or have it moving south of the border?

Mr. Cox: Having had blunt discussions with bankers and private financiers, I think that is safe to say. They are risk-averse and only take the tax credits as collateral on the basis that they are automatic. Once the tax credits become subjective, they are no longer valuable collateral. Quite frankly, they are such a significant part of our financing that we would not be able to offer significant enough collateral to be able to interim finance. Therefore, yes, it is effectively a killer.

Senator Tkachuk: I want to reassure some of the members that I, as a second-generation Canadian whose grandparents came from a totalitarian state, grew up in the riding of John Diefenbaker and became a strong supporter of the present government. I do not need any lessons in freedom of speech. This is not a freedom of speech issue. We have a problem in the bill. We have had problems on RRSPs, but that does not mean there was a conspiracy against the banks on RRSPs. These were problems that existed in this huge omnibus bill.

This piece of proposed legislation has been around a long time. The industry received a discussion paper in 2001. I brought this up before and I will bring it up again. The industry was mailed a discussion paper on the contrary-to-public-policy framework that the government was planning to initiate. Then it was in the bill in 2006 and 2007, and it was passed unanimously in the House. It was not that the industry was unaware of it. It was not that the banks were unaware of it, unless everyone was blind to all of these papers running around. In the House they all say they were unaware of it until the industry finally figured it out after seven years and started saying, "We have a problem here." Now, they want to change their minds, and we want to help them change their minds. We want this place to take a positive point of view. At the beginning of the meeting today we had the discussion about moving on and trying to get some amendments to deal with this issue.

One of you had said earlier that you were a member of one of these industry associations. This discussion paper was sent in 2001 to 33 industry stakeholders explaining the contrary-to-public-policy issue. In 2006 the bill received all-party support as Bill C-33, and this particular piece was in it. I find it impossible to believe that no one picked up on it and addressed it then.

Mr. Donovan: What happened in between 2001 and 2008 is interesting — deadening silence. Nothing happened.

Senator Tkachuk: It was silence by the industry that was asked to respond. Only some of them responded.

Mr. Donovan: That is right. There was a discussion. There was an expectation of much more discussion. There is a quality of these things, at least in my experience. As you get closer to the day

Le sénateur Harb : Voici ma dernière question : Croyez-vous que l'adoption de cet article tuerait l'industrie cinématographique et forcerait les producteurs à réaliser leurs productions aux États-Unis?

M. Cox : D'après les discussions franches que j'ai eues avec des banquiers et des financiers privés, je ne crois pas qu'il soit exagéré de dire que ce serait le résultat. Ces gens n'aiment pas le risque, et ils acceptent les crédits d'impôt comme garantie en partant du principe qu'ils sont automatiques. Si les crédits deviennent subjectifs, ils ne seront plus considérés comme une garantie valide. Très honnêtement, ils sont au cœur de notre financement, au point où, sans eux, nous ne pourrions pas offrir de garantie suffisante en vue d'obtenir une aide financière provisoire. Donc, oui, effectivement, l'adoption de l'article tuerait l'industrie.

Le sénateur Tkachuk : Je tiens à dire à certains membres du comité que je suis un Canadien de deuxième génération. Mes grands-parents sont issus d'un pays au régime totalitaire. J'ai grandi dans la circonscription de John Diefenbaker. J'appuie fortement le gouvernement actuel. Je n'ai pas besoin qu'on me donne des leçons sur la liberté d'expression. Il ne s'agit pas ici de liberté d'expression. Nous avons un problème avec le projet de loi. Nous avons eu des problèmes avec les REER, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il y avait un complot contre les banques. L'énorme projet de loi omnibus comportait des problèmes.

Le projet de loi C-10 ne date pas d'hier. L'industrie a reçu un document de travail sur le sujet en 2001. L'industrie, je l'ai déjà dit et je le répète, a reçu par la poste un document de travail sur le cadre, contraire à l'ordre public, que le gouvernement comptait adopter. De plus, il faisait partie du projet de loi en 2006 et en 2007, et il a été adopté à l'unanimité par la Chambre. Ce n'est pas que l'industrie n'en était pas au courant. Ce n'est pas que les banques n'en étaient pas au courant, à moins que personne n'ait vu tous ces documents circuler un peu partout. À la Chambre, ils disent tous qu'ils n'en sont au courant que depuis que l'industrie s'est ouvert les yeux après sept ans et qu'elle a commencé à dire « Il y a un problème ici ». Maintenant, l'industrie veut changer d'idée, et nous voulons l'aider à changer d'idée. Nous voulons que notre comité adopte un point de vue positif. Au début de la séance d'aujourd'hui, nous avons discuté de la possibilité de proposer des amendements pour régler la question.

L'un d'entre vous a mentionné plus tôt qu'il était membre de l'une des associations de l'industrie. Ce document de travail a été envoyé en 2001 à 33 intervenants de l'industrie et expliquait la disposition liée à l'ordre public. En 2006, le projet de loi a reçu l'appui de tous les partis, c'était le projet de loi C-33, et cette disposition particulière en faisait partie. Je ne peux pas croire que personne ne s'en soit aperçu et n'ait alors soulevé la question.

M. Donovan : Ce qui s'est passé entre 2001 et 2008 est intéressant — le silence absolu. Rien ne s'est passé.

Le sénateur Tkachuk : L'industrie, à qui on avait demandé de répondre, est demeurée silencieuse. Seuls quelques-uns ont répondu.

M. Donovan : C'est exact. Il y a eu une discussion. On s'attendait à ce qu'il y ait beaucoup plus de discussions. C'est typique de ce genre de situation, du moins selon mon expérience.

in which it will appear in legislation, the discussion becomes much more public. That did not happen here. It went silent. That could be accident, and it most likely is.

Senator Tkachuk: I am sure it is.

Mr. Donovan: There is a risk that that is not what it was and that there was a degree of intentionality. That is what alarms me and others.

Senator Tkachuk: There is no question that they wanted to have a public policy protection of some kind. The problem is the interpretation of that. You claim that it should be simply the Criminal Code. I have many concerns about that because risqué movies that might cross the line a bit are being made with taxpayers' money. It is possible that governments may pass more laws under the Criminal Codes. It is easy to pass laws to get rid of something you do not like. It is more important that it is exposed to the public. In that way, when a minister makes a decision, he or she has 364 other members of Parliament screaming and yelling that it is the wrong decision. To me, that affords greater protection than the Criminal Code. However, if you want the Criminal Code, we will have a look at it and maybe some other matters. I would be concerned about that if I were you.

Mr. Cox: I am far less concerned about the scrutiny that must be undertaken to change the Criminal Code of Canada than I am about the discretionary powers of a single minister or a ministerial committee. I do not view this as being problematic and, in fact, I view it to be absolutely the appropriate platform for any discussion of publicly sanctioned and understood censorship.

Senator Tkachuk: I disagree with you, because there is a lot of public scrutiny about someone who left a piece of paper at a girlfriend's house. Parliament is very effective. I am sure that if a minister or a committee were acting inappropriately, it would be a huge public problem, mostly for members of the same party who would be appalled by censorship.

Mr. Cox: Unfortunately, in the event that this were to go through and the minister of the day, whoever that might be, used their discretionary powers to kill a project, it might then be too late to save the industry as well as the project. Therefore, the debate would have been too late.

Senator Tkachuk: For me, your strongest argument to date is the business argument. We do not want to hurt the industry. The industry has been successful even though subsidized. Nonetheless, everyone here wants to solve the business problem to ensure that you get the funding. I know how difficult it would be to have this under threat.

Mr. Cox: Predictability.

Senator Tkachuk: Predictability is everything.

Mr. Cox: Consistency is everything.

Senator Tkachuk: I agree with you there, and we are trying to find a way out.

À mesure que la date d'introduction dans la loi approche, la discussion suscite davantage l'intérêt du public. Ce n'est pas ce qui s'est passé ici. Ce fut le silence complet. C'était peut-être un accident, c'est probablement ce qui s'est passé.

Le sénateur Tkachuk : J'en suis persuadé.

M. Donovan : Il se peut, par contre, que ça n'ait pas été le cas, et que le silence ait été, jusqu'à un certain point, intentionnel. C'est ce qui m'inquiète, et c'est ce qui inquiète aussi d'autres personnes.

Le sénateur Tkachuk : Il ne fait aucun doute qu'ils voulaient une certaine protection d'ordre public. Le problème est l'interprétation qu'on en fait. Vous dites qu'il faudrait simplement utiliser le Code criminel. Cela me préoccupe beaucoup, parce que des films osés qui vont un peu trop loin sont produits avec l'argent des contribuables. Il est possible que les gouvernements adoptent davantage de lois en vertu des codes criminels. Il est facile d'adopter des lois pour se débarrasser de ce qu'on n'aime pas. Il est plus important que ce soit rendu public. De cette façon, quand un ministre prend une décision, 364 autres députés crient que c'est la mauvaise décision. À mon avis, cette protection est plus efficace que le Code criminel. Toutefois, si vous voulez utiliser le Code criminel, nous devrons l'examiner, et peut-être aussi d'autres questions. Ça me préoccuperait si j'étais vous.

M. Cox : Je suis beaucoup moins préoccupé par l'examen approfondi qui doit être entrepris pour modifier le Code criminel que par les pouvoirs discrétionnaires d'un seul ministre ou comité ministériel. Je ne trouve pas cela problématique. En fait, je crois qu'il s'agit du moyen le plus approprié à toute discussion sur une censure entendue et sanctionnée par les autorités publiques.

Le sénateur Tkachuk : Je ne suis pas d'accord avec vous, car le fait qu'une personne ait laissé un dossier à la maison de sa petite amie suscite énormément l'intérêt du public. Le Parlement est très efficace. Je suis persuadé que, si un ministre ou un comité agissait de manière inappropriée, cela créerait un énorme problème d'ordre public, surtout pour les membres du même parti, qui seraient consternés par la censure.

M. Cox : Malheureusement, si cela se produisait et que le ministre en poste, quel qu'il soit, utilisait ses pouvoirs discrétionnaires pour mettre fin à un projet, il serait peut-être trop tard pour sauver l'industrie, ainsi que le projet. Par conséquent, le débat aurait lieu trop tard.

Le sénateur Tkachuk : À mon avis, votre argument le plus solide jusqu'à maintenant est celui des affaires. Nous ne voulons pas nuire à l'industrie. L'industrie a connu du succès, même si elle est subventionnée. Néanmoins, tout le monde ici veut résoudre le problème d'ordre commercial afin que vous obteniez des fonds. Je sais à quel point la situation serait difficile si c'était menacé.

M. Cox : La prévisibilité.

Le sénateur Tkachuk : La prévisibilité est l'essentiel.

M. Cox : La constance est l'essentiel.

Le sénateur Tkachuk : Je suis d'accord avec vous sur ce point, et nous tentons de nous en sortir.

Mr. Cox: The simple, additional language proposed by the CFTPA answers that quite simply and eloquently.

Senator Eyton: I will repeat what Senator Tkachuk said that this is not about censorship. From the evidence we have heard in our hearings, we can say that there is no hidden agenda or purpose. It is by happenstance. It has been on the books and on the way for seven or eight years. There is no change in government attitude. Everyone is proud of the work that your industry does and wants it to succeed in every possible way.

The question we are talking about is whether there should be criteria for what amounts to taxpayer investment in film from time to time. We have heard general agreement that there should be criteria. The question is then is what are they. What standard should we apply?

We heard from Paul Gross yesterday that the first filter, as he referred to it, is directors and producers — the industry itself — looking at a product to determine whether the project should go forward. The second criterion we heard about was the banks, whereby one individual or a committee or a panel at a bank looks at the submitted project or script and says yes or no. Those are hidden criteria; we do not quite know what they are. As well, the industry applies criteria to remain in compliance with the Criminal Code, which will rely on the decision of an individual or a panel. We heard that Telefilm Canada has individuals or a panel with their criteria.

Many people opine on any particular film project. The question in follow-up to Senator Tkachuk is this: Do you not think it is possible that the taxpayers could also have a set of criteria? Is it not possible that you could create a set of criteria somewhat higher than the Criminal Code standard, which after all is really the lowest possible standard? The Criminal Code is the standard where if you do it and you infringe, you could go to jail. I suspect that most Canadians would say they are not sure that the Criminal Code standard is appropriate for investing their money.

The minister has already committed that she would be prepared to suspend the offending provision, the one we are talking about now, for 12 months and to work with the industry to establish some criteria that would be different from the Criminal Code. To my way of thinking, that seems to be at least a noble effort and the right approach. Can you comment on that, please?

Mr. Miller: I would say a couple of things quickly, because you have said things as premises for your statements. The banks do not read the scripts, although they might now if this were invoked. They look at their security — that is it. They do not make a judgment on content. They look at their security — that is all that is important to them — and their risk. Therefore, that does not apply, in my view.

M. Cox : L'ajout formulé en langage simple que propose l'ACPFT offre une réponse assez simple et éloquente.

Le sénateur Eyton : Je vais répéter ce qu'a dit le sénateur Tkachuk selon qui ce n'est pas une question de censure. D'après les témoignages que nous avons entendus, nous pouvons dire qu'il n'y a pas d'intentions cachées. C'est un hasard. Cela remonte à sept ou huit ans. Le gouvernement n'a pas changé d'attitude. Tout le monde est fier de ce que votre industrie accomplit et veut qu'elle connaisse du succès à tous points de vue.

Nous essayons de déterminer si des critères devraient être établis pour ce qui équivaut à un investissement des contribuables dans des films de temps à autre. D'après les discussions, on s'entend en général pour dire qu'il devrait y avoir des critères. Nous devons alors nous demander quels sont ces critères. Quelle norme devrions-nous appliquer?

Hier, nous avons entendu Paul Gross dire que le premier filtre, comme il le surnomme, comprend des réalisateurs et des directeurs — l'industrie elle-même — qui examinent un produit afin de déterminer s'il faut aller de l'avant. Le deuxième critère dont nous avons entendu parler comprend les banques, où un employé, un comité ou un groupe d'experts examine le projet ou le scénario et dit « oui » ou « non ». Ce sont des critères cachés; nous ne savons pas vraiment quels sont ces critères. De plus, l'industrie applique des critères pour demeurer conforme au Code criminel, ce qui s'appuie sur la décision d'une personne ou d'un groupe d'experts. Nous avons entendu dire qu'à Téléfilm Canada, des personnes et des groupes d'experts utilisent des critères.

De nombreuses personnes se prononcent sur tout projet de film. Pour faire suite aux propos du sénateur Tkachuk, ma question est la suivante : Croyez-vous qu'il soit possible de doter les contribuables d'une série de critères? Ne pourrait-on pas établir une série de critères sensiblement plus rigoureux que la norme du Code criminel, qui est, après tout, la norme la plus basse possible? Le Code criminel est la norme d'après laquelle vous pouvez vous retrouver en prison si vous contrevenez à la loi. Je soupçonne que la plupart des Canadiens ne seraient pas d'avis que la norme du Code criminel soit appropriée pour investir leur argent.

La ministre a déjà indiqué qu'elle serait prête à suspendre pendant douze mois la disposition qui pose problème, celle dont nous parlons maintenant, et à travailler avec l'industrie pour établir certains critères qui seraient différents du Code criminel. À mon avis, cela me semble au moins être un noble effort et l'approche adéquate. Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. Miller : J'aimerais faire rapidement quelques commentaires, car vous avez dit certaines choses durant votre introduction. Les banques ne lisent pas les scénarios, mais elles pourraient maintenant le faire si cette disposition était invoqué. Elles prennent en considération leur sécurité — c'est tout. Elles ne portent pas de jugement sur le contenu. Elles se préoccupent de leur sécurité — c'est tout ce qui importe pour elles — et de leurs risques. Par conséquent, ce n'est pas un facteur, à mon avis.

Regarding the agencies that you mentioned, let us take Telefilm, for instance; they are a cultural investor. They look at a number of things. Obviously, it is important that the content they look at is Canadian content. That is what is important and that is how they feel that the taxpayer should be getting some value for their dollars. They also look at means and ways to make sure that those projects that move forward have the best chance to be exposed to the Canadian public, whether through television or film distribution.

Senator Eyton: We have heard testimony that they also looked at the script.

Mr. Miller: Of course, because they are a cultural investor; as an investor, they invest equity. As I mentioned in my remarks, they would scrutinize material based on their hope for recoupment. They are looking at the commercial viability and at the artistic quality of a project.

I just wanted to address those two points.

Senator Eyton: My base point was there are lots of criteria out there, so why should the taxpayers not have one, too.

Mr. Miller: I think the taxpayers do; that is my point.

Mr. Donovan: I agree that those who contribute to the films should have an understanding of what those boundaries are. As I stated earlier, I do not think anyone is against there being boundaries. I think the vast majority of Canadians expect there to be boundaries. Now we need to arrive at a process for those boundaries — obviously not this particular forum.

Something should have started three or four years ago — in 2004, and 2005 — and become intense just before this legislation. That is what should have happened, but it did not. Now we need to go back and review what those boundaries are.

They need to be precise. They need to not be arbitrary, because arbitrary will run the risk of a deeply unpopular film — one that goes against the grain of Canada at that point in time but is vital to this issue of freedom — being simply censored.

For example, there is a columnist, according to a recent headline in Quebec, who made scandalous remarks about the Governor General. Most Canadians, perhaps all Canadians, are offended by those remarks; yet if a film were made and sought credits where the guidelines were not clear that making unpopular remarks still qualify, the minister at the time might come under unbearable pressure from the whole population to say this is deeply offensive to public policy. Even though I disagree with those remarks to the bottom of my soul, I will defend with my life the right to make those remarks, provided they are within the boundaries of the Criminal Code.

En ce qui concerne les organismes que vous avez mentionnés, par exemple Téléfilm, ce sont des investisseurs culturels. Ils examinent un certain nombre de choses. Manifestement, il est important que le contenu soit canadien. C'est ce qui importe, et c'est ainsi qu'ils croient que les contribuables devraient tirer une certaine valeur de leur investissement. Ils examinent également les moyens offrant la meilleure chance que les projets choisis soient présentés au public canadien, que ce soit par la télévision ou la distribution de films.

Le sénateur Eyton : Nous avons entendu des témoignages selon lesquels ils examinent également les scénarios.

M. Miller : Bien sûr, étant donné que ce sont des investisseurs culturels, à ce titre, ils investissent des capitaux. Comme je l'ai mentionné, ils examinent le matériel en fonction de la possibilité de recouvrement. Ils examinent la viabilité commerciale et la qualité artistique d'un projet.

Je voulais simplement aborder ces deux points.

Le sénateur Eyton : Mon point principal, c'était qu'il existe de nombreux critères. Alors, pourquoi les contribuables ne pourraient-ils pas en avoir un également?

M. Miller : Je crois que les contribuables en ont déjà. C'est ce que je dis.

M. Donovan : Je conviens que ceux qui collaborent aux films devraient comprendre quelles sont ces limites. Comme je l'ai dit plus tôt, je ne crois pas que quiconque soit contre l'existence de limites. Je crois que la vaste majorité des Canadiens s'attendent à ce qu'il y ait des limites. Maintenant, nous devons établir un processus relativement à ces limites — évidemment, pas par l'entremise de ce forum particulier.

On aurait dû commencer la discussion il y a trois ou quatre ans — en 2004 et en 2005 — et intensifier le débat juste avant de prendre cette mesure législative. C'est ce qui aurait dû se passer, mais ce n'est pas ce qui est arrivé. Maintenant il faut revenir en arrière et examiner quelles sont ces limites.

Il faut qu'elles soient spécifiques. Il ne faut pas qu'elles soient arbitraires, sous peine de voir censurer des films très impopulaires mais qui, bien qu'à contre-courant de la mentalité canadienne, seraient d'une importance vitale pour l'exercice de la liberté d'expression.

On peut citer comme exemple le cas de ce chroniqueur qui a défrayé les manchettes de la presse québécoise avec ses observations scandaleuses à l'endroit de la gouverneure générale. La plupart des Canadiens, si ce n'est tous les Canadiens, trouvent ce genre de commentaire offensant; mais prenons le cas d'un film pour lequel il y aurait une demande de crédits, alors qu'il n'existerait pas de politique claire selon laquelle des propos jugés offensants ne puissent constituer un motif de rejet : le ministre ne serait-il pas sous une pression énorme pour dire que les propos tenus dans le film sont contraires à l'ordre public? Même si je ne suis pas du tout d'accord avec les propos qui sont tenus dans ce film, je suis prêt à aller jusqu'au bout pour qu'ils puissent être exprimés librement, du moment qu'ils ne contreviennent pas au Code criminel.

If you cannot make a film, then the film will not get made.

Senator Eyton: I am trying to find some standard a little higher than the Criminal Code.

Mr. Cox: I think it is the discretionary power that is inherent in the process, as set out currently in Bill C-10 in that one clause, that alarms us. Certainly I am sorry not to have seen it years ago and raised the cry then. We go back to the Criminal Code because it seems to be an established and more objective way of addressing this.

Whether or not the offer is accepted or the process is undertaken to create a dialogue over the next year in order to establish criteria beyond the Criminal Code, if those criteria and those guidelines are then able to be subjectively interpreted by an individual or a small committee, that, to me, is fraught with all kinds of problems that we do not need to endure in our modern society. Therefore, I think we grasp on to the Criminal Code. There certainly could be other criteria, or the Criminal Code could be strengthened, but in our view it does not really need to be.

Senator Eyton: I take your base point that you need and you really deserve certainty and precision as you go forward. The argument then is what criteria should be used and how do we establish them.

Senator Tkachuk: Without the public interest provision, do you think that groups that would disagree with a particular film would take a film to the Human Rights Commission, much like Mark Steyn and Ezra Levant have been taken? I have not heard much from the film community about that particular problem. Nonetheless, do you think that is a possibility?

Mr. Donovan: There are a number of mechanisms in Canada for challenging and bringing these subjects that are deeply felt by Canadians to the public arena and addressing them — the courts, the tribunals and things like that. Canadians support this, in my opinion — at least the Canadians I talk to. However, the arbitrariness here is counter to what Canadians want. I think Canadians do not want government to be in a position to act arbitrarily, and we need guidelines here.

What I am most upset about is the lack of process here. There needed to be a process and there was not. To repeat one of my earlier comments, there is a conversation in this country that this particular government has a hidden agenda, and I saw this as, at least, a possibility here. That is my view; that is my opinion.

Senator Tkachuk: That is your conversation and your opinion. There is no question about that. I do not know about it either. If you could let me know what it is, I would be happy to hear it.

Senator Banks: I am so reassured to learn, again, of Senator Tkachuk's avid support for the creative arts in this country, and I hope that reflects his government as well. I am doubly reassured to learn that he will hit the barricades in the threat of censorship, and I know you would, senator.

Si l'on n'a pas les moyens nécessaires pour faire un film, il ne se fera tout simplement pas.

Le sénateur Eyton : J'aimerais que la barre soit placée à un niveau un peu plus haut que celui du Code criminel.

M. Cox : Je crois que ce qui fait peur, c'est le pouvoir discrétionnaire inhérent au processus, tel qu'il est énoncé à l'article du projet de loi C-10. Il est certain que je regrette de n'avoir pas réagi il y a quelques années, afin que l'alerte soit donnée à ce moment-là. Si l'on s'en remet au Code criminel, c'est que cela semble un moyen établi et objectif de gérer le problème.

Que l'on retienne ou non la proposition d'entreprendre un dialogue en vue d'établir au fil de la prochaine année des critères autres que ceux contenus dans le Code criminel, on risque d'être confronté à toutes sortes de problèmes qui n'ont pas leur place dans une société moderne, dès lors que ces critères ou ces balises pourront être interprétés subjectivement par un individu ou par un petit comité. C'est pourquoi nous nous en remettons au Code criminel. On pourrait certainement penser à autre chose, ou on pourrait étoffer le Code criminel, mais selon nous, ce n'est pas nécessaire.

Le sénateur Eyton : Je comprends votre argument de principe selon lequel il faut des certitudes et des balises pour savoir où l'on s'en va. La question est de savoir quels critères établir et comment les établir.

Le sénateur Tkachuk : S'il n'y avait pas la disposition concernant l'intérêt public, croyez-vous que l'on risquerait de voir un film porté devant la Commission des droits de la personne, comme cela a été le cas pour Mark Steyn et Ezra Levant? Je n'ai pas entendu grand-chose des gens du cinéma à ce sujet. Néanmoins, croyez-vous que cela soit une possibilité?

M. Donovan : Le Canada ne manque pas de moyens pour que l'on puisse protester et débattre publiquement des questions qui sont chères au cœur des Canadiens — il y a des cours de justice, des tribunaux, et cetera. Selon moi, les Canadiens — du moins ceux avec qui j'ai l'occasion de parler — souscrivent à ces mécanismes. Cependant, l'arbitraire n'est certainement pas ce que veulent les Canadiens. Je ne crois pas que les Canadiens veulent que le gouvernement soit en position d'agir arbitrairement, et c'est en cela que nous avons besoin de paramètres.

Ce qui me dérange vraiment, c'est l'absence de mécanisme. Il fallait un mécanisme et il n'y en a pas eu. Comme je l'ai déjà dit, on a de plus en plus l'impression que le gouvernement actuel a des intentions cachées, ce qui est peut-être le cas avec une telle disposition. C'est du moins mon impression.

Le sénateur Tkachuk : C'est ce que vous avez entendu dire et c'est votre opinion. Cela ne fait pas de doute. Je ne le sais pas non plus. Si vous pouviez m'éclairer à ce sujet, j'en serais très heureux.

Le sénateur Banks : Cela me rassure au plus haut point que de voir encore une fois le sénateur Tkachuk prendre la défense des arts et des lettres. J'espère que cela reflète aussi le sentiment de son gouvernement. Je suis d'autant plus rassuré que j'apprends qu'il est prêt à monter aux barricades pour nous défendre contre le péril de la censure, ainsi que je vous en savais capable, sénateur.

Senator Tkachuk: I definitely am concerned about Ezra Levant and Mark Steyn and the Human Rights Commission. I am waiting to hear from others who would be just as concerned about freedom of speech.

Senator Banks: They have not shown up in a tax bill yet.

Senator Tkachuk: If that is what it takes in your world.

Senator Banks: I would like to ask my first question of Mr. Cox and Mr. Miller. The provincial tax credits to which you have referred are production tax credits, and I presume that they are labour based, are they?

Mr. Cox: With the exception of Alberta, where they are all Alberta expenditures.

Senator Banks: That is even broader, but in the other provinces that have similar provisions having respect to public policy, they are objective criteria — accountants determine what the tax credit is. However, all of the provinces you named have similar provisions as the one proposed here. Some of them are even more draconian than the provisions in the present bill. They have not yet caused a problem.

Will you please tell us exactly what the problem is? It has not been a problem yet. Why is it a problem?

Mr. Miller: I asked myself that question when I went through this information. I thought that here is a law or rule that has never been applied, and that begs the question, if that is the case, why.

Senator Banks: It is there in those provinces to which you referred. Is it possible that all we are hearing here is ''the sky is falling, the sky is falling,'' and the sky is not really falling?

Mr. Miller: The sky has not fallen yet. As we said earlier, were this provision ever to be invoked or were there a threat of its being invoked, we would see a real problem with our issues of certainty and predictability with regard to interim financing for our productions.

As I said, the moment I read that I felt that this hearing on this bill is a good thing in the sense that it has raised our awareness of something that needs to be dealt with both provincially and federally.

Mr. Donovan: There is a great deal of competition amongst the provinces. If one province invoked this, filmmakers in that province would be unable to obtain bank financing. Therefore, the risks are way too high. The film industry would be dead, particularly in the smaller provinces.

The Chair: You had better look at the Quebec one read out to us yesterday. It goes farther than the federal one. It says ''anything that is against government policy.'

Mr. Cox: Historically, I think there are many lessons to be learned about whether to remain silent until the sky falls or whether to be proactive and find ways to prop the sky up. I truly

Le sénateur Tkachuk : Je suis en effet très préoccupé par l'affaire Ezra Levant et Mark Steyn contre la Commission des droits de la personne. J'aimerais savoir si d'autres seront aussi préoccupés que moi par la question de la liberté d'expression.

Le sénateur Banks : En tout cas, ils ne se sont pas encore manifestés par un projet de loi fiscal.

Le sénateur Tkachuk : Si c'est ce qu'il faut, dans le monde où vous gravitez...

Le sénateur Banks : J'aimerais poser ma première question à M. Cox et à M. Miller. Les crédits d'impôt provinciaux auxquels vous avez fait référence sont des crédits pour production cinématographique, et je suppose qu'ils sont fondés sur les coûts de main-d'œuvre?

M. Cox : À l'exception de l'Alberta, où ils concernent l'ensemble des dépenses effectuées en Alberta.

Le sénateur Banks : C'est encore plus englobant, mais dans les autres provinces où il existe des dispositions semblables, il existe des critères objectifs — et ce sont des comptables qui déterminent sur quoi portera le crédit d'impôt. Toutefois, toutes les provinces que vous avez nommées ont des dispositions semblables à celle proposée dans le présent projet de loi, et certaines sont encore plus draconiennes, ce qui ne pose pas encore de problème.

Pouvez-vous nous dire exactement en quoi réside le problème? Il n'y a pas encore eu de difficulté. Pourquoi est-ce un problème?

M. Miller : Je me suis posé la question lorsque j'ai pris connaissance de cette information. Je me suis dit qu'il y avait une loi ou une règle qui n'avait probablement jamais été appliquée et que, si tel était le cas, on était en droit de se demander pourquoi.

Le sénateur Banks : Il ne semble pas y avoir de problème dans les provinces auxquelles vous faites référence. Se pourrait-il que l'on soit en train de crier au loup pour rien?

M. Miller : Le loup n'est peut-être pas encore arrivé dans la bergerie, mais comme on l'a dit plus tôt, si cette disposition était invoquée ou risquait d'être invoquée, on aurait un réel problème au plan des certitudes et des garanties qui sont requises pour le financement de nos productions.

Comme je l'ai dit, dès que j'ai pris connaissance de la chose, j'ai pensé que cet exercice de consultation serait une bonne chose, ne serait-ce que du fait qu'il montrera la nécessité de traiter le problème aux plans provincial et fédéral.

M. Donovan : Il y a beaucoup de concurrence entre les provinces. Si une province invoquait cette disposition, ses producteurs ne pourraient obtenir de crédits bancaires. Le risque serait beaucoup trop élevé. Cela tuerait l'industrie du film, surtout dans les petites provinces.

Le président : Vous devriez voir la disposition québécoise qui nous a été lue hier. Elle va beaucoup plus loin que celle proposée par le fédéral. Elle dit essentiellement que la disposition concerne tout ce qui va à l'encontre de la politique gouvernementale.

M. Cox : L'histoire nous donne beaucoup d'enseignements sur le problème de savoir s'il vaut mieux ne pas crier au loup ou s'il vaut mieux prévenir que guérir... Je suis convaincu que les

believe that the provinces that have these credits are, if the current people in power are even aware of the language, choosing to ignore it in favour of growing their provincial industries. However, if the federal government were to take the lead with respect to this kind of language, it would certainly open the door to its being invoked in any of the provinces, certainly ours.

Senator Banks: All of your colleagues who appeared before us have said in answer to a similar question about a committee that it would be virtually impossible for a committee, even one comprised entirely of people from the film industry, to come up with a completely objective set of criteria that would do what the minister has said she wants to do, which is to raise, as Senator Eyton has said, the bar above the Criminal Code.

However, you are more concerned with the process and the order in which these things happen. Putting aside the question of the process, you seem to think that such a committee could come up with objective criteria that could work. Do you think that?

Mr. Donovan: My thoughts, which may not be the industry average, are that there are many acts of Parliament that have an "et cetera clause" — whatever the minister decides. It is not uncommon. At the provincial level, it is almost universal. At the federal level, it is general.

At some level, the government is entitled to throw an et cetera clause in here. However, this is an area of great danger. Those are dangerous words. In my personal experience, when new policies come into place in the government, there is a prolonged discussion.

There was a general discussion in the late 1990s around this. Nobody saw it as in any way alarming. At the odd meetings I heard or read about, you could see that eventually it would come to a conclusion. One expected guidelines. Then, all of a sudden, it went silent, so it seemed to be of no interest to government.

Then, all of a sudden, it appeared on a third reading. When I first read that, I thought that a terrible mistake had been made and that the government would immediately acknowledge it and withdraw it and indicate that it did not understand the danger.

Then I hear about various lobbies that had secretly been lobbying for this for the last couple of years. Something has gone wrong here. It is an excellent thing that this committee has decided to pay attention to it, and I really appreciate being heard on it.

That is what I want to emphasize. The government is entitled to come up with boundaries and rules. Our industry group has advocated the Criminal Code. It is an extreme one. It is possible there are other ones.

provinces qui sont dotées de tels crédits d'impôt préfèrent, si tant est que les gens au pouvoir sont au courant des détails de leurs dispositions à cet égard, faire fi de la disposition en question pour ne pas nuire au développement de leur industrie locale. Toutefois, si le gouvernement fédéral prenait l'initiative d'instituer une telle disposition, cela permettrait certainement aux autorités provinciales — en tout cas, chez nous — d'invoquer la disposition en question.

Le sénateur Banks : Tous ceux de vos collègues qui sont venus témoigner devant nous ont dit, à propos d'une question similaire portant sur l'institution d'un comité, qu'il serait pratiquement impossible pour un tel comité, quand bien même il serait composé entièrement de gens de l'industrie du film, d'établir des critères parfaitement objectifs permettant de faire ce que suggère la ministre, soit — comme l'a dit le sénateur Eyton — placer la barre à un niveau un peu plus haut que celui du Code criminel.

Toutefois, vous vous préoccupez davantage du processus et de l'ordre dans lequel les choses se déroulent. Si l'on fait abstraction de la question du processus, vous semblez penser qu'un tel comité pourrait proposer des critères objectifs viables. Est-ce le cas?

M. Donovan : À mon avis, qui diffère peut-être du point de vue de l'industrie en général, une multitude de lois fédérales comportent une « disposition et cetera » — à la discrétion du ministre. Cela n'a rien d'insolite. À l'échelle provinciale, cette disposition est quasi universelle. À l'échelle fédérale, elle est généralisée.

D'une certaine façon, le gouvernement a le droit d'ajouter une disposition et cetera. Cependant, il s'engage ainsi sur un chemin semé d'embûches. Cette expression est une arme dangereuse. Selon moi, les nouvelles politiques gouvernementales qui sont mises en place font l'objet de longues discussions.

Vers la fin des années 1990, il y a eu un débat d'ensemble à ce sujet. Nul n'a jugé que cette question était alarmante. D'après les quelques réunions dont j'ai entendu parler ou dont j'ai lu le résumé, je pouvais voir que la fin approchait. On espérait que des lignes directrices seraient établies. Et tout à coup, plus rien; le gouvernement semblait s'en être lavé les mains.

Le projet de loi a soudainement refait surface à la troisième lecture. Lorsque j'ai appris cette nouvelle, je croyais qu'il s'agissait d'une erreur monumentale et que le gouvernement s'empresserait de retirer le projet de loi en indiquant qu'il en avait sous-estimé les risques.

J'ai par la suite entendu parler des efforts discrets déployés par divers groupes de pression au cours des dernières années. Quelque chose ne tourne pas rond. Il est bon que le comité ait choisi de se pencher sur la question, et je vous remercie de me donner l'occasion d'exprimer mon point de vue à ce sujet.

C'est ce que je souhaite souligner. Le gouvernement a le droit d'imposer des limites et des règles. Les membres de notre industrie ont préconisé le recours aux dispositions du Code criminel. C'est une mesure extrême. Il pourrait en exister d'autres.

Let us go back to the beginning and start again. Let us not take the word of a government that says, ''Trust us. In a year we will come up with guidelines, but let us have the draconian measure now.'' No.

Senator Moore: Gentlemen, thank you all for being here. I will be brief. I have one question to ask and I have put it to other witnesses who have appeared before us. I would like a response from you in connection with the regions you represent.

This bill says the minister ''shall'' issue guidelines. In another clause, it says, ''For greater certainty, these guidelines are not statutory instruments as defined in the Statutory Instruments Act.'' That means those guidelines are not subject to review by the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations, made up of members of the House of Commons and the Senate. It means that the guidelines could be changed, deleted, amended or added to without knowledge of the public. I would like to know how you feel about that.

Mr. Cox: It is a horrifying thought, quite frankly.

Senator Moore: You were not aware that this was in here.

Mr. Cox: I heard you ask it of the two previous witnesses. It was shocking to hear. It certainly speaks to your statement that there would be very public debate if anything were to be enacted.

It is clear that allows a minister or ministerial committee to enact something without any debate, without anyone's former knowledge or input. That is an astonishing and very serious thing to be contemplating. It is yet again reason not to go forward with this bill as presented.

Senator Moore: Would anyone else like to respond?

Just a moment, please. I have asked for a response from the different regions. You had your turn and we have to be in the Senate at 1:30 p.m. When the gentlemen are finished, we can go. Thank you.

Mr. Miller: I will be very brief. In our productions, when we deal with government, we deal with the bureaucracy. I do not know your experience, but bureaucracy tends to be cautious. I would be concerned that, if there were a set of regulations, they would always err on the side of caution and that would have a huge impact on the selection of content.

Mr. Donovan: I agree with my colleagues.

Senator Goldstein: Telefilm Canada has a variety of criteria that deal with content. In fact, I understand that Telefilm reviews content. Has that not been a problem for you in the past? If it has not been, as I understand it has not been, why would you say that this will be a problem?

Retournons à la case départ. Ne nous fions pas à la parole d'un gouvernement qui déclare : « Faites-nous confiance. Nous établirons des lignes directrices au cours de la prochaine année. Entre-temps, nous allons mettre en place des mesures draconiennes. » Non.

Le sénateur Moore : Messieurs, je vous remercie d'être venus témoigner aujourd'hui. Je serai bref. Je n'ai qu'une seule question, et je l'ai posée aux autres qui sont venus témoigner devant le comité. J'aimerais que vous répondiez à la question en fonction des régions que vous représentez.

Selon le libellé du projet de loi, le ministre établit les lignes directrices. Dans une autre disposition, on indique que « Il est entendu que ces lignes directrices ne sont pas des textes réglementaires au sens de la Loi sur les textes réglementaires. » Ces lignes directrices ne sont donc pas soumises à une évaluation de la part du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, qui est composé de membres de la Chambre des communes et du Sénat. Des lignes directrices pourraient ainsi être modifiées, supprimées ou ajoutées à l'insu du grand public. Qu'en pensez-vous?

M. Cox : C'est franchement horrifiant.

Le sénateur Moore : Vous ne connaissiez pas cette disposition.

M. Cox : Je vous ai entendu poser cette même question aux deux témoins précédents. J'en ai été consterné. Cela vient appuyer votre déclaration selon laquelle la l'adoption du projet de loi occasionnerait un débat très public.

Il est clair que cela permet à un ministre ou à un comité ministériel d'adopter quelque chose sans débat et à l'insu des gens. C'est étonnant qu'on envisage une telle possibilité; c'est grave et c'est une raison de plus de rejeter le projet de loi tel que présenté.

Le sénateur Moore : Est-ce que quelqu'un à quelque chose à ajouter?

Un instant, s'il vous plaît. J'ai demandé aux représentants des diverses régions de répondre à la question. Vous avez eu votre tour et nous devons être au Sénat à 13 h 30. Nous pourrons partir lorsque ces messieurs auront terminé. Merci.

M. Miller : Je serai très bref. Dans le cadre de nos productions cinématographiques, nous traitons avec le gouvernement, c'est-à-dire avec la bureaucratie. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais la bureaucratie a tendance à agir avec prudence. Je crains que, si l'on prend un règlement, la bureaucratie prêchera toujours par excès de prudence, ce qui aurait une incidence considérable sur la sélection du contenu.

M. Donovan : Je partage entièrement l'avis de mes collègues.

Le sénateur Goldstein : Téléfilm Canada a établi une liste de critères de sélection du contenu. En fait, si j'ai bien compris, Téléfilm étudie le contenu des productions. Cela ne vous a-t-il pas occasionné de difficultés dans le passé? Si ce n'est pas le cas, comme vous semblez le dire, pourquoi affirmez-vous que cela vous occasionnera des problèmes à l'avenir?

Mr. Donovan: Let me speak to that. In my remarks, I made a distinction between direct and indirect investment by government. Canada invented the indirect approach. It is copied now throughout the world because it works; it is reliable, and you can bank it.

It is a tragedy that Canada is potentially about to undo this without apparent awareness. That is why, again, we have taken this so seriously. However, there is an acceptance everywhere that, for direct investment, there needs to be a set of clear, subjective criteria.

Mr. Cox: We expect any equity investor to have a say in the creative content, given that they hope to recoup through its exploitation.

Senator Goldstein: You have given an answer. Thank you.

Senator Fox: All my questions have been answered. I will not be putting a real question to you. I want to thank you for coming. It has been an illuminating presentation. I thought we had heard it all, but the angle you have taken and some of the new information you have brought about the provincial tax credits and this distinction between equity investment and the other types of investment has been useful to the committee. I thank you very much.

The Chair: I would like to thank you very much. You have added new dimensions.

We did agree at the beginning of this morning's session that Senator Eyton wanted to speak. Senator Eyton, did you have something you wanted to say?

Senator Eyton: We started on this yesterday. I make the observation that we have heard a tremendous amount of testimony, particularly on the contrary-to-public-policy provisions. I suspect that we all have our opinions, and I think we are coming to a place now where we have learned as much —

The Chair: These gentlemen are dismissed. We are trying to have a discussion here.

Senator Tkachuk: If they wish to stay and listen, it is an open meeting.

The Chair: We are all conscious that the Senate bells are ringing. You raised a point earlier, and Senator Eyton was speaking to it. He is the sponsor of the bill.

Senator Eyton: I am dealing particularly with the contrary-to-public-policy provisions. It seems to me that we have heard all the evidence we need to hear to understand and to take our individual positions, and going beyond that and hearing more and more about that particular provision is really a waste of our time, when our time is limited and we should be getting on. I say it as well in the context where the Liberal part of this committee are a clear majority and clearly have some strong views and hopefully some suggestions on amendments they might propose. In the interest of getting on with it, I would ask all the committee members to consider bringing it to a head. Senator Tkachuk talked about clause-by-clause consideration,

M. Donovan : J'aimerais répondre à la question. Dans ma déclaration préliminaire, j'ai fait la distinction entre les investissements publics directs et indirects. Le Canada a inventé le principe des investissements indirects. De nombreux pays l'ont depuis adopté car c'est un principe efficace, fiable et concret.

Il est tragique que le Canada s'apprête à remettre ce principe en cause sans donner l'impression d'être au courant. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons pris la situation très au sérieux. Par ailleurs, aux yeux de la plupart des gens, il est essentiel de prévoir des critères clairs et subjectifs en ce qui a trait aux investissements directs.

M. Cox : Étant donné qu'ils espèrent récupérer leur investissement, on doit s'attendre à ce que les investisseurs aient leur mot à dire concernant l'aspect créatif du projet.

Le sénateur Goldstein : Vous avez répondu à la question. Merci.

Le sénateur Fox : Vous avez répondu à toutes mes questions. Je ne vous poserai donc pas de question comme telle. Je souhaite vous remercier de votre présence. Ce fut un exposé enrichissant. Je croyais que nous avions fait le tour de la question, mais l'angle que vous avez adopté et certaines des nouvelles données que vous avez présentées au sujet des crédits d'impôts provinciaux et de la distinction entre la participation au capital et les autres types d'investissement nous ont été fort utiles. Je vous remercie.

Le président : J'aimerais vous remercier. Vous avez ajouté une nouvelle dimension.

Nous avions précisé au commencement de la séance ce matin que le sénateur Eyton souhaitait prendre la parole. Sénateur Eyton, avez-vous quelque chose à ajouter?

Le sénateur Eyton : Nous avons abordé ce sujet hier. J'estime que nous avons entendu un très grand nombre de témoignages, notamment à propos des dispositions concernant l'ordre public. J'imagine que nous avons tous formé une opinion et je crois que nous sommes arrivés au point où nous avons appris...

Le président : Ces messieurs peuvent partir. Nous essayons d'avoir une discussion.

Le sénateur Tkachuk : S'ils souhaitent être présents, il s'agit d'une réunion publique.

Le président : Nous entendons tous la sonnerie du Sénat. Vous avez soulevé cette question tout à l'heure et le sénateur Eyton l'a abordée. Après tout, il est le parrain du projet de loi.

Le sénateur Eyton : Je veux parler plus particulièrement des dispositions concernant l'ordre public. Il me semble que nous ayons entendu tous les témoignages nécessaires pour bien comprendre la situation et former une opinion à ce sujet. Il est donc inutile d'avoir d'autres témoignages sur cette disposition alors que le temps nous est compté et que nous devrions poursuivre nos travaux. Je mentionne cela pour souligner que les membres libéraux du comité sont nettement majoritaires et qu'ils ont manifestement des opinions bien arrêtées ainsi que des suggestions, je l'espère, concernant les modifications qu'ils souhaitent proposer. Afin que nous puissions poursuivre nos travaux, je demanderais aux membres du comité de bien vouloir

which I guess is premature because we are still hearing witnesses dealing with other parts of this omnibus bill, but I would like to put behind us and try to eliminate other witnesses appearing on the issue of contrary to public policy because it has been so thoroughly canvassed.

Senator Goldstein: I agree. It seems to me, by and large, that opinions have been formed. It appears that the bulk of the industry, with which I think we all agree, would want to see the sole criterion be Criminal Code.

The Chair: If anything.

Senator Goldstein: If anything, and I am certainly prepared, if you agree, to try my hand at an amendment, but it is premature to pass it because we have to deal with the entire bill.

Senator Tkachuk: We would like to be able to see it so that we could have time to study it and not just have an amendment popped out during clause-by-clause consideration.

Senator Goldstein: I am speaking only for myself, because we certainly have not discussed it.

Senator Moore: Chair, it seems to me that what is taking place here is what should be taking place in the steering committee. The chamber sits at 1:30. I have to speak, so I have to go now. We could meet next week in the steering committee and discuss this.

Senator Eyton: I am not on the steering committee, and I wanted to table the point. It seems to me we should try to deal with it, whether in the steering committee or the committee as a whole, but the steering committee is accountable to this committee anyway.

Senator Tkachuk: That is right, it is.

Senator Fox: What about the other witnesses who were supposed to appear before us?

Senator Goldstein: The bulk of the rest of the hearing, except for one Quebec union, all deals with other aspects, the tax aspects of the bill. We have now heard a number of people who have dealt with new tax aspects, including what we heard yesterday, and we cannot terminate without giving the Department of Finance a chance to respond to that.

The Chair: Senator Goldstein has made his point. I asked Senator Massicotte to stay. He will make a statement.

Senator Massicotte: I think we have all heard enough to develop an opinion, but I do acknowledge that there are politics going on. That is the nature of our institution, and personally I would say unfortunately so, because I think we should be much more non-partisan than we too often are, in my opinion. I think that is what is going on, which is maybe okay. How much longer do we need? We cannot refuse people who have accepted an

résoudre la question. Le sénateur Tkachuk a mentionné un examen du projet de loi article par article, ce que je crois être prématuré à l'heure actuelle étant donné que nous entendons encore des témoignages concernant les diverses dispositions de ce projet de loi omnibus. J'aimerais cependant en finir avec les témoignages sur les dispositions concernant l'ordre public puisque cette question a été étudiée à fond.

Le Sénateur Goldstein : Je suis d'accord. Il me semble que l'essentiel des opinions sont faites et que la plus grande partie de l'industrie, avec laquelle je crois que nous sommes tous d'accord, voudrait que le seul critère soit le respect du Code criminel.

Le président : Pour autant qu'on puisse en juger.

Le sénateur Goldstein : Pour autant qu'on puisse en juger, et je suis certainement prêt, si vous le voulez bien, à préparer une modification, mais je crois qu'il est encore trop tôt, car nous devons aborder l'ensemble du projet de loi.

Le sénateur Tkachuk : Nous aimerions la recevoir à temps pour l'étudier, et non voir une modification apparaître pendant l'examen article par article.

Le sénateur Goldstein : Ce n'est que mon avis, car nous n'en avons bien sûr pas discuté.

Le sénateur Moore : Monsieur le président, il me semble qu'il appartient au comité de direction de faire ce que nous faisons en ce moment. La séance de la Chambre commence à 13 h 30 et je dois y prendre la parole. Je dois donc partir maintenant. Nous pourrions organiser une réunion du comité de direction la semaine prochaine pour en discuter.

Le sénateur Eyton : Je ne fais pas partie du comité de direction et je voulais soulever ce point. Je crois que nous devrions essayer de régler cette question, qu'elle soit entre les mains du comité de direction ou de l'ensemble du comité. De toute façon, le comité de direction répond de ses actes devant le comité.

Le sénateur Tkachuk : Vous avez raison.

Le sénateur Fox : Qu'en est-il des autres témoins qui devaient se présenter?

Le sénateur Goldstein : La plupart des témoins qu'il reste à entendre, à l'exception d'un syndicat du Québec, aborderont d'autres aspects du projet de loi, les aspects fiscaux. Nous avons entendu des gens qui ont traité des nouveaux aspects fiscaux, notamment dans les témoignages d'hier, et nous ne pouvons pas clore le sujet avant d'avoir donné la chance au ministère des Finances d'intervenir.

Le président : Le sénateur Goldstein a fait valoir son point de vue. J'ai demandé au sénateur Massicotte de rester. Il prendra la parole.

Le sénateur Massicotte : Je crois que nous en avons tous assez entendu pour nous faire une opinion, mais je reconnais qu'il y a des manœuvres politiques. C'est la nature de cette institution, que je déplore, car selon moi, nous devrions éviter cette attitude partisane que nous adoptons trop souvent. À mon avis, c'est ce qui se passe, mais cela ne cause peut-être pas de problème. De combien de temps avons-nous encore besoin? Nous ne pouvons

invitation, but can we agree how much longer we will have the discussion regarding these three or four words? Is it one week or two weeks? What are we anticipating?

Senator Goldstein: We have witnesses for the rest of the two weeks, two additional weeks, with one spot that is still available and not yet filled, if my memory serves me. Is that now filled? We have to find one hour for the ministry to respond to the tax issues.

Senator Massicotte: We need to discuss the tax issue and get on with it, but the purpose of this discussion is those three or four words on the film industry, so we have another two or three witnesses on the film industry.

The Chair: We do not need to have it if this committee decides.

Senator Goldstein: Next Wednesday, for the first hour, starting at four o'clock, we have tax people and only tax people, as well as the second hour; so Wednesday is filled with tax. Thursday is all mayors, and we have invited them, so we cannot disinvite them. That leaves only the week of June 9, and on that Wednesday we have film people.

Senator Massicotte: We are here until June 20.

Senator Goldstein: Who knows? Thursday we have tax people. Senator Massicotte, I agree with Senator Eyton. We have heard enough on the film industry to be able to form an opinion, but we cannot eliminate the people we have invited. I think we should wrap it up in the two weeks we know we have for sure.

Senator Massicotte: As the deputy chair and representing the opinion that wants amendments, are you in a position to recommend those amendments before we leave for the summer?

Senator Goldstein: I would like to try to do that.

Senator Massicotte: In all respects, tax and whatever else?

Senator Goldstein: I have to hear from the ministry. I have two areas where we have had an opinion from people who are involved, without the opportunity for the minister to answer, so I cannot draft anything now unless I hear from the minister and see what their position is. I think we can deal with everything, including the tax issues, the moment the minister testifies. I do not think we need any more witnesses.

Senator Massicotte: You want to hear the Minister of Finance?

Senator Goldstein: That makes no sense. It could be the Department of Finance.

pas refuser d'entendre des gens qui ont accepté notre invitation, mais nous pouvons convenir du temps que nous passerons à discuter de ces trois ou quatre mots. Est-ce une ou deux semaines? Que prévoyons-nous?

Le sénateur Goldstein : Nous avons des témoins pour les deux semaines à venir, deux semaines de plus, et nous avons encore un créneau libre si j'ai bonne mémoire. Ce créneau est-il occupé? Nous devons trouver une heure pour que le ministère se prononce sur les questions fiscales.

Le sénateur Massicotte : Nous devons examiner la question fiscale et nous mettre au travail. Comme cette discussion concerne trois ou quatre mots sur l'industrie cinématographique, nous entendrons encore deux ou trois témoins de cette industrie.

Le président : Ce ne sera pas nécessaire si le comité le décide.

Le sénateur Goldstein : Mercredi prochain, pendant la première heure, à 16 heures, tous les témoignages porteront sur la question fiscale, tout comme au cours de la deuxième heure. La séance de mercredi traitera donc entièrement de l'aspect fiscal. Jeudi, ce seront les maires qui viendront, et comme nous les avons invités, nous ne pouvons pas reculer. Cela nous laisse seulement la semaine du 9 juin, et ce mercredi-là, nous entendrons les représentants de l'industrie cinématographique.

Le sénateur Massicotte : Nous serons ici jusqu'au 20 juin.

Le sénateur Goldstein : Qui sait? Jeudi, nous entendrons des témoignages sur la question fiscale. Sénateur Massicotte, je suis d'accord avec le sénateur Eyton. Nous avons entendu suffisamment de témoignages sur l'industrie cinématographique pour nous forger une opinion, mais nous ne pouvons pas annuler nos invitations. Je crois que nous devrions tout régler dans les deux semaines sur lesquelles nous sommes certains de pouvoir compter.

Le sénateur Massicotte : En votre qualité de vice-président et de représentant du camp en faveur des modifications, êtes-vous en mesure de recommander ces modifications avant que nous partions pour l'été?

Le sénateur Goldstein : Ce serait mon objectif.

Le sénateur Massicotte : À tous les égards, les questions fiscales et toutes les autres?

Le sénateur Goldstein : Je dois entendre le ministère. Nous avons entendu l'opinion de personnes en cause dans deux domaines, mais nous n'avons pas laissé la chance au ministre de répondre. Je ne peux donc rien rédiger avant d'entendre ce que le ministre a à dire et de connaître la position du ministère. Je crois que nous pourrons tout régler, y compris les questions fiscales, lors du témoignage du ministre. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'entendre d'autres témoins.

Le sénateur Massicotte : Vous voulez entendre le ministre des Finances?

Le sénateur Goldstein : Cela n'a aucun sens. Ce pourrait être des représentants du ministère des Finances.

Senator Massicotte: How about the film issue? Do you want the minister to come back?

Senator Goldstein: No. Do we want to come back on the film issue?

Senator Massicotte: Could we see your amendments before we leave?

Senator Goldstein: I hope so.

The Chair: When you say his amendments, we anticipate, and that is what Senator Tkachuk and Senator Eyton were —

Senator Goldstein: They said they want to see something. I will try.

Senator Massicotte: If anyone is to propose something, we need to know what they are proposing.

Senator Tkachuk: If there is nothing being proposed, why are we having all these witnesses come?

Senator Goldstein: You heard me. I will have to find time.

The Chair: Too many people are talking at once.

Senator Massicotte: Thank you, chair. I am happy we got some parameters for this discussion.

The Chair: Would anyone else like to say anything?

Senator Banks: I understand the desire for alacrity, but I point out that at the last meeting and at this one, we heard new wrinkles on both questions.

The Chair: Are there any other comments? My point here, for what it is worth as the last word, is that this evidence that we have heard is very compelling. There has been a lot of evidence, and it is very clear that the Liberals, with the majority, can have whatever they want. The amendments will pass, as they will in the chamber. If you want to deal with the film issue in a timely way, I would get on with it. That would be my commentary, and that is why Senator Tkachuk mentioned clause-by-clause consideration. We do not need to hear any more witnesses on anything. You know that. We do not.

The committee adjourned.

Le sénateur Massicotte : Qu'en est-il de la question de l'industrie cinématographique? Voulez-vous que la ministre revienne?

Le sénateur Goldstein : Non. Voulons-nous revenir sur la question de l'industrie cinématographique?

Le sénateur Massicotte : Pourrions-nous voir vos amendements avant de partir?

Le sénateur Goldstein : Je l'espère.

Le président : Quand vous parlez de ses amendements, nous prévoyons, et c'est ce que le sénateur Tkachuk et le sénateur Eyton ont...

Le sénateur Goldstein : Ils ont dit qu'ils voulaient voir quelque chose. J'essaierai.

Le sénateur Massicotte : Si quelqu'un a l'intention de proposer quelque chose, nous devons savoir de quoi il s'agit.

Le sénateur Tkachuk : Si rien n'est proposé, pourquoi faisons-nous venir tous ces témoins?

Le sénateur Goldstein : Vous m'avez bien compris. Je devrai trouver le temps.

Le président : Trop de gens parlent en même temps.

Le sénateur Massicotte : Je vous remercie, monsieur le président. Je suis heureux que certains paramètres aient été établis pour cette discussion.

Le président : Quelqu'un veut ajouter quelque chose?

Le sénateur Banks : Je comprends l'empressement de certains, mais je tiens à souligner que la dernière réunion et celle d'aujourd'hui nous ont apporté des précisions sur les deux questions.

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires? Pour terminer cette séance, je tiens à faire remarquer que les témoignages que nous avons entendus sont très convaincants. Il y en a eu beaucoup. Il est clair que les libéraux, qui sont majoritaires, peuvent obtenir ce qu'ils veulent. Les amendements seront adoptés ici, tout comme à la Chambre. Si vous voulez régler la question de l'industrie cinématographique rapidement, il faudra nous y mettre. Voilà mon commentaire, et c'est pourquoi le sénateur Tkachuk a parlé de l'examen article par article. Vous savez très bien qu'il est inutile d'entendre d'autres témoins, peu importe le sujet.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid
Lettermail
Poste-payé
Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Wednesday, May 28, 2008

Desjardins Group:

Brigitte Goulard, Vice-President, Cooperative partnerships;

Louis Rabeau, Notary and Legal Counsel.

As an individual:

Paul Gross, Actor, Producer and Director.

Thursday, May 29, 2008

Cinémaginaire:

Denise Robert, President and Producer.

Max Films Inc.:

Roger Frappier, Producer.

Seven24 Films:

Tom Cox, Producer.

Panacea Entertainment:

Josh Miller, President.

The Halifax Film Company:

Michael Donovan, President.

TÉMOINS

Le mercredi 28 mai 2008

Le Mouvement Desjardins :

Brigitte Goulard, vice-présidente, Partenariats coopératifs;

Louis Rabeau, notaire et conseiller juridique.

À titre personnel :

Paul Gross, acteur, producteur et réalisateur.

Le jeudi 29 mai 2008

Cinémaginaire :

Denise Robert, présidente et productrice.

Max Films Inc. :

Roger Frappier, producteur.

Seven24 Films :

Tom Cox, producteur.

Panacea Entertainment :

Josh Miller, président.

The Halifax Film Company :

Michael Donovan, président.

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca